

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

(Suite.)

CHAPITRE XVIII.

SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DES CENT ASSOCIÉS ET DE CELLE
DE MONTRÉAL. ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL
SOVERAIN A QUEBEC. 1663.

I.

La Compagnie des Cent Associés supprimée ; le Roi reprend le Canada.

M. de Laval était parti pour la France, le 12 août 1662, avec le P. Ragueneau, ainsi qu'il a été dit, pour se plaindre à la Cour des désordres occasionnés par la traite des boissons enivrantes données aux sauvages. Il y eut sur ce sujet des démêlés en France, comme l'assure la Mère de l'Incarnation, c'est-à-dire que les membres de la Compagnie, à qui ce commerce était devenu très-lucratif, durent faire tous leurs efforts pour le maintenir ; mais ayant appris que le Roi, peu satisfait de leur conduite dans l'établissement du pays, qu'ils négligeaient entièrement, avait dessein de le leur ôter et de s'en remettre en possession, ils se déterminèrent à le prévenir en lui offrant leur démission ; ce qu'ils firent, le 24 février 1663, par une renonciation pure et simple que le Roi accepta au mois de mars suivant. " Depuis qu'il a plu à Dieu, dit ce prince dans ses lettres sur ce sujet, de donner la paix à notre royaume, nous n'avons rien en plus fortement à cœur que le rétablissement du commerce, comme étant la source et le principe de l'abondance que nous nous efforçons de procurer à nos peuples. C'est ce qui nous a porté à nous informer de l'état où est le pays de la Nouvelle-France, dont le Roi, notre très-honoré seigneur et père, avait fait don à une compagnie composée de cent personnes par traité de l'année 1628. Mais, au lieu d'apprendre que ce pays était peuplé comme il devait l'être, vu le long temps de cette possession, nous avons reconnu avec regret que non-seulement le nombre des habitants est fort petit, mais même qu'ils sont tous les jours en danger d'en être chassés par les Iroquois. Considérant d'ailleurs que cette Compagnie de cent hommes était presque anéantie par le désistement volontaire du plus grand nombre, et que le peu qui en restait n'était pas assez puissant pour soutenir ce pays et pour y envoyer les forces et les hommes nécessaires, tant pour l'habiter que pour le

“ défendre, nous avons pris la résolution de le retirer des mains de cette
 “ Compagnie, qui en a fait démission à notre profit. A ces causes, nous
 “ déclarons que tous les droits de propriété, justice, seigneurie, accordés
 “ par notre très-honoré seigneur et père, en conséquence du traité du
 “ 29 avril 1626, soient et demeurent réunis à notre Couronne, pour être
 “ dorénavant exercés en notre nom, par les officiers que nous nommerons
 “ à cet effet.”

II.

La Compagnie de Montréal songe à se dissoudre.

Dans le même temps où les associés de la grande Compagnie se démi-
 rent ainsi de la propriété du Canada, ceux de la Compagnie de Montréal
 songeaient, de leur côté, à dissoudre leur Société et à mettre à leur place
 le Séminaire de Saint-Sulpice. Les personnes de qualité qui avaient formé
 l'établissement de Villemarie “ jugèrent dès le commencement, dit la
 “ Mère Juchereau, que, pour le rendre durable, elles ne pourraient mieux
 “ faire que de donner l'île de Montréal à cette communauté fondée par
 “ M. l'abbé Olier, qui était de leur association.” C'était ce qui, en 1643,
 leur faisait dire dans l'exposition des vrais motifs de cette Société :
 “ Quant à la prophétie que vous faites de la rupture de notre Compagnie,
 “ pensez-vous qu'une Société appelée de Dieu à l'établissement d'un des-
 “ sein particulier ait besoin d'être perpétuelle ? Nous savons qu'elle se
 “ dissoudra quelque jour, et nous faisons des vœux à Dieu pour que cela
 “ soit.” Ce fut donc l'année 1663 que leurs vœux furent exaucés, et
 en partie sur les instances de mademoiselle Mance, venue à Paris pour ce
 dessein. Outre que plusieurs des associés les plus zélés étaient morts,
 d'autres s'étaient volontairement retirés (*), depuis que le Séminaire de
 Saint-Sulpice avait pris sur lui une partie considérable des frais de l'œu-
 vre et qu'il entretenait des Ecclésiastiques à Villemarie ; en sorte que, si
 l'on en excepte M. de Maisonneuve et quelques directeurs du Séminaire
 de Paris, la Compagnie de Montréal ne se composait plus, en 1663, que
 de cinq membres (**). Voyant donc la difficulté qu'il y aurait par la
 suite d'entretenir dans leur société la pureté d'intention et le désintéresse-
 ment parfait qu'elle s'était proposés dès le commencement ; que d'ailleurs
 plusieurs, parmi eux, n'avaient pas les moyens de soutenir plus longtemps
 cette œuvre ; persuadés enfin de l'inutilité de leurs efforts et des grandes
 dépenses nécessaires pour la continuer, ils résolurent d'engager les prêtres
 du Séminaire de Saint-Sulpice à en prendre seuls la charge. C'était le

(*) Entre autres, nous voyons dans ce nombre M. de Vantadour, chanoine de Paris, qui avait été directeur de la Compagnie de Montréal, M. le prince de Conty, qui occupa aussi cette place, et se rendait aux assemblées de la Compagnie que l'on tenait alors au Séminaire de Saint-Sulpice, dans la chambre où était mort M. Olier.

(**) C'étaient M. le baron de Fancamp, M. Jean Garribal, maître des requêtes et président au grand Conseil, M. Antoine Barrillon de Morangis, conseiller d'Etat, M. Christophe Duplessis, de Montbar, aussi conseiller, et M. Bertrand-Drouart, écuyer.

parti le plus sage, après l'expérience qu'on avait faite du zèle et de la générosité de ces Ecclésiastiques depuis six ans qu'ils étaient établis à Villemaric ; ce qui fait dire au P. le Clercq : “ L'on aurait peine à croire, “ comme je l'ai su de personnes dignes de foi, jusqu'à quelle somme se “ montent les fortes contributions de la communauté et des particuliers du “ Séminaire pour cette bonne œuvre.”

III.

Le Séminaire de Saint-Sulpice chargé de l'œuvre de Montréal.

Sur les instances des associés de Montréal, les directeurs de cette maison tinrent entre eux plusieurs assemblées ; et considérant que M. Olier avait eu le dessein d'accepter l'île de Montréal, ils conclurent qu'ils ne pouvaient pas avoir de marques plus assurées de la volonté de Dieu que les vues de ce saint prêtre. Ils résolurent donc unanimement d'accepter l'offre qu'on leur faisait, en exigeant toutefois que l'affaire demeurât secrète, jusqu'à ce qu'elle fût entièrement consommée. En conséquence, le 9 mars suivant, les cinq associés de Montréal dont on vient de parler signèrent le contrat de donation de l'île au Séminaire de Saint-Sulpice, du consentement de M. de Maisonneuve, quoique absent, et de celui de mademoiselle Mance, qui était présente. “ Considérant, disaient-ils dans cet “ acte, les grandes bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur l'île “ de Montréal, pour la conversion des sauvages et l'édification des Fran- “ çais, par les soins de MM. Olier, de Renty et autres, depuis vingt “ années ; et combien, dans ces derniers temps, Messieurs du Séminaire “ de Saint-Sulpice ont travaillé, par leurs soins et par leur zèle, pour sou- “ tenir cette bonne œuvre : ayant exposé leurs personnes et fait de fortes “ contributions pour le bien de la Colonie et l'accroissement de la gloire “ de Dieu : les associés désirant, d'ailleurs, contribuer de leur part pour “ seconder les pieux desseins de Messieurs du Séminaire et honorant la “ mémoire de l'abbé Olier, leur instituteur et l'un des promoteurs et des “ bienfaiteurs de l'œuvre de Montréal, ils ont, après plusieurs conférences “ sur ce sujet, et pour la plus grande gloire de Dieu, donné à ces mes- “ sieurs tout le droit de propriété qu'ils ont en l'île de Montréal, comme “ aussi la maison seigneuriale, dite le Fort, la métairie, les terres défrichées, et tous les droits qu'ils ont dans ce pays. (*)”

IV.

Conditions auxquelles le Séminaire est soumis par les Associés de Montréal.

Les conditions imposées au Séminaire furent : 1o. Que le domaine et la

(*) Quoique, dans cette énumération, il ne soit pas fait mention expresse de la seigneurie de Saint-Sulpice, elle a été néanmoins comprise dans le contrat comme faisant un tout avec l'île de Montréal.

propriété de l'île seraient inséparablement unis à cette communauté, sans pouvoir en être séparés pour quelque cause ou occasion que ce fût (*). 2o. Comme subrogé par là aux associés de Montréal, le Séminaire fut chargé d'acquitter toutes leurs dettes, tant en France qu'en Canada. Il paraît qu'elles étaient alors très-considérables ; du moins, c'est une tradition constante que, par leur acquittement, le Séminaire paya la seigneurie deux fois ce qu'elle valait au moment de la donation. 3o. Il fut stipulé que si, après toutes ces charges acquittées et après les dépenses nécessaires pour la conservation de l'île, il restait du revenant bon provenant des terres alors défrichées, il serait employé pour le bien de l'œuvre, selon le zèle et la prudence des prêtres du Séminaire ; mais que, quant aux terres qui n'étaient point défrichées encore, et que le Séminaire pourrait mettre en valeur par la suite, comme aussi quant aux améliorations, augmentations et acquisitions qu'il ferait, il pourrait en disposer selon son bon plaisir. Le Séminaire n'a cependant jamais tiré aucun avantage de cette dernière clause, qui aurait tourné à la ruine de l'œuvre et à l'abandon de la Colonie ; car le revenu net des terres défrichées alors ne s'élevait pas au-delà de cent écus par an : celles de Saint-Gabriel et de Sainte-Marie appartenant en propre aux Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, qui, par l'entretien des hommes qu'ils y avaient placés pour garder le pays, dépensaient chaque année beaucoup plus que ces terres ne pouvaient produire (†).

(*) L'on a toujours conclu de là que le Séminaire ne pouvait ni vendre, ni donner, ni échanger la seigneurie de Saint-Sulpice, non plus que l'île de Montréal.

(†) Par cette donation, M. de Maisonneuve devait se trouver dépossédé de tout droit de propriété sur l'île ; aussi mit-on dans cet acte une clause en sa faveur. "Le sieur de Maisonneuve, y est-il dit, l'un des associés, et qui a très-utilement servi l'œuvre, demeurera, sa vie durant, Gouverneur et capitaine de l'île et de la maison seigneuriale de Montréal, où il est présentement établi par les associés ; néanmoins, sous le bon plaisir et les ordres de Messieurs du Séminaire, comme propriétaires de l'île. Il aura donc son logement dans la maison seigneuriale ; et, en outre, il jouira de la moitié de la ménagerie et des revenus du moulin, sa vie durant, à la charge de les entretenir en bon état, pendant le temps de la jouissance. Il sera toujours considéré comme ayant été de la Compagnie, et ayant rendu de très-grands services pour l'établissement de la colonie de Montréal. Le logement et le revenu dont on vient de parler lui tiendront lieu d'appointements ; et néanmoins les Messieurs du Séminaire auront droit, dès à présent, de loger dans la maison seigneuriale, comme seigneurs et propriétaires du pays, en laissant toutefois pour le Gouverneur le logement convenable."

Il fut stipulé, comme on le voit ici, que M. de Maisonneuve demeurerait Gouverneur sa vie durant, sous le bon plaisir et les ordres de Messieurs du Séminaire ; c'était une conséquence nécessaire de la cession que la Compagnie leur faisait de tous les droits qu'elle avait elle-même reçus. Aussi, en explication de cette clause, déclara-t-elle, le même jour 9 mars : "Que le Séminaire pourrait changer le Gouverneur pour de justes raisons," quoiqu'il n'y eût aucune apparence que jamais il fût question d'ôter le gouvernement de l'île à un homme si capable et si digne de l'exercer. C'est pourquoi M. de Bretonvilliers, comme représentant les nouveaux seigneurs, en sa qualité de Supérieur du Séminaire, envoya-t-il à M. de Maisonneuve des lettres pour le confirmer dans la charge de Gouverneur.

V.

Le Séminaire met en délibération s'il n'abandonnera pas l'œuvre de Montréal.

Mais à peine le Séminaire eut-il accepté cette donation, qu'il mit sérieusement en question s'il n'abandonnerait pas tout à fait l'œuvre de Montréal, quelque zèle qu'il eût fait paraître jusqu'alors pour en procurer le succès. Cette œuvre devait occasionner de grandes dépenses, et il semblait que le Séminaire ne pût y suffire sans le concours de M. de Queylus, toujours exilé du Canada. D'ailleurs, M. Olier l'ayant choisi pour Supérieur de l'établissement des Ecclésiastiques de Villemarie, on jugeait que sa présence était nécessaire dans ce pays. On tenta donc toutes sortes de moyens pour qu'il pût y retourner et y reprendre l'exercice de ses fonctions. Comme les difficultés venaient uniquement de M. de Laval, qui se trouvait alors à Paris, l'Evêque d'Angoulême lui fit les plus vives instances, mais inutilement. M. de Bretonvilliers alla aussi le trouver pour le fléchir : tout fut inutile ; non-seulement M. de Laval ne voulut point consentir au retour de M. Queylus au Canada cette année 1663, il refusa même de donner aucune espérance pour les années suivantes. Là-dessus, les prêtres du Séminaire crurent devoir examiner entre eux si les oppositions persévérantes du prélat n'étaient pas une marque d'improbation que Dieu donnait à leurs travaux à Villemarie, et s'il ne serait pas à propos de rappeler ceux de leurs confrères qui s'y trouvaient alors. Dans ces circonstances, le désistement du Séminaire eût dû entraîner tout à la fois la ruine de la Congrégation de Notre-Dame et même de toute la Colonie, qui, au défaut de la Compagnie de Montréal déjà dissoute, se serait vue déstituée de tout soutien. Aussi M. de Fancamp écrivit-il aux Hospitalières qu'elles eussent à repasser en France, si les Ecclésiastiques du Séminaire venaient à quitter Villemarie. Il paraît même que M. de Queylus, lassé par les oppositions de M. de Laval, si fermement résolu à lui interdire le Canada, envoya alors sa procuration à M. de Bélestre pour qu'il procédât à la vente des biens qu'il possédait dans ce pays. Il s'agissait apparemment des maisons et des terres de Sainte-Marie et de Saint-Gabriel ; mais cette vente n'eut pas lieu, par suite de l'opposition que M. Souart y mit le 21 août de cette année, en conformité aux ordres qu'il reçut de M. de Bretonvilliers, comme nous allons le dire.

VI.

Le Séminaire se détermine à continuer l'œuvre de Montréal.

L'assemblée du Séminaire de Paris se réunit donc le 15 mars 1663, et, considérant les suites de la délibération qu'elle allait prendre, fut unanimement d'avis qu'au paravant chacun de ses membres vaquerait pendant trois jours à la prière, pour qu'il plût à Notre Seigneur de faire connaître sa volonté sur une affaire si importante, et qu'ensuite on se réunirait de nouveau, pour la conclure à la pluralité des voix. Mais, ce terme ne

paraissant pas sans doute suffisant, on s'assembla enfin le 31 mars, qui fut le jour de la conclusion. Tous convinrent que, puisque l'œuvre de Villemarie avait été entreprise suivant les desseins de M. Olier, et après beaucoup de prières pour connaître la volonté de Dieu, le Séminaire ne devait la détruire que dans la dernière extrémité, et lorsqu'il serait évident que Dieu en demandait la suppression. Ils conclurent donc que, n'ayant pas encore des marques assez manifestes de sa volonté pour la rompre, il fallait la conserver en attendant, et qu'ainsi on écrirait aux Ecclésiastiques qui résidaient à Villemarie de continuer leurs travaux comme par le passé, au moins pendant l'année courante.

VII.

Faveur de M. de Laval à la Cour.

M. de Laval était d'autant plus ferme dans son refus, qu'il se sentait alors plus appuyé dans toutes ses demandes à la Cour, où la réputation de sa sainteté le rendait considérable. Déjà même avant son passage en France, la Reine Marie-Thérèse, dans une lettre qu'elle lui avait écrite le 15 avril précédent, s'était recommandée à ses prières, en ajoutant qu'elle voulait s'occuper de son solide établissement à Québec. Le Roi, de son côté, après l'arrivée de M. de Laval à Paris, avait réitéré ses instances pour l'érection du siège du Canada, et nommé ce prélat à Sa Sainteté pour être fait premier évêque. Dans ce dessein, il l'avait pourvu de l'abbaye de Maubege, au diocèse de Bourges, qui vaquait alors ; et quoique l'érection du futur siège rencontrât de nouveaux obstacles et restât encore suspendue bien des années, le déplaisir que le Roi en ressentit ne diminua en rien son estime envers M. de Laval, qu'il s'empressa, au contraire, de satisfaire dans toutes ses demandes.

VIII.

Rappel de M. D'Avaugour : M. de Mézy.

Pour contenter ce prélat, et pour se rendre en même temps aux représentations des PP. Jésuites, qui avaient aussi de justes motifs de se plaindre de M. d'Avaugour, le Roi révoqua ce Gouverneur avant même que le temps de sa commission fût expiré ; car il ne l'exerça que deux ans au lieu de trois que marquaient ses lettres, et quitta même le Canada avant l'arrivée de son successeur. (*). En reprenant le Canada, ce prince avait déclaré qu'il nommerait lui-même aux principaux emplois du pays ; et, pour le mettre sur un bon pied, il avait résolu d'y envoyer un Gouverneur qui aurait le commandement des troupes, et un intendant qui serait chargé de la justice, de la police et des finances. Le 21 mars 1663, il nomma intendant M. Robert, qui pourtant n'alla point en Canada. Quant au Gouverneur, comme déjà M. de Laval avait eu de vifs démêlés avec

(*) M. d'Avaugour, de retour en France, alla combattre les Turcs, et fut tué en défendant avec beaucoup de valeur contre eux le fort de Serein, sur la frontière de Croatie.

M. d'Argenson et qu'il s'était cru obligé de demander le rappel de M. d'Avaugour, " le Roi, dit la mère Juchereau, voulut qu'il nommât le " Gouverneur qui devait être envoyé. Le prélat s'en excusa longtemps, " mais les instances du Roi furent si pressantes qu'enfin, vaincu, il choisit " le chevalier de Mézy, duquel il espérait avoir toute sorte de satisfaction." M. de Mézy, alors major de la ville et du château de Caen, avait été intimement lié avec le chef de l'Ermitage de cette ville, M. de Bernières, qui n'avait pas peu servi à le gagner à Dieu. M. de Laval, ayant passé lui-même plusieurs années dans ce lieu de retraite, ainsi que nous l'avons dit, estimait beaucoup M. de Mézy pour sa piété sincère et son désintéressement. Il voulut donc l'amener avec lui à Québec, persuadé que, sous un tel Gouverneur, tous les abus qui l'avaient fait repasser en France disparaîtraient du Canada, et que le règne de Dieu n'y rencontrerait plus d'obstacles. M. de Mézy s'excusa d'abord, alléguant pour motif de son refus les dettes dont il se trouvait alors chargé, et qui ne lui permettaient pas d'accepter un emploi de cette nature. Sans être arrêté par cette considération, M. de Laval témoigna un si vif désir au Roi d'avoir M. de Mézy pour Gouverneur, que ce prince paya lui-même de sa cassette les dettes qui mettaient obstacle à son départ, et lui fit en outre de grosses gratifications, tant il avait à cœur de donner à M. de Laval un homme qui lui fût agréable. Se voyant ainsi sollicité par le monarque lui-même, qui le prévenait d'une manière si délicate et si généreuse, M. de Mézy accepta le gouvernement général du Canada dans la seule vue de s'y sanctifier, en procurant la gloire de Dieu, le service du Roi et le bien de la Colonie.

IX.

Conseil souverain ; autorité donnée à M. de Laval.

Après avoir donné à M. de Laval un Gouverneur en qui il eût pleine confiance, le Roi voulut procurer au Canada une forme d'administration qui assurât le bien public, et en particulier le repos et la liberté de l'Eglise. Pour cela, il rendit un édit, au mois de mars 1683, par lequel il créa un Conseil souverain dont il fixa le siège à Québec, en se réservant pourtant de le transférer ailleurs, s'il le jugeait convenable. Jusqu'alors le Conseil de Québec, chargé de délibérer sur les affaires du pays, avait été composé de membres choisis, en grande partie, par le Gouverneur, sans que l'Evêque prît aucune part à leur nomination. Toutes les prérogatives de ce prélat consistaient à avoir entré au Conseil et voix délibérative, avec charge pour le Gouverneur de l'appeler aux séances et de le considérer comme conseiller. Aussi avons-nous vu que M. d'Avaugour avait composé ce Conseil de personnes déterminées à entrer dans toutes ses vues, opposées à celles de M. Laval. Pour remédier donc à cet inconvénient, le Roi ordonna qu'à l'avenir les conseillers seraient choisis et nommés par le Gouverneur et par l'Evêque, agissant de concert, et que le Conseil souve-

rain se composerait du Gouverneur général, de l'Evêque, ou, à son défaut, du premier Ecclésiastique qui serait sur les lieux, de cinq conseillers et d'un Procureur du Roi. Enfin, pour que M. de Laval eût toute liberté d'exclure du Conseil ceux mêmes qu'il y aurait fait entrer, s'il arrivait qu'ils ne répondissent pas à son attente, le Roi ordonna que ce prélat, de concert avec le Gouverneur, pourrait changer les conseillers tous les ans ou les continuer, selon qu'il le jugerait plus à propos. M. de Laval profita des dispositions si favorables de la Cour pour aviser aux moyens d'établir solidement le clergé de la Nouvelle-France. Le 26 mars 1663, il érigea un séminaire et l'unit à celui des Missions-Etrangères à Paris, d'où il espérait pouvoir tirer des Missionnaires, et au mois d'avril suivant, il obtint du Roi un édit relatif aux cures et aux dîmes. Suivant le désir de ce prélat, il fut ordonné que les dîmes seraient fixées à la treizième partie des récoltes, de quelque nature qu'elles pussent être, tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, et que ces dîmes seraient affectées à l'entretien du clergé, à celui des églises et au soulagement des pauvres ; qu'enfin tous les curés seraient révocables à la volonté de l'Evêque et de ses successeurs, conformément à la pratique des premiers siècles.

X.

Le Roi envoie M. Gaudais et cinq cents personnes en Canada.

Le Roi fit expédier, le 1er de mai, des lettres de commission de Gouverneur (*) à M. de Mézy, qui, le lendemain, prêta le serment d'usage ; et il nomma, en outre, M. Louis Gaudais, sieur Dupont, pour visiter le Canada et obtenir par lui des éclaircissements sur plusieurs points dont il le chargeait de l'informer en secret. “ Voulant être éclairci au vrai de
 “ la conduite de M. d'Avangour, lit-on dans l'instruction qui lui fut remise,
 “ le Roi ordonne expressément au sieur Gaudais de s'informer, avec
 “ esprit de désintéressement, de la manière dont ce Gouverneur s'est
 “ comporté dans son emploi, pour lui en rendre un compte fidèle quand il
 “ sera de retour ; surtout il tâchera de découvrir les véritables raisons qui ont
 “ obligé à se plaindre du sieur d'Avangour, et si c'est avec justice ou non.”
 Enfin il le chargeait de prendre des éclaircissements sur les moyens les plus propres à procurer l'établissement du pays et le défrichement des terres. Cependant, en reprenant possession de la Nouvelle-France et en érigeant un Conseil souverain, le Roi ne put, malgré la promesse qu'il en avait faite, y envoyer des troupes pour réduire les Iroquois, en étant alors empêché par les guerres qu'il avait à soutenir. Mais il fit passer, cette

[*] Dans ces lettres, le Roi dit, au sujet de M. d'Avangour : “ Nous désirons le rappre
 “ représentation en France, quoique le temps de trois années, porté par sa commis
 “ sion, ne soit pas encore expiré ; et nous commettons, par les présentes, le sieur de
 “ Mézy, pour trois ans seulement qui commenceront du jour où il arrivera à Québec.”

année 1663, cent familles formant en tout cinq cents personnes, et les défraya pour un an, afin qu'elles pussent subsister sans incommodité et s'établir ensuite.

XI.

Arrêts contre les traiteurs de boissons aux sauvages.

L'évêque de Pétrée s'embarqua pour la Nouvelle-France avec M. de Mézy et M. Gandais, et ils arrivèrent heureusement à Québec le 15 du mois de septembre. " Les navires du Roi, écrivait la Mère Marie de " l'Incarnation, nous ont ramené Monseigneur notre prélat, qui a fait le " voyage en la compagnie d'un nouveau Gouverneur, gentilhomme de " Normandie, très-pieux et très-sage." A peine l'un et l'autre furent-ils arrivés qu'ils nommèrent les six conseillers destinés à composer avec eux le Conseil souverain. Ce furent M. Rouer de Villeray, M. Juchereau de la Ferté, M. Ruelle d'Auteuil, M. Legardeur de Tilly, M. d'Amours et M. Bourdon, qui fut établi Procureur du Roi. Ce choix dut être l'ouvrage de M. de Laval, qui connaissait déjà le mérite des six conseillers ; puisque M. de Mézy, arrivé seulement depuis quelques jours, n'aurait pu le faire avec assez de connaissance de cause. Comme le désir de remédier à l'abus des boissons qu'on donnait aux sauvages sous M. d'Avangour avait été le principal motif du voyage de M. de Laval en France, ce fut aussi l'un des premiers objets de sa sollicitude et de celle du Conseil. Ce prélat et M. de Mézy étaient arrivés à Québec le 15 septembre, et le 28 du même mois ils rendirent, conjointement avec les nouveaux conseillers, un arrêt qui, en conformité de celui du Conseil d'Etat donné le 7 mars 1657, défendit de traiter aux sauvages aucune boisson enivrante. " Ce mal- " heureux commerce, dit le Conseil, n'a pas laissé de continuer ; et sur- " tout depuis deux ans, plusieurs s'y sont licenciés à l'envi les uns des " autres, parce qu'on n'a point puni les délinquants." Pour extirper ce désordre par la crainte du châtement, le Conseil défendit de donner aucune de ces boissons aux sauvages, ni directement, ni indirectement, pas même un seul coup, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce fût, sous peine, pour la première fois, de trois cents livres d'amende, dont un tiers serait applicable au dénonciateur, un autre tiers à l'Hôtel-Dieu, et le dernier au fisc ; et, en cas de récidive, sous peine du fouet ou bannissement, selon que les circonstances pourraient l'exiger. Cet arrêt fut publié à Québec, aux Trois-Rivières et à Villemarie. L'année suivante, le 17 avril, le Conseil souverain renouvela cette défense, sous peine pour les contrevenants de la confiscation de tous leurs biens et du bannissement. Et enfin, le 15 juillet 1665, il la renouvela encore, sous peine de cinq cents livres d'amende et de telle autre punition qu'il jugerait à propos. (*)

(*) Les domestiques étaient alors assez rares en Canada, comme il a déjà été dit ; et plusieurs de ceux que des particuliers avaient fait venir de France quittaient ensuite leurs maîtres pour en servir d'autres, qui leur offraient de plus forts émoluments ; ce qui

XII.

Ordre établi pour le temporel et pour le spirituel.

“ Le Roi, écrivit la Mère Marie de l'Incarnation, a envoyé, avec le
 “ nouveau Gouverneur et notre Evêque, un intendant qui, depuis son
 “ arrivée, a réglé toutes les affaires du pays. (Elle parle ici de M. Gau-
 “ dais.) Il a établi des officiers pour rendre la justice selon les règles du
 “ droit, et a fait des règlements pour le commerce et pour l'entretien de
 “ la société civile. Il s'est fait rendre foi et hommage des habitants du
 “ pays qui ont confessé tenir (leurs terres) du Roi, à cause de son château
 “ de Québec. Dans les règlements qui ont été faits, Québec se nomme
 “ ville, et la Nouvelle-France, province ou royaume. L'on a élu un maire
 “ (M. Legardeur de Repentigny) et des échevins (MM. Jean Madry et
 “ Claude Charron), et généralement tous les officiers, qui sont gens
 “ d'honneur et de probité, ont été choisis par élection. On remarque
 “ entre tous une grande union. Mgr. l'Evêque et M. le Gouverneur
 “ sont nommés les chefs du Conseil ; et on parle de faire bâtir un palais
 “ pour rendre la justice, ainsi que des prisons pour enfermer les criminels,
 “ les lieux qui servent à cela étant petits et incommodes. L'on a pareil-
 “ lement établi l'usage des dîmes qui sont destinés pour l'entretien d'un
 “ séminaire fondé par notre Evêque, qui doit, par ce moyen, faire bâtir
 “ des églises partout où il sera nécessaire, et y entretenir des prêtres pour
 “ les desservir. Ces églises seront comme des paroisses ; mais ceux qui
 “ y présideront, au lieu d'être nommés curés, seront appelés supérieurs,
 “ dont l'Evêque sera le chef. Le surplus des dîmes doit aller à l'entre-
 “ tien des pauvres. Ce digne prélat a déjà fait bâtir une maison à Québec
 “ pour l'Evêque et pour loger le gros de son Séminaire. Voilà l'état
 “ du Canada, tant pour le spirituel que pour le temporel.”

XIII.

Réclamations contre la dîme ; M. de Laval la met au vingtième.

“ Tout cela sonne gros et commence bien, ajoute la Mère Marie de l'In-
 “ carnation ; mais il n'y a que Dieu qui voie quelles en seront les issues.
 “ l'expérience nous faisant voir que les succès sont souvent bien différents
 “ des idées que l'on conçoit.” De la réflexion que fait ici cette sage
 Religieuse, il paraîtrait que plusieurs à Québec doutaient si ces règlements
 auraient tous les résultats qu'on s'en était promis. Celui qui concernait
 la dîme fut regardé comme trop onéreux et excita d'abord des réclama-
 tions assez vives. M. de Laval, voyant le mécontentement que la taxe
 portée à la treizième partie des récoltes faisait naître, et voulant calmer

faisait naître des procès entre les colons et des troubles dans les familles. Pour les
 prévenir, le Conseil souverain défendit, le 1er décembre de cette année 1663, de retirer
 aucun domestique à son maître sans le consentement de ce dernier, par écrit, sous peine
 d'une amende arbitraire, et de payer au maître chaque journée d'absence ou du temps
 perdu, à raison de cinquante sous par jour.

l'agitation des esprits, la réduisit à la vingtième pour l'espace de six ans, le 10 novembre, environ deux mois après son retour de France. Il remit, en outre, les dîmes de l'année courante 1663, à l'exception de celles de la côte de Lauzon et de la pointe de l'Île d'Orléans, destinés à bâtir les églises paroissiales de ces lieux. Toutefois ce terme de six ans ne contenta pas les colons, qui craignirent que la dîme ne fût ensuite remise au treizième. M. de Laval, pour les satisfaire, étendit la taxe du vingtième à toute sa vie, et comme cette limitation ne les contentait pas non plus, il permit enfin aux particuliers de s'adresser au Roi et de lui exposer eux-mêmes leurs raisons. De plus, quelques personnes, par une crainte mal fondée ou par quelqu'autre motif, voyant que, dans les lettres d'établissement de la dîme, il était dit qu'elle aurait pour objet *tout ce qui naît par le travail des hommes et ce que la terre produit d'elle-même*, semèrent dans l'esprit des peuples des bruits faux et calomnieux, assurant qu'on voulait exiger la dîme des œufs, des légumes, des planches, du bois à brûler, et généralement de tous les produits de l'industrie des colons. Comme ces bruits pouvaient susciter des obstacles au zèle de M. de Laval, il publia, le 10 mars 1664, une troisième déclaration pour les dissiper, en faisant connaître que, selon la coutume universelle et l'intention de l'Église, *par le travail des hommes* on ne devait attendre autre chose que le labour des terres. Nous ajouterons que les nominations de M. Legardeur de Répentigny à la place de maire de Québec, et de Jean Madry et Claude Charron à celles d'échevins, ne furent pas d'un heureux augure ; elles avaient eu lieu le 6 octobre 1663, et, le 14 du mois suivant, un arrêt du Conseil révoqua l'élection du maire et des deux échevins, et ordonna de procéder à celle d'un syndic.

XIV.

Saint-Sulpice prend possession de l'île de Montréal. Prétentions du Conseil.

Le Séminaire de Saint-Sulpice, en consentant à se charger seul de l'œuvre de Villemarie, avait désiré, comme il a été dit, que les Associés de Montréal tinssent l'affaire secrète jusqu'à ce qu'elle eût été consommée, afin d'éviter les obstacles qui auraient été à craindre si elle eût été connue auparavant. En conséquence, M. de Bretonvilliers, le 5 mai 1663, donna pouvoir à M. Souart de prendre possession de l'Île de Montréal au nom des nouveaux seigneurs, et celui-ci exécuta cette commission avec les formalités d'usage, le 18 août de la même année, près d'un mois avant l'arrivée de M. de Laval et de M. de Mézy en Canada. Mais, à peine le Conseil souverain eut-il été installé, qu'il voulut dépouiller le Séminaire, sinon de la propriété et de la seigneurie, au moins des droits que le Roi avait donnés aux seigneurs par ses lettres patentes, et dont ils avaient joui constamment, savoir : du droit de justice et de celui de nommer le Gouverneur de l'île de Montréal. Dans l'édit de création du Conseil sou-

verain, rendu au mois d'avril de cette année, on avait mis une clause peu conforme à ces lettres patentes, puisqu'on donnait au Conseil le pouvoir d'établir à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et ailleurs, des personnes qui jugeraient en première instance, sans longueur de procédures, afin, est-il dit, d'ôter, autant qu'il se pourra, toute chicane dans le pays de la Nouvelle-France, et que prompte et bonne justice y soit rendue. Si cette clause avait été mise sans dessein et de bonne foi, il est manifeste qu'elle n'était pas applicable aux seigneuries particulières, dont la justice avait déjà été attribuée par le Roi aux seigneurs de ces lieux, comme l'expérience le montra : ces seigneurs ayant conservé leur droit de justice après l'édit comme auparavant.

XV.

Le Conseil ôte la justice de l'île de Montréal au Séminaire.

Mais, de quelque manière qu'elle eût été insérée, le Conseil voulut s'autoriser de cette clause pour dépouiller de leur justice les seigneurs de Montréal. "A peine le séminaire fut-il en possession de la seigneurie, dit M. Dollier, qu'on lui ôta la justice, et cela sans fondement. C'était bien mal reconnaître six ou sept cent mille livres dépensées par les seigneurs, et la perte de tant d'hommes qui s'étaient sacrifiés pour le pays. On forma donc un certain fantôme de justice royale qui régna quelque temps sous ce nom contre tout droit et raison, et même contre l'autorité du Roi." C'est qu'en effet ce prince, par ses lettres patentes, ayant donné la justice de l'île de Montréal à la compagnie de ce nom, le juge qu'elle chargeait de l'exercer dans ce ressort recevait son autorité du Roi par cette Compagnie, ou par ceux à qui elle venait de céder ses droits ; c'était donc *contre l'autorité du Roi* qu'on donnait la justice de ce même ressort à d'autres juges. Aussi l'un des successeurs de M. de Mézy, dont il sera longuement parlé dans la suite, M. de Fontenac, ayant établi des échevins à Québec et leur ayant donné le pouvoir de juger de la police, Colbert lui écrivit qu'il avait outrepassé ses pouvoirs, en donnant aux échevins un droit qui appartenait au premier juge établi par la Compagnie des Indes. "Vous n'avez pu, disait-il, lui ôter une partie de sa juridiction qu'il tient du Roi, en conséquence du pouvoir que Sa Majesté a donné à la Compagnie, et la donner à un autre juge que vous avez établi sans autorité." C'est ce que firent aussi M. de Laval et M. de Mézy, en s'attribuant le pouvoir d'établir, pour l'île de Montréal, une justice nouvelle. Ils étaient arrivés à Québec le 15 de Septembre, comme il a été dit, et, le 28 du même mois, ils créèrent pour cette île une sénéchaussée royale, dont ils nommèrent immédiatement les officiers par provision, en attendant que le Conseil leur eût donné des pouvoirs en forme. Ils attribuèrent la place de juge à M. Arthur de Sailly, celle de procureur du Roi à Charles Le Moyne, et pour greffier en chef et notaire de

la sénéchaussée, ils nommèrent Bénigne Basset, qui l'était déjà de la justice des Seigneurs. Le 9 octobre suivant, le sieur Gaudais délivra des provisions aux nouveaux officiers et reçut d'eux le serment, et, le 18 du même mois, le Conseil souverain confirma ces nominations.

XVI.

M. d'Ailleboust établi juge par le Séminaire.

Surpris de la création de cette nouvelle justice, M. Souart crut devoir faire des remontrances pour en empêcher l'exercice ; et comme jusqu'alors M. de Maisonneuve avait exercé simultanément la charge de Gouverneur et celle de juge, le séminaire institua un juge différent du Gouverneur et nomma Charles d'Ailleboust des Musseaux, qui, au titre de lieutenant de la garnison de Montréal qu'il portait, joignit alors celui de juge des Seigneurs. C'est ainsi qu'il est qualifié dans un contrat de mariage du mois de novembre de cette année 1663. Bénigne Basset, qui, depuis longues années, exerçait l'office de greffier de la Seigneurie, ne crut pas devoir renoncer à ce titre, et dans un acte du 16 novembre de la même année, il se qualifie tout à la fois *greffier en la sénéchaussée royale, notaire royal et commis greffier pour les seigneurs*. Ce fut peut-être pour le punir d'avoir pris ce dernier titre que M. de Mézy et M. de Laval, dans un voyage qu'ils firent peu après à Villemarie, lui ôtèrent la nouvelle charge de *greffier en chef* et nommèrent, pour de *bonnes considérations*, comme ils s'expriment eux-mêmes, le sieur Nicolas de Mouchy au même office de greffier et de notaire. Enfin, pour remplir les fonctions de sergents royaux dans la sénéchaussée, ils établirent les sieurs Anicet et Raguideau, qui, avec le précédent, prêtèrent le serment d'usage et furent confirmés dans leurs charges, le 23 du mois de mai, par le Conseil souverain. (*)

XVII.

M. de Mézy entreprend de nommer le gouverneur de Montréal.

M. de Mézy fit plus encore : jugeant apparemment que les pouvoirs dont il était revêtu comme gouverneur général, avaient anéanti tous les autres privilèges donnés jusqu'alors par le Roi, ou qu'en reprenant la propriété du Canada, ce prince avait aboli tous ces privilèges, il s'arrogea à lui-même le droit de nommer le Gouverneur de l'île de Montréal. Le 23 octobre de cette année 1663, où il semble que M. de Maisonneuve s'était rendu à Québec avec M. Souart, pour faire leurs représentations sur la

(*) Malgré cette nomination, Nicolas de Mouchy n'a pas laissé, à proprement parler, de minutes comme notaire, et n'est point mentionné dans la liste des notaires de Montréal. Nous avons cependant sous les yeux un acte qu'il passa, comme *notaire royal*, par lequel Claude Robutel de Saint-André vendit une terre, en se réservant l'usage de la redoute qui y était construite. L'existence de cet acte pourrait donner à penser que, si Nicolas de Mouchy n'a point laissé de minutes, c'est que peut-être le public ne s'adressait pas à lui, nonobstant sa nomination à l'office de notaire royal.

création de la nouvelle justice, M. de Mézy expédia à M. de Maisonneuve des lettres pour le gouvernement de l'île de Montréal, et d'autres à M. Pierre Boucher pour celui des Trois-Rivières. Celles de M. de Maisonneuve étaient conçues en ces termes : “ Le pays de la Nouvelle-France étant
 “ maintenant dans les mains et sous la protection du Roi, par la démission
 “ des sieurs de la Compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa
 “ Majesté nous ayant établi Gouverneur et lieutenant général dans toute
 “ l'étendue de ce pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service
 “ de pourvoir des personnes capables pour commander dans les lieux éloi-
 “ gnés, et notamment dans l'île de Montréal, poste plus exposé aux incur-
 “ sions des Iroquois nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure ;
 “ et que, pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui
 “ de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus
 “ depuis plus de vingt ans que vous commandez dans ce lieu. Pour ces
 “ causes et plein de confiance en votre fidélité au service du Roi, en votre
 “ valeur, en votre expérience et votre sage conduite au fait des armes,
 “ nous vous commettons et députons pour exercer la charge de Gouverneur
 “ de l'île de Montréal, tant et si longtemps que nous le jugerons utile pour
 “ le service du Roi. ”

XVIII.

Protestations du Séminaire de Saint-Sulpice.

On comprend qu'à la place de M. de Maisonneuve, qui, depuis vingt-deux ans, avait servi le pays et en avait été le soutien par sa prudence et son courage, tout autre que lui se fût montré blessé d'un procédé si offensant et si injuste, surtout de la part d'un Gouverneur nouveau venu, tel que M. de Mézy, qui n'était guère que depuis un mois dans la Nouvelle-France. Mais, toujours semblable à lui-même, il reçut avec calme la commission nouvelle qu'on lui donnait, et la fit même enregistrer à Québec en déclarant qu'il l'acceptait sans préjudice du droit des seigneurs, et il supplia le Conseil souverain de trouver bon qu'il en donnât avis aux intéressés et à leur procureur dans ce pays. Ce procureur était M. Souart, qui, s'étant présenté devant le conseil, déclara qu'il n'avait à la vérité de procuration de la part des seigneurs que pour prendre possession en leur nom de l'île de Montréal, mais qu'il savait de science certaine que le Roi, par des lettres patentes de l'année 1644, leur avait donné le droit de nommer le Gouverneur. Le Conseil, sachant bien qu'il ne pouvait porter atteinte aux privilèges accordés par le Roi, ordonna ce même jour, 23 octobre, aux intéressés, de produire dans huit mois leurs titres de propriété de l'île et leurs lettres patentes. “ Cependant, ajoute le Conseil, le sieur
 “ de Maisonneuve exercera la commission de Gouverneur de l'île de
 “ Montréal (qui lui a été donnée par M. le Gouverneur général, en date

“ de ce jour) jusqu'à ce que le Roi en ait ordonné autrement. ” Cette ordonnance fut signée par M. de Mézy et par M. de Laval. (*).

XIX.

Saint-Sulpice veut conserver la justice, pour l'avantage des Colons.

M. Souart, obligé par le Conseil souverain de produire les titres du Séminaire, qui se trouvaient en France, s'empessa d'en écrire à M. de Bretonvilliers. Celui-ci, avant de les lui envoyer, réunit ses confrères pour examiner de concert s'il ne serait pas plus utile au bien des colons de Villemarie d'abandonner la justice que de la conserver, malgré les oppositions qu'on rencontrait et celles qui pourraient naître par la suite. Ils convinrent tous qu'en y renonçant, le Séminaire se délivrait de charges très-onéreuses, entre autres de la nécessité d'avoir toujours des juges capables et de les salarier, et de salarier aussi les autres officiers indispensables pour l'exercice de la justice ; de l'obligation de répondre des sentences que ces juges porteraient et de payer les amendes auxquelles ils pourraient être condamnés pour leurs jugements ; enfin de l'assujettissement où l'on serait d'entretenir les prisons, de fournir le pain aux prisonniers et d'être chargé de la nourriture, de l'entretien et de l'éducation des orphelins. Néanmoins, après s'être assemblés plusieurs fois, ces Ecclésiastiques demeurèrent convaincus qu'il était plus utile au bien du pays qu'ils retinssent la justice, et ils résolurent de faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour la conserver. Les motifs de cette délibération furent les inconvénients plus graves encore qu'on aurait à subir si la justice était rendue aux colons par des juges intéressés, incapables ou vicieux, sans que les seigneurs pussent apporter à ce mal aucun remède efficace.

XX.

Le Conseil enregistre les titres du Séminaire.

M. Souart, ayant donc reçu des copies collationnées des titres de propriété du Séminaire et des lettres patentes du Roi de l'année 1644, déjà citées dans cette histoire, se rendit à Québec. Le 12 juillet 1664, il mit sous les yeux des conseillers les pièces dont nous parlons, afin de rentrer

(*) Le Conseil souverain ne se montra pas plus favorable à d'autres demandes que firent les seigneurs de Montréal, quelque justes qu'elles pussent leur paraître. On a vu que M. de Lauzon, ayant égaré le titre du terrain sur lequel leur magasin de Québec était construit, avait donné à Couillard de Lespinay un titre pour une partie de ce même terrain, et que M. d'Avaugour, de son côté, avait accordé, le 29 mars de cette même année 1663, une autre partie de ce terrain au sieur Le Normand. Les seigneurs s'étant présentés pour obtenir justice, le Conseil ordonna, le dernier jour d'octobre de cette année, que le Séminaire produirait son titre de concession, c'est-à-dire le même qui, ayant été remis à M. de Lauzon, avait disparu. Enfin, ce qu'on a de la peine à comprendre, le 21 juillet suivant, M. de Mézy eut la complaisance de ratifier encore le titre accordé contre toute justice au sieur Le Normand par M. d'Avaugour, son prédécesseur.

L'année suivante, mademoiselle Mance étant revenue de France, le 25 mai, ainsi que M. Robutel de Saint-André, l'un et l'autre portèrent leur plainte au Conseil souverain contre

en possession de la justice, et, quelques jours après, leur présenta, en outre, un Mémoire composé par M. de Maisonneuve sur le même sujet ; mais le Conseil, sans avoir égard à ces copies, comme si elles eussent été des pièces fabriquées à plaisir, ordonna que M. Souart présenterait les originaux mêmes des titres de propriété et de droit de justice de l'île de Montréal. Voyant le mauvais vouloir du Conseil, M. de Bretonvilliers, qui n'osait pas se dessaisir des originaux, prit alors le parti de s'adresser au Conseil du Roi à Paris, en représentant qu'il ne pouvait les exposer au péril de la mer. M. Bourdon, dont on a parlé, se trouvait alors à Paris ; le Conseil du roi ordonna, le 24 mars 1665, qu'il se présenterait en personne devant Henri Daguesseau, maître des requêtes, pour examiner avec lui l'original des titres et en vérifier les copies, qui en seraient faites sous ses yeux, ajoutant que ces copies mériteraient la même foi que les originaux eux-mêmes. Daguesseau fit signifier à M. Bourdon qu'il eût à se rendre chez lui le 30 pour le dessein ordonné ; mais celui-ci, jugeant sans doute que ces précautions étaient déplacées, ne parut pas à l'assignation, et Daguesseau, après s'être assuré de l'authenticité des originaux, certifia la vérité des copies, entre autres de la concession du 24 décembre 1640, qui donnait à perpétuité toute justice dans les terres concédées, et celle des lettres patentes par lesquelles le Roi permettait aux seigneurs de mettre à la tête de leur île de Montréal tel capitaine ou Gouverneur particulier qu'ils voudraient lui nommer. M. Souart, ayant reçu ces copies ainsi rendues authentiques, les présenta au Conseil souverain, aux registres duquel elles furent insinuées le 27 septembre 1666 ; et c'est de cette source qu'on les a tirées pour les reproduire plusieurs fois dans les *Edits et Ordonnances* concernant le Canada, où on les voit dans leur entier.

XXI.

Le Séminaire fait toujours exercer la justice en son nom.

Mais, dans le long intervalle de temps qui s'écoula avant l'arrivée de

le capitaine du navire qui les avait conduits ; et qui, voyant qu'il n'y avait pas d'autre vaisseau pour le Canada, avait fixé le fret de leurs marchandises à un prix exorbitant, et extorqué d'eux la promesse de ce prix. Ils demandèrent donc que ce fret fût réduit au prix ordinaire, montrant que sans cela ils souffriraient l'un et l'autre, une perte considérable. Mais, par son arrêt du 12 juin, qui fut publié et affiché, le Conseil condamna mademoiselle Muncie et M. de Saint-André à donner tout le prix qu'exigeait le capitaine ; en déclarant toutefois que, pour empêcher à l'avenir les abus, le prix du fret serait réglé par le Conseil.

Cette disposition si peu bienveillante, surtout à l'égard de ceux qui commandaient à Villemarie, pouvait bien servir de prétexte à quelques esprits inquiets et turbulents pour se porter à des actes d'indépendance, dans l'espérance d'être soutenus par le Conseil. On ne peut imaginer d'autre motif pour expliquer la démarche que firent, cette année, trois colons de Villemarie, qui osèrent bien accuser, devant le Conseil, M. de Maisonneuve de ne leur avoir point payé à chacun la somme de cinq cents livres, qu'il leur avait promise lorsqu'ils étaient devenus habitants, le 2 février 1654. Mais il était difficile de faire droit à leurs prétentions, puisque M. de Maisonneuve avait en main les actes qui certifiaient la solution de cette somme reçue par chacun des trois plaignants.

ces pièces, le Conseil souverain et M. de Mézy ne se désistèrent pas de leurs prétentions, et M. de Maisonneuve, de son côté, regardant les seigneurs comme toujours en possession de la justice, agit en conséquence dans ses actes comme Gouverneur. A Villemarie, les habitants se plaignaient de ce qu'on leur vendit les marchandises à des prix excessifs, par suite, à ce qu'il paraît, du peu de liberté qu'à Québec le Conseil laissait aux marchands de monter à Villemarie et aux Trois-Rivières, peut-être pour obliger les habitants de ces lieux d'aller se pourvoir à Québec des choses nécessaires à leurs besoins. Du moins, le 9 juillet de cette même année, le Conseil défendit aux marchands d'emporter; tant aux Trois-Rivières qu'à Villemarie, aucune marchandise, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire, et ne leur permit de prendre avec eux que les denrées et les effets nécessaires à leurs propres besoins; encore devaient-ils en faire auparavant la déclaration au Conseil, sous peine de confiscation et d'amende. Il résultait de cette espèce de monopole, qu'à Villemarie, les marchandises se vendant à haut prix, à cause de leur rareté, plusieurs pères de famille avaient de la peine à pourvoir à la subsistance de leurs enfants. Dans cette espèce de calamité, qui pouvait donner lieu à quelque sédition populaire, M. de Maisonneuve ordonna, le 15 février 1664, que les habitants s'assembleraient le 24 suivant, au lieu dit le Hanguard, pour y élire, à la pluralité des voix, cinq personnes notables, dont quatre réunies pourraient juger toutes les matières concernant la police, conformément à l'ordonnance du Roi; que ces juges tiendraient leurs assemblées tous les lundis, dans le lieu où l'on rendait la justice, et que M. d'Ailleboust des Musseaux, juge ordinaire de l'île de Montréal, exécuterait les jugements de police ainsi rendus par eux. Cette ordonnance ayant été lue, publiée et affichée à l'issue de la grand'messe, le dimanche 17 février, on s'assembla au Hanguard le dimanche 2 mars, et l'on élut, à la pluralité des voix, cinq des plus notables habitants pour juge de police, qui furent: Louis Prudhomme; Jacques Le Moyne (frère de Charles); Gabriel Le Sel, dit Leelos, Jacques Picot, dit Labrie, et Jean Leduc, qui tous acceptèrent cette charge. Après quoi, M. de Maisonneuve leur fit prêter serment devant M. d'Ailleboust des Musseaux, qualifié dans le procès-verbal de ce jour *juge civil et criminel de la terre seigneuriale*, et devant Jean-Baptiste Migeon, procureur fiscal des seigneurs, avocat au Parlement de Paris. Ce dernier, né à Moulins, en Bourbonnais, était neveu de M. Souart, qui l'avait déterminé, ainsi que plusieurs autres de ses parents et de ses amis, à passer dans la Nouvelle-France, par zèle pour la religion.

Malgré l'exercice non interrompu de la justice des seigneurs, celle de la sénéchaussée subsistait néanmoins toujours; et ces officiers, selon les occurrences, tenaient à honneur de remplir les fonctions que leur avaient assignées le Conseil souverain. Il existe aux archives judiciaires de

Villemarie un petit cahier qui a pour titre : *Régistre des audiences civiles de la sénéchaussée royale de l'île de Montréal*, qui servait tout à la fois pour enregistrer des actes émanés du Gouverneur général ; il commença le 2 janvier 1665 et finit le 31 décembre de la même année. On est surpris de la brièveté des sentences, toutes signées par de Saily, juge, et de Mouchy, greffier ; elles ne contiennent guère que les noms des parties et les conclusions du juge : c'est qu'apparemment celui-ci n'était pas exercé, non plus que le greffier, aux formes ni au style du barreau (*).

(*) Après que M. Talon, en vertu de pouvoirs extraordinaires, eut remis le Séminaire en possession de tous ses droits, comme il sera dit, et même pendant près de vingt ans, plusieurs des officiers de la seigneurie continuèrent à prendre le titre de notaires et de sergents royaux. Ces titres avaient apparemment pour eux quelque chose de flatteur ; et quoique le Séminaire eût pu aisément les obliger d'y renoncer, et qu'alors il eût seul le droit incontestable d'instituer des notaires et des sergents, il les laissa se qualifier de la sorte. Bien plus dans l'acte de décès de M. de Saily, les prêtres du Séminaire lui donnèrent eux-mêmes le titre de juge royal de ce lieu. Pourtant, au mois de juillet 1668 Charles Le Moyne, moins jaloux que les autres de conserver ces titres honorifiques, se qualifiait simplement : *ci-devant procureur du Roi*.

(A continuer.)

SIMON PIERRE ET SIMON LE MAGICIEN.

(Suite.)

VIII.—LE TESTAMENT DANS LA PRISON MAMERTINE.

Un édifice sans ornementation, bâti en pierres carrées, portant sur son fronton une inscription sévère, s'élevait au pied du Capitole, à l'endroit où le Forum s'ouvrait sur la voie Mamertine. L'inscription était ainsi conçue : *G. VIBIUS. FILS. DE. CAÏUS. RUFINUS. M. COCCÆIUS. NERVA. CONSULS PAR SENATUS. CONSULTE* ; (1) et ceux qui la lisaient, la complétaient ainsi : *RESTAURÈRENT. CETTE. PRISON.* Aucune fenêtre n'égayait cette grande muraille lisse, qui semblait froncer le sourcil d'un air menaçant contre les malfaiteurs, et tenir en respect par sa présence le Forum et le Comice. La nuit de la caverne placée derrière ce fronton soareilleux, n'était éclairée que par une petite porte étroite, surmontée à son sommet de barreaux de fer. Le côté gauche s'appuyait à l'escalier des Gémonies ; un long souterrain creusé dans le vif du mont Capitolin, aux rudes parois de tevertin et de peperin, formait la voûte et les murs de l'édifice ; dans le sol, s'ouvrait une sorte de citerne, par laquelle on voyait les profondeurs du *Robur*, ou, si l'on veut, de la prison Tullienne. Ce cachot était un profond sépulcre, creusé dans les entrailles de la terre, entouré d'aspérités rocheuses, et sans autre ouverture que le soupirail de la voûte.

Dans la prison Tullienne ont péri Jugurta, les complices de Catilina, et, en dernier lieu, à l'époque de Tibère, Séjan et d'autres coupables. Sous Néron, les innocents et les saints de Jésus-Christ y enduraient de longs et affreux tourments. Celui qui eût pénétré, une torche à la main, dans cette secrète latomie, aurait pu y voir deux vénérables vieillards, assis sur la dalle, les épaules appuyées à un tronçon de colonne, d'où pendaient leurs chaînes. Ils s'entretenaient tranquillement de leur supplice prochain et exaltaient la gloire du divin Rédempteur. Tous deux étaient maigres et portaient des cheveux blancs : l'un, d'assez haute taille, au visage osseux et carré, aux traits rigides, portait une barbe courte et crépue : toute sa personne respirait une austère majesté. L'autre, d'une taille au-dessous de la moyenne, un peu courbé, au visage ovale et doux, au nez aquilin et proéminent, avait les joues et le menton couverts d'une longue barbe frisée, les traits prononcés mais agréables et doux ; son front vaste et chauve n'avait point de rides, et, sous ses épais sourcils, brillaient

(1) La muraille et l'inscription subsistent encore : *G. Vibius. C. F. Rufinus. M. Cocceius. Nerva. Cos. Ex. S. C.* On voit par là que la prison Tullienne ou Mamertine fut restaurée ou agrandie l'an du règne d'Auguste.

deux yeux resplendissants d'un doux éclat. Celui-ci était Paul, l'autre était Pierre. (1)

Le premier était en prison depuis près d'un an ; le second depuis neuf mois. Pendant ce temps-là, ils avaient changé cet antre infect en un temple lumineux, rempli des merveilles de Dieu. Une poignée de soldats, c'est-à-dire Processus, Martinien et leurs compagnons, furent les témoins de la puissance divine, descendue dans le cachot avec les apôtres. Ils avaient enchaîné Simon Pierre, le jour même de la mort de Simon le Magicien : tel avait été l'ordre de Néron, lorsqu'il eut appris que Pierre était l'auteur de cette mort (2). Les soldats n'eurent pas grand'peine à arrêter l'apôtre : averti par miracle, de la croix que Dieu lui avait préparée, loin de cacher sa présence aux fidèles, il alla à la rencontre de ses persécuteurs. Mais bientôt les persécuteurs se trouvèrent eux-mêmes au pouvoir de leur prisonnier. Ils commencèrent par l'admirer, puis ils devinrent ses disciples et ses confidents. Enfin, entièrement vaincus par la grâce, ils tombèrent à ses pieds, lui demandant avec supplication le céleste baptême. Pierre y consentit.

—Eh bien ! disaient les néophytes, à quoi bon différer ? Nous irons chercher de l'eau.

—Cela n'est pas nécessaire, répondit l'apôtre : si Dieu vous trouve dignes de son baptême, il pourvoira au sacrement.

Il c'it, et, s'inclinant vers la terre, il fit avec le pouce le signe de la croix sur le dur rocher. Sous le doigt du thaumaturge, le rocher se

(1) Tel était l'extérieur des deux saints apôtres, d'après les anciens monuments écrits et iconographiques. Leur concordance est un sérieux indice de leur véracité. Plusieurs auteurs ont écrit sur ce sujet. Nous nous contenterons de renvoyer ceux qui désireraient de plus amples renseignements à la Dissertation de Rossi, publiée récemment dans l'*Homéage catholique aux princes des Apôtres* (Rome, 1867, in-80, p. 233). Nous ajouterons qu'il existe, tout le monde le sait, une empreinte de visage humain dans la muraille de la prison Mamertine, à l'endroit où l'on descend dans le cachot, empreinte que la tradition dit être le profil de saint Pierre, qui s'y grava miraculeusement au moment où l'un des sicaires jeta brutalement le saint apôtre contre le mur. Cette empreinte confirme les autres monuments, mais ne s'accorde pas avec les antiquaires qui ont attribué au saint un nez fort et aplati, car dans le profil en question, le nez est droit et assez pointu. C'est du moins ce que nous avons cru constater, après un sérieux examen.

(2) Il est presque impossible de dresser la chronologie des derniers actes de saint Pierre. Les Actes de saint Processus et Martien disent que ces deux saints favorisèrent la fuite de Pierre, pendant qu'ils le gardaient. Au contraire, l'auteur de la *Ruine de Jérusalem*, t. 1, 2, affirme que le saint quitta Rome après la chute du Magicien, comme l'écrivit aussi saint Ambroise, *Sermon contre Auxence*, no. 13 ; l'une et l'autre version peuvent être vraies. Tous les auteurs cités et beaucoup d'autres conviennent, qu'immédiatement après la mort de Simon le Magicien, saint Pierre fut arrêté. Nous nous sommes contenté d'une chronologie vraisemblable, ne pouvant en composer une certaine. Quant à la connaissance que Néron pût avoir de la cause du malheur de son ami le Magicien, la chose est par elle-même très-probable, vu la renommée de saint Pierre et le bruit qu'avaient fait ses luttes avec Simon. Les écrivains déjà cités l'affirment, du reste, ainsi que saint Maxime de Turin (*Homélie LXXII*, édit. Migne), Arnobe, *Contre les Gentils*, II, 12, ajoute que l'événement fut public et connu même par les Gentils : *Viderant enim currum Simonis, et quadrigas igneus Petri ore difflatis, et nominato Christo evanuisse*. De là, Arnobe conclut et démontre qu'ils sont inexcusables dans leur aveuglement.

creusa en forme de coupe large et profonde. On vit sous la roche couler une veine d'eau, qui, jaillissant vive et limpide, ne tarda pas à remplir le bassin jusqu'aux bords (1). A ce prodige, les légionnaires stupéfaits poussèrent un cri : ils attirèrent leurs frères d'armes autour du bassin. L'eau sortait de la terre et la grâce descendait du ciel. La prison Tullienne devenait une église de Rome, fondée dans les entrailles du Capitole, comme une menace contre le démon qu'on adorait à son sommet. Pierre et Paul étaient les prêtres et les prédicateurs de ce temple caché ; les soldats de Néron en étaient le fidèle troupeau. C'est ainsi que les mystères de la divine miséricorde s'accomplissaient dans un cachot qui avait été jadis le receptacle du désespoir et des crimes des hommes.

Du jour où Pierre fut entouré d'une réunion si belle d'amis du Seigneur, la solitude de la prison cessa et il fut permis aux apôtres de recevoir les néophytes qui désiraient entendre la parole sainte et leurs divins conseils. On vit souvent accourir, aux pieds de Pierre et de Paul, Lin, déjà désigné comme futur Vicaire du Christ, Luc, Clément et Cornelius Pudence, ainsi que d'autres saints de Rome. Ils venaient recevoir des encouragements et éclaircir leurs doutes à la lumière apostolique cachée mais non éteinte. Au milieu de la nuit, ils étaient introduits par les gardiens, plus fidèles aux préceptes de Dieu qu'à la tyrannie de César. Ils descendaient au fond du cachot à l'aide d'une petite échelle, que les geôliers eux-mêmes leur fournissaient et qui les suivaient tour à tour, afin de participer aussi aux cérémonies sacrées.

C'était, sans doute, un spectacle bien doux pour le ciel, que de voir dix frères, quelquefois un plus grand nombre, se ranger autour des noires et sombres parois du cachot, à la triste lumière d'une lanterne suspendue ; que de contempler Pierre et Paul, se levant de leur misérable couche placée au pied de la colonne, étendant les mains enchaînées sur les têtes de ces nouveaux croyants, invoquant pour eux du trône de l'auguste Trinité la vive flamme de l'Esprit-Saint, et souvent, sur un escabeau de bois dressé par les robustes légionnaires, célébrant les divins mystères et distribuant le Pain de Vie à tous les fidèles assemblés (2). Parfois, à la faveur du silence de la méridienne (3), quelque pieuse matrone, sous le costume d'une suivante, venait s'agenouiller sur le bord de l'ouverture du cachot et apportait aux apôtres quelques mets choisis pour adoucir les rigueurs de

(1) Voici le commencement du dix-neuvième siècle depuis que cette fontaine jaillit à la prière de saint Pierre ; elle n'a jamais cessé de remplir son bassin, et tout le monde sait qu'on a beau y puiser des milliers de verres ou de tout autre vase, ce qui arrive tous les ans dans les grands concours des fêtes de saint Pierre et de saint Paul, cette source ne diminue jamais, comme elle ne déborde jamais lorsqu'on n'y touche pas.

(2) Actes des saints Processus et Martinien, d'après Surius, 2 juillet.

(3) L'heure de la sieste *hora sexta* des latins, en usage à Rome, à Naples, et en général dans les climats chauds, était une chose sainte et sacrée dans les temps anciens, ainsi qu'on le voit dans les écrivains classiques ; elle était assimilée aux heures de la nuit, et l'on suspendait alors les affaires, et les rues demeuraient désertes.

leur captivité, heureuse d'en recevoir en échange un paternel avertissement ou quelque soulagement pour les malades et la bénédiction apostolique. O vénérable Claudia ! ô généreuse Lucine ! ô Priscille, si charitable envers les morts ! ô Pétronille, ô Praxède, ô Pudentienne, gracieuses colombes de Jésus-Christ ! ô vous toutes, antiques secours de la chrétienté romaine ! avec quels doux gémissements vous avez consacré cet horrible cachot ! De quelles larmes amères vous avez arrosé le bord de cet affreux sépulchre, qui renfermait vivants vos évangélistes et vos pères ! Que de fois, prosternées sur ce gouffre béant, avez-vous cherché à entrevoir anxieusement les visages tant désirés de Pierre et de Paul, qui s'approchaient de vous autant que leurs chaînes le permettaient et vous consolait par de célestes paroles ! Alors, les gardiens affligés, enfants eux aussi de Pierre, pleuraient à chaudes larmes avec les saintes femmes, et descendaient dans la fosse pour embrasser les fers et les plaies des apôtres (1), au nom des visiteuses, et leur rapportaient en haut une coupe de l'eau miraculeuse. Combien de fois ces tendres fils dirent à Pierre et à Paul :

— Père, permettez-nous de briser vos fers.

— Non, répondaient les saints ; non, ce n'est pas la volonté de Dieu. (2)

Les oracles apostoliques sortaient du concile secret de la Mamertine, et les soldats de César en étaient devenus les messagers. De là, Paul soutenait dans la vertu les victimes qu'il avait arrachées à la dépravation de Néron (3). De là, Pierre bénit pour le martyre de nombreuses phalanges de néophytes, et enfin encouragea ceux qui n'étaient déjà plus ses geôliers mais ses compagnons de captivité, ses frères dans le martyre. Mais en attendant que les choses en fussent venues à cette extrémité, le tumulte de la Rome profane ne pénétrait point dans le cachot ; il n'y arrivait que les nouvelles nécessaires aux intérêts de l'Eglise.

L'été venait de commencer : Néron courait les gymnases de la Grèce, toujours vainqueur, toujours applaudi, toujours triomphant. Mais pendant ce temps on machinait dans Rome de sourdes conjurations, et de vastes conspirations s'organisaient secrètement. A la vérité, le gouvernement impérial laissé à Rome en avait largement répandu les semences. Hélius et Polyellès, qui gouvernaient au nom de Néron, multipliaient tour à tour les injustes supplices et les confiscations, et commettaient toutes sortes de monstruosités intolérables, un peu par une coupable habileté, un peu par la nécessité de subvenir aux énormes dépenses de leur maître. S'apercevant que leur pouvoir chancelait et que les rênes du gouvernement leur échappaient des mains, ils pressèrent Néron de revenir au plus vite pour voir de ses propres yeux où en étaient les affaires de l'empire. Auguste sentit enfin qu'il était empereur, et pour ne pas perdre la couronne impériale

(1) Actes des saints Processus et Martinien, au commencement.

(2) *Ibidem*.

(3) Tradition ancienne et fondée, dans Baronius, an. 68, no. 25.

romaine, il abandonna les couronnes des jeux Helléniques; il ordonna de préparer les cent galères qui devaient le ramener aux bords aimés de l'Italie. Cette nouvelle arriva à Rome en compagnie de la terreur.

Au milieu de ces craintes publiques, Démétrius le cynique venait presque chaque jour chez Cornelius Pudence. Celui-ci, dissimulant les angoisses cruelles de son cœur, lui faisait mille caresses, désireux qu'il était de connaître et de recueillir les nouvelles de Rome, afin d'en informer les saints apôtres captifs.

—Je t'attendais avec impatience, dit un jour Pudence au philosophe : lorsque je dîne sans toi, le *triclinium* me fait l'effet d'un désert, je ne trouve rien de bon, rien de cuit à point.

—Tu fais trop d'honneur à la besace d'un cynique ! Mais aujourd'hui je le mérite, et plus encore !

—Y a-t-il du nouveau ?

Démétrius fit la moue et joua des castagnettes avec ses doigts :

—Oui, certes, répondit-il. Donne-moi des cachets de table gratis jusqu'aux nouveaux consuls, et cette faveur sera encore au-dessous de ce que je mérite.

—Voyons ! ouvre ton sac . . . Qu'y a-t-il de si important ?

—César, dit Démétrius, en scandant les syllabes, César est peut-être, à l'heure où nous parlons, dans la gueule de messieurs les poissons.

—Dis-tu vrai, illustre menteur ?

—Puissé-je dire vrai ! En tout cas, la chose est probable.

—D'où le sais-tu ?

—Il arrive des avis de toutes les côtes de la mer Intérieure, qui disent que jamais on n'a vu une plus épouvantable tempête. Le rivage est couvert d'algues, de planches, d'arbres, de mâts brisés, de gouvernails, d'agrès et d'ustensiles de toutes sortes. Si l'ami *Cerise* s'était embarqué, bonsoir la compagnie. A cette heure, il a certainement jeté l'ancre dans le palais de Neptune.

—Mais Hélius et Polyclès ont-ils reçu des nouvelles ?

—Ma foi ! ils en ont sans doute, mais ils font les muets.

—Ecoute, dit Pudence. Il est hors de doute qu'il soit parti, nous l'avons lu dans les *Actes diurnes*.

—Le tout est, qu'il ait pris la mer en temps utile pour recevoir la tempête. Je vois dans les *Actes* d'aujourd'hui, que nos maîtres sérénissimes s'égosillaient à chanter une idylle : que la mer était calme comme de l'huile, que les dieux dirigeaient la proue, que les Tritons guidaient la poupe, que les Néréides sautillaient le long des flancs de la nef et venaient se jouer entre les banes des rameurs, et regarder avec admiration le divin muscau d'Auguste ; tout cela me fait un peu de bon sang, car je prends toujours à rebours les nouvelles de ces messieurs.

— Donc, selon toi, il est tout à fait perdu ?

—D'après cette petite scène du Sénat, on ne peut encore trop le croire.

—De quelle scène parles-tu ?

—Toi, sénateur, tu me le demandes ? Faut-il que je la tire de ma besace, pour la jeter dans ta laticlave ?

—Que veux-tu ? je ne fréquente guère le sénat ; je reste ici, entre mon lit et mes divans.

—Quoiqu'il en soit, tu sauras qu'on y a dit un mot du danger qui pourrait menacer la tête du dieu navigateur.

—Cela, je l'ai entendu.

—Tu as donc aussi entendu et vu, qu'à ce mot les sénateurs s'élançèrent de leurs chaises curules en poussant des cris désespérés : " Mon sang se change en vinaigre rien que d'y penser.—Si César est en péril, je ne veux pas lui survivre !—Je suis perdu, mort, détruit, si cela est.—Malheur à la république, si César souffre n'importe quel mal." Bref, ils reniaient le monde à qui mieux mieux, et voulaient se donner aux chiens. Donc, j'en conclus qu'ils tenaient cette nouvelle pour fausse, et qu'ils croyaient tout danger réduit en fumée.

—Coquin de cynique !

—Quoi donc ! mon bel innocent, s'ils avaient tenu cette nouvelle pour certaine, ils eussent envoyé sur-le-champ aux fourches patibulaires Hélius, Polyclès et tous les autres, dont ils lèchent les semelles : je crois même qu'ils les auraient dévorés tout vifs dans la basilique même. Rien que d'avoir entendu ce mot de naufrage possible, cela me fait craindre que notre homme n'ait déjà abordé la terre ferme. Personne ne m'ôtera de la tête, que cette histoire est une ruse de César, pour reconnaître les indifférents des fervents zélateurs du prince (1).

—Pourquoi donc me demandes-tu une gratification ?

—Que dis-tu ? La seule espérance de le voir au plus tôt mis au nombre des dieux est-elle à mépriser ? Il y a, si tu veux, du pour et du contre, mais c'est toujours une consolation pour ma piété.

Un autre jour, le cynique arriva à l'*atrium* du sénateur, et, le visage gonflé, rembruni, et soufflant comme un aquilon, il s'écria : .

—Maudits soient tous les dieux et toutes les déesses de la mer ! ils n'en font pas d'autres ! Sais-tu ce qui arrive ? Le naufrage est une frime ! Il a touché terre à Brindes, et l'on dit qu'il marche sur Naples. On voit que les chiens de mer eux-mêmes n'en ont pas voulu.

—Plus bas !

(1) " On espérait que, par suite de la tempête (*χειμώνος*), Néron pourrait périr. Mais cette espérance fut vaine, puisqu'il échappa au danger, et, pour un assez grand nombre, ce fut une cause de mort que d'avoir désiré et espéré que Néron courût ce danger." Ainsi s'exprime Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 19. Plusieurs auteurs concluent de ces paroles, que Néron navigua vers l'Italie en hiver, mais c'est une supposition sans fondement, car le mot *χειμών* dont se sert Dion, répond au mot latin *hiems*, et signifie aussi bien tempête qu'hiver.

—Oui ! oui ! que les dieux infernaux emportent les chiens de mer ! Ils avaient le morceau à la bouche, et ils n'en ont pas voulu ! Que Protée en fasse une friture !

—Ne t'échauffe pas, mon Cerbère : le meilleur parti que tu pourrais prendre, serait d'aller à sa rencontre comme les autres, et, par de beaux salamalecs et de belles manières. . .

Démétrius poussa un rugissement.

—Ah ! je sais bien les petites manières que je voudrais lui faire ! Après tout, il n'est pas besoin d'aller le trouver, il vient lui-même à ma rencontre. A Antium, à Albane, on lui prépare des honneurs divins, des arcs-de-triomphe, des autels dressés çà et là sur la route, des victimes, des nuages de fleurs, des musiques, de l'encens. Ici, on ne parle que de sacrifices, de vœux, de jeux, qu'on célébrera pour rendre grâce aux dieux. On a mis à sec les magasins de safran, pour dorer la route sur son passage (1).

—Tu trouves que c'est trop ?

—Ma foi, non ! je voudrais dorer sa route de poudre d'or, si elle pouvait s'ouvrir sous ses pas.

—Bah ! quelle rage de le voir mourir ! Est-ce qu'il ne pourrait pas nous en arriver un pire ?

—Je ne le crois pas.

—En attendant, tu vis ici avec toutes les bouffonneries que tu dérites à ses dépens. Qui t'arrache un seul cheveu ?

—C'est parce que je coasse dans la vase comme les grenouilles, et qu'il ne m'entend pas crier. Si quelquefois je hausse la voix pour me faire entendre, je sais qui m'écoute.

—De toute manière tu as tort. Si tu appelles sa mort si bruyamment, que devraient faire ceux qui sont en prison et sur la tête desquels la hache est suspendue ?

—Pendant ces jours-ci, ils peuvent respirer à pleins poumons. Sois certain que la hache ne rôde pas autour du Mamertin. Il n'a pas le temps d'y penser, il a encore la tête farcie des tapages de la Grèce : c'est tout au plus si l'on va tordre le cou à quelques paires de chapons gras, pour célébrer la fête (1).

—Tu veux parler des sénateurs, hein ?

—Qui sait ? Hélius ne prend pas garde au plumage, il ne s'occupe que de la chair grasse. Il s'adressera aux consulaires qui se sont engraisés en gouvernant les provinces.

—Parlons de choses plus gaies, dit Pudence en interrompant la conversation.

L'heure même que Néron avait choisie pour faire son entrée triom-

(1) Suétone, Néron, No. 25.

(1) Dion Cassius, *Histoire romaine* LXIII, 48.

phante dans Rome, Pudence le choisit, pour conférer avec Pierre et Paul. Il n'était pas facile d'en trouver une plus convenable et moins susceptible d'éveiller les soupçons. Rome entière se précipitait, à perdre haleine, pour aller souhaiter la bienvenue à son Auguste bien-aimé. Personne ne songeait en ce moment, ni à la prison, ni à ceux qui s'y consumaient à petit feu. L'immense et interminable cortège fit halte, un peu après avoir passé l'Almone, afin de régler la marche. En attendant, les pionniers de l'avant-garde avaient abattu la porte Cadène, et d'autres soldats, avec des machines de siège, démolissaient l'une des arcades du cirque Maxime, pour livrer passage, comme aux antiques héros *isélastici*, à Néron quatre fois *isélastique*, car il avait remporté le prix aux jeux olympiques, pythiques, isthmiques, némécens, et cent autres prix d'un ordre inférieur (1).

Le cortège s'ouvrait par plusieurs milliers d'*Augustains*, jeunes ribauds insolents, satellites ordinaires de Néron, enrôlés pour l'applaudir en tous lieux. (2) Ils portaient, sur des plateaux d'or, près de dix-huit cents couronnes gagnées, disait-on, par Auguste, dans les combats de l'Hellénie entière. A côté de chaque couronne se dressait un écriteau au bout d'une pique, sur lequel était désigné le genre de la victoire : " Néron, le premier des Romains, couronné au ceste, au saut, au javelot, au pugilat, à la lutte, au disque, au panerace, à la bige, au quadrigé, à la course, à la satire, à la tragédie, à l'éloquence, au chant, à la cithare, à la flûte, à la danse." Bref, il n'y avait pas de couronne hellénique qu'il n'eût gagnée, y compris celle d'avoir roulé en bas de son char et d'être rudement tombé sur le ventre en pleine lice olympique, roulant dans la poussière comme une boulette dans la chapelure. Malgré cela, la couronne d'incomparable olympien ne lui fit pas défaut, et Néron portait sur la tête cette couronne, tressée de verts rameaux d'olivier, tenant dans sa main droite le laurier pythique. Il se pavait sous sa chlamyde d'or, sur laquelle il portait un manteau de pourpre constellé d'étoiles. Le char sur lequel il était monté était le même qui servait jadis aux triomphes d'Octavien-Auguste. (3)

Le long de son chemin, il rencontrait des arcs de gloire, surmontés d'inscriptions pompeuses et plus qu'admiratives, et, dans certains endroits, des autels de gazon, sur lesquels étaient étendus les victimes fumantes, offertes à sa divinité. Sur un chemin parcouru par un dieu, la jonchée ordinaire qu'on répandait sous les pas des triomphateurs mortels n'était plus suffisante ; joncher ce chemin de roses effeuillées était trop peu de chose. Aussi, des groupes de jeunes garçons et de jeunes filles, issus des familles les plus illustres, jetaient à pleines mains sur la voie la poudre pré-

(1) Suétone, c. 1 ; Dion, No. 20. On appelait tournois isélastiques, les jeux majeurs, que nous avons nommés, et dont les vainqueurs rentraient dans leur patrie par une brèche faite dans les murs d'enceinte, sur un char triomphal, couronnés, portant dans leur main la palme victorieuse, et ayant conquis le droit perpétuel de vivre aux dépens du public.

(2) Tacite, ann. xiv, 15.

(3) Suétone, c. 1 ; Dion, c. i.

cieuse du safran, de sorte que le terrain en était entièrement couvert ! Toutes les maisons, depuis la porte Capène jusqu'au Vélabre et au Forum, étaient garnies de festons, de rameaux fleuris, de guirlandes. Sur chaque appui de balcon ou de fenêtre, brûlaient les parfums les plus exquis, et de chaque ouverture pleuvait, sur les soldats du triomphe (César nommait ainsi ses Augustains), un nuage de dragées et de fleurs, au milieu desquels on voyait voltiger des centaines de petits oiseaux, dont les pattes étaient entourées de rubans de pourpre, et des banderolles flottaient dans leurs ailes. (1.)

Les spectateurs se pressaient et formaient une foule compacte ; les chevaliers romains et les sénateurs criaient bien plus fort que le menu peuple, et, avec une sorte de fureur, ils vociféraient :

—Vive Néron l'olympien !—Vive le Néméen !—Vive Auguste pythique !—Gloire à l'Isthmique !—Vive Auguste ! —Salut à Néron, le nouvel Hércule !—A Néron Apollon !—Auguste, Auguste ! Voix divine ! —Heureux celui qui a pu l'entendre !

Les Augustains qui précédaient et suivaient le cortège répétaient ces cris frénétiques avec plus d'énergie encore. Un cithariste grec, qui avait surgi aux côtés du triomphateur, chantait tout haut ses louanges, s'agenouillait de temps en temps et le regardait d'un air inspiré, comme s'il était envahi par les rayons de la divinité présente à ses yeux (1.)

C'est ainsi que Néron montait vers le Jupiter du Capitole, par la Colline sacrée. C'est ainsi que, passant sous l'arc Néronien, il descendait les pentes de l'Asile ; c'est ainsi qu'il s'avancait le long de la muraille du Mamertin, avant d'entrer dans le Forum, pour se diriger de là vers l'Apollon du palais. (3.) A la vue de ce fronton sévère, à peine orné de quelques guirlandes, parmi les applaudissements qui descendaient vers lui du haut des toits de la prison, Néron se souvint que les triomphateurs avaient coutume de faire mourir là les chefs des ennemis vaincus. Se tournant vers Tigellinus, il lui dit :

(1) Suétone et Dion, c. 1.

(2) Dion Cassius, c. 1. Ce peuple ne méritait-il pas un tel roi.

(3) Suétone, Néron, no. 25, ne fait pas mention du triomphe au Capitole et dit seulement : *Dehinc diruto circi Muzimi arcu per Velabrum, Forumque, Palatinum et Apollinem petiit.* Mais Dion, c. 1., dit expressément " qu'il monta au Capitole, et de là se rendit au Palatin. Certes, puisqu'il s'agissait d'un triomphe artistique et non militaire, la pompe devait tout naturellement s'achever à l'autel du dieu des arts, et non devant celui de Jupiter Capitolin. On pouvait conduire le triomphe au sommet du Capitole par deux chemins : par le *Clivus Capitolinus*, plus proche pour celui qui arrivait du Vélabre, et, de l'autre côté par le *Clivus* de l'Asile, mais les deux montées partaient du Forum. Pour deviner le chemin choisi par Néron, il faut réfléchir qu'il venait d'Albane et qu'il était entré par la porte Capène. De là, négligeant la voie Sacrée, le chemin ordinaire des triomphateurs, qui passait entre le Coelius et le Palatin, il alla droit au cirque Maxime, puis au Vélabre et enfin au Forum, passant par les rues *Tusca* ou *Jugaria*, qui conduisaient du Vélabre au Forum. Il se trouva donc devant l'Arc de Tibère auquel aboutissait la voie *Jugaria*, ainsi que la voie Sacrée, et qui n'est pas loin de l'endroit où fut élevée la petite église de Sainte-Marie-des-Grâces-à-la-Consolation. A l'Arc de Tibère commençait égale-

—Aujourd'hui, je n'ai pas d'ennemis ; fais en sorte que pour demain nous en trouvions !

Il oubliait que tandis qu'il courait comme un forcené sur son char de triomphe, tout à côté de lui, les divins apôtres, Pierre et Paul, gémissaient par ses ordres au fond d'un cachot. Une lampe de terre, suspendue à une petite corde, dont le bout était roulé autour d'un caillou posé sur le bord du soupirail, répandait une faible lumière dans le souterrain de la prison Tullienne. Cette lumière fumeuse suffisait à Pudence qui, assis devant une petite table en face des apôtres, écrivait sous la dictée de Pierre, sa dernière épître à la chrétienté naissante (1). Sûr qu'au milieu du tumulte universel qui régnait au Forum et au Capitole, aucune alarme nouvelle ne viendrait le troubler, Pierre tournait son esprit vers l'Eglise universelle et lui faisait son dernier adieu, un testament durable, une irréfutable prophétie. Debout au pied de la colonne, ayant Paul à ses côtés, il dictait :

—“ Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont la même foi que nous en la justice de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ.”

Croisant ensuite les mains sur sa poitrine, levant la tête, et le front rayonnant comme s'il lisait les secrets du Ciel, il résuma les différents points de la loi évangélique. Il rappela que si l'homme observe cette loi, il persévère dans la grâce divine et s'élève jusqu'à la hauteur de la nature divine ; il ajouta qu'on ne doit pas mettre son espérance dans une foi morte, mais qu'il faut assurer, par les bonnes œuvres, son salut éternel.

—O père, interrompit ici avec anxiété et modestie le bon néophyte Pudens, j'ai entendu souvent soulever cette difficulté par plusieurs de nos frères, qui tremblaient pour leur salut éternel. Et si nous n'étions pas destinés au ciel ? Si nous devons un jour retomber dans le péché, comme

ment la montée du *Clivus Capitolinus*, qui prenait, sur la hauteur, le nom de *Clivus Sacca* ou *Suprema Via Sacra*. Il était tout naturel que Néron montât par cette voie. Cela posé, il était nécessaire qu'il traversât *l'Intermons*, c'est-à-dire, la place actuelle du Capitole, et qu'il descendit par le *Clivus* de l'Asile. Cette route descendait de *l'Intermons*, à peu près comme descend aujourd'hui l'escalier à l'usage des piétons ; seulement, pour devenir accessible aux chars, elle se déployait un peu sur la gauche, suivant la direction de la rue de Saint-Pierre-ès-Liens, d'où ensuite elle revenait vers le Forum et y entra à peu près à l'endroit où l'on éleva l'arc de Sévère, que nous voyons encore aujourd'hui. D'où il suit que la pompe triomphale dut passer devant la façade de la prison Mamertine, avant de revenir du Capitole au Forum, le traversa diagonalement, en suivant le parcours de la moderne allée d'arbres, et monta à son palais sur le Palatin, en face de l'église de Sainte-Françoise-Romaine.

(1) A propos de la deuxième Epître de saint Pierre, qui est précisément celle que nous rapportons ici en résumé, Cornelius à Lapidé s'exprime ainsi dans *l'Argument* au commentaire : *Liquet scriptam esse Romae, e carcere, ut videtur, Mamertino*. Qui écrivit sous la dictée de saint Pierre ? Nous pouvons supposer avec raison que ce fut saint Pudence. Saint Clément d'Alexandrie n'est pas contraire à ce sentiment dans les *Strom*, vii, 17, où il fait mention d'un certain Glaucias, qui fut l'interprète de saint Pierre ; car ici, ni le temps ni le lieu ne sont déterminés.

Simon le Magicien, après avoir reçu le baptême ? A quoi nous servirait-il d'avoir été appelés à la grâce de la foi ?

Pierre répondit avec un doux sourire :

—Pour votre consolation et pour dissiper ces vaines frayeurs, ajoutez ceci : “ Frères, appliquez-vous toujours à assurer votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres : car en agissant ainsi, vous ne pêcherez jamais. De cette manière, l'entrée du royaume éternel de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ vous sera largement ouverte.” Etes-vous satisfait, mon fils ?

Pudence répondit :

—Père, je vous remercie. Cette seule parole tombée de vos lèvres me fait bénir l'heure à laquelle je suis descendu dans cette prison ! Cette parole, je la répéterai à tous. Quand j'entendrai prononcer ce triste dilemme : “ Si Dieu prévoit que je me sauverai, de quelque façon que j'agisse, je serai sauvé. Si Dieu prévoit que je me damnerai, quelle que soit ma conduite, je serai damné ; donc, il est inutile de s'appliquer à faire le bien ou le mal ; ” insensé, tu tires de justes prémisses, une conséquence absurde. C'est à toi qu'il appartient, en usant ou en abusant de la grâce, en faisant de bonnes œuvres ou en en commettant de mauvaises, de déterminer ce que Dieu doit prévoir : cherche donc à assurer, au moyen de bonnes œuvres, ta vocation et ton élection (1).

Pierre continua. Il dit que sa mort était imminente, mais que, malgré cela, il devait, jusqu'à son dernier soupir, renouveler le souvenir des vérités qu'il avait apprises de la bouche même de Jésus-Christ, en la contemplant de ses propres yeux dans la gloire du Thabor. Il ajouta que, du haut du ciel, il continuerait de rappeler ces vérités aux fidèles. Il rendit ensuite témoignage aux Écritures, affirmant qu'elles étaient inspirées par l'Esprit-Saint, et données à l'Église comme une lampe allumée par la lumière incréée, au milieu des ténèbres du monde. Mais qu'il était nécessaire de bien comprendre, avant tout, que l'exposition des Écritures n'est pas soumise au bon plaisir des interprétations privées (2). Ayant ainsi résumé la révélation divine, en indiquant sa double source, la tradition et l'Écriture, il se mit à frapper le dernier coup contre ceux qui ont altéré le chaste dépôt de la foi, c'est-à-dire les hérétiques.

Jamais on n'avait lancé contre les rebelles à la parole divine tant et

(1) Voir Cornelius à Lapide, commentant ces paroles de saint Pierre, dans sa deuxième Épître, 10 : *Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis; hæc enim facientes non peccabitis aliquando*. S'appuyant sur les Pères et les Docteurs de l'Église, il développe en détail la doctrine qui n'est ici qu'effleurée.

(2) *Hoc primum intelligentes, quod omnis prophetia scripturæ propria interpretatione non fit* II Petrus, 1, 20. *Prophetia scripturæ*, cela est dit ici par saint Pierre, dans le sens où l'emploient saint Luc et saint Paul, c'est-à-dire, exposition, commentaire, explication. (Voir Actes des Apôtres XXI, 9 ; I Cor., tout le chap. XIV.) Dans la primitive Église, le don de prophétie, quoique fréquent parfois, n'était pas commun : *Numquid omnes prophete?* I Cor. XII, 29.

d'aussi puissants anathèmes que ceux contenus dans le court testament de Pierre. Il ne les écrivit pas en paroles, mais en caractères de feu. Il flétrissait leur honteuse origine, leur mauvaise nature, leurs mœurs exécrables, et il en annonçait la ruine certaine, l'imminente condamnation, le châtement irrémédiable. La plume tremblait entre les doigts de Pudence. Paul, le front caché dans ses deux mains, attendait la fin. Tout à coup on entendit l'approche bruyante de Néron triomphant, qui descendait le Capitole. Les cris confus et frénétiques montaient au-delà des étoiles, et le bruit des roues des chars retentissait jusque dans les profondeurs de la prison Mamertine. Pudence achevait en ce moment d'écrire ces mots : " Les cieux et la terre, placés dans les trésors du même Verbe, sont destinés au feu dans le jour du jugement et de l'extermination des impies."

Le sénateur déposa la plume et regarda Pierre d'un air effrayé, qui semblait vouloir dire :

—Mais en attendant, ces impies-là triomphent, et nous souffrons ; Dieu ne vient pas en aide à sa cause.

Pierre lui dit alors :

—Pourquoi vous étonner ? La fortune momentanée d'un impie vous scandalise ? Ecrivez : " Mes bien-aimés, je ne veux pas que vous ignoriez que devant Dieu un jour vaut autant que mille années, et que mille années ne valent pas plus qu'un jour. Le Seigneur ne retarde pas sa promesse, ainsi que le pensent plusieurs. Il use de patience, par égard pour vous, car il veut que personne ne périsse et que tout le monde vienne à se repentir. Le jour du Seigneur viendra comme un voleur ; en ce jour-là les cieux tomberont en ruines, et l'ardeur du feu dissoudra les éléments ; la terre avec ses œuvres sera brûlée par la flamme. Or donc, toutes ces choses devant être détruites, combien n'est-il pas nécessaire que vous soyez saints et pieux et que vous attendiez et désiriez le jour de la venue du Seigneur, jour dans lequel les cieux se dissoudront en brûlant, et les éléments disparaîtront par la force du feu ? Selon la promesse, nous attendons de nouveaux cieux et une terre nouvelle, dans lesquels la justice aura sa demeure (1). "

—Père, dit enfin Pudence, par ces paroles tu as arraché une épine de mon cœur, et je l'arracherai aussi du cœur de bien d'autres. Je comprends qu'un châtement inévitable et éternel ne vient jamais trop tard.

—Est-ce que notre Paul n'avait pas déjà écrit cela dans plusieurs épîtres, et même dans une lettre adressée aux Romains ? (2)

—Il m'en souvient, répondit Pudence, mais *repetita juvant*, et maintenant je le comprends beaucoup mieux.

Paul dit alors en souriant :

—Vous savez déjà, Pierre, que tous n'entendent pas mes épîtres à la

(1) II Petrus, III, 7-14.

(2) Cor. III, 13-16 ; Hébr. III et IV ; I, 34-39 ; Rom. II, 4-8.

première lecture. Il ne faut donc pas s'étonner si notre Pudence ne les a pas entièrement comprises. Hélas ! s'il n'y avait que cela . . . Certains hommes en torturent le sens et le dénaturent de manière à leur faire dire absolument le contraire de ce que nous enseignons.

—Oui, répondit Pierre ; je connais quels sont ces hommes-là. Mais à présent, notre Pudence pourra appliquer le collyre nécessaire à la guérison de leurs yeux.

Et il continua à dicter :

—“ C'est pourquoi, mes très-chers, en attendant ces choses, appliquez-vous afin que ces événements vous trouvent immaculés, purs et dans la paix. Que la longanimité du Seigneur serve à votre salut. C'est dans le même sens que vous a écrit notre bien-aimé frère Paul, avec cette sagesse qui lui est propre et qui brille dans cette épître comme dans toutes celles qu'il vous a adressées. Il s'y trouve quelques passages difficiles à comprendre, passages que les ignorants et les esprits légers dénaturent comme ils font des autres Ecritures, et ce à leur propre perdition ! Donc, mes frères, étant avertis, tenez-vous sur vos gardes, pour ne pas vous fourvoyer sur les traces des ignorants et laisser s'amoindrir votre fermeté. Augmentez plutôt dans la grâce et dans la connaissance du Seigneur, notre Sauveur Jésus-Christ. Gloire à lui maintenant, et dans le jour de l'éternité. Ainsi soit-il (1).

—Béni soit Dieu, s'écria Paul, qui vous inspire de prémunir les fidèles contre les corrupteurs des paroles sacrées, paroles qui ne sont pas de nous, mais qui sont celles de l'Esprit-Saint. Vous ne pouvez croire jusqu'à quel point je me consumais de douleur en voyant ces nouveaux docteurs, les livres saints à la main, devenir une pierre d'achoppement pour tant et tant de personnes.

—Les insensés ! dit Pudence.

Et rappelant les paroles de Paul, dont il savait presque toutes les épîtres par cœur, il ajouta :

—Vous avez écrit de ces gens-là, lorsque vous avez dit : “ Ils se sont fourvoyés et se sont perdus dans de vains bavardages, voulant se faire passer pour des docteurs de la loi, sans comprendre ni ce qu'ils disent ni les choses qu'ils donnent pour certaines. La loi est bonne, mais pour ceux qui en font un légitime usage (2).”

(1) II Petrus, III, 14 et suiv.

(2) Saint Paul écrivait ces mots, I Timothée, I, 6-9. Il est à remarquer que, dès le commencement des temps apostoliques, les hérésies s'introduisaient au nom de la Bible. Simon le magicien et ses sectateurs la citaient largement dans tous leurs discours, ainsi que l'affirment les livres Clémentins, qui ont sur ce point une valeur historique incontestable, car ils représentent tout au moins la tradition de leur temps. Au reste, que les premiers hérétiques aient protesté contre l'autorité de l'Eglise, en s'appuyant sur la Bible, c'est une remarque de saint Augustin, et les anciens historiens, qui ont traité de chaque hérésie en particulier, confirment cette remarque. Il ne faut donc pas être surpris de ce que saint Paul en ait averti les chrétiens, et que saint Pierre, en faisant à l'Eglise ses derniers adieux, ait mis les fidèles en garde contre une telle corruption.

—Souvenez-vous, dit Pierre à Pudens, souvenez-vous qu'il n'appartient pas à un jugement particulier de prophétiser sur les Ecritures. Les Ecritures sont un glaive à deux tranchants, et il ne faut pas mettre un glaive dans des mains inexpérimentées. Le pain et le vin sont bons, c'est à la mère qu'il appartient de donner l'un et de verser l'autre à ses enfants.

—O mon Père ! je ne l'oublierai pas de si tôt. J'ai encore l'âme toute troublée par les interprétations blasphématoires de Simon le Magicien.

—C'est bien, dit l'apôtre. Portez ce parchemin à mes frères, à Lin, à Clet, à Clément. Si vos pieuses jeunes filles veulent bien en multiplier les copies, Dieu les récompensera et elles acquerront du mérite auprès des églises.

—Et auprès de vous et de Paul, mes maîtres vénérés, dit Pudence.

Se jetant alors à leurs pieds, il baisa les chaînes des deux apôtres, qui l'embrassèrent étroitement et le bénirent ainsi que toute sa sainte famille.

Le sénateur chrétien quitta la prison Mamertine et se perdit dans la foule, qui sortait en ce moment du Forum. Rentré dans le palais du Palatin, Néron commença à penser aux proscriptions et aux emprisonnements nécessaires pour payer la dépense de ses folies et de ses prodigalités.

(A continuer.)

LA FILLE DU BANQUIER.

LIV.

LE COMMENCEMENT DE LA CATASTROPHE.

(Suite.)

Delagrave vit trop tard la terrible faute qu'il avait commise. Mentionner le nom de sa victime à un pareil moment, n'était-ce pas, en parti c'avouer le crime ?

De grosses gouttes de sueur roulèrent sur son front, et chacun des muscles de son visage trahit son émotion.

Rien de tout cela n'échappa aux assistants.

L'homme aux yeux pénétrants fut le premier à rompre le silence, et ses paroles furent accompagnées d'un imperceptible haussement d'épaules.

— Je crois de mon devoir de vous avertir, monsieur, et cela pour la seconde fois, que tout ce que vous direz sera soigneusement recueilli, et que rien n'en sera perdu.

— Je nie, commença à dire Delagrave. . .

Le petit homme l'arrêta de nouveau.

— Nier ou avouer serait également inutile avec moi. Mon devoir est de vous arrêter, en vertu du mandat dont je suis porteur.

Delagrave se redressa, et répliqua avec un retour de son ancienne hauteur :

— Il suffit, monsieur. Puis-je vous demander où vous devez me conduire ?

— A Rennes, monsieur Delagrave, à Rennes, pour être mis en cage jusqu'à ce que vous ayez répondu à une double accusation de meurtre, — une double accusation, vous entendez, monsieur, — et aussi à celle d'avoir contribué à l'enlèvement et à l'assassinat dont a été l'objet une nommée Emma Keradec, une jeune fille résidant à Saint-Servan.

Et Ephraïm Mouton, — car c'était lui qui venait de parler ainsi, — s'avança près de la table, en se frottant les mains et en grimaçant un sourire de triomphe.

— Emma Keradec ! Est-elle morte ? murmura Delagrave frappé d'épouvante.

Varina, pour la première fois, sortant de l'ombre, prêta l'oreille pour ne rien perdre de la réponse.

— Morte ! Non, non ; elle est vivante, et bien portante. Le misérable qui a attenté à ses jours est à présent dans l'autre monde ; — voilà tout.

Delagrave respira longuement et se sentit soulagé.

— Enfin je suis tranquille de ce côté si Jacques Bernier est mort.

— Il est mort, continua Ephraïm répliquant presque aux pensées de

Delagrave, il est mort sous le toit de madame de Moidrey, et ses dernières paroles ont été murmurées à l'oreille de son fils !

— Son fils !

Delagrave chancela comme s'il eut été frappé de paralysie.

Ses yeux roulèrent convulsivement dans leur orbite, et ses bras tombèrent inertes à ses côtés.

— Mon Dieu ! murmura-il, mon Dieu, ayez pitié-de moi !

Et, poussant un cri sourd, il tomba sur le plancher.

L'Italienne et Varina se précipitèrent simultanément vers lui.

Les gendarmes le relevèrent, et le plaçant dans un fauteuil, lui administrèrent tous les secours possibles.

Le choc, toutefois, avait été rude, et il se passa quelque temps avant que Delagrave reprit connaissance.

L'Italienne se tourna vers le principal officier, qui avait échangé quelques paroles rapides avec Ephraïm Mouton.

— Mon mari est malade, dit-elle ; voilà quelques jours qu'il est souffrant, et des accusations comme celles-là, faites si brutalement, ébranleraient les nerfs les plus solides. Il est impossible qu'il quitte la maison ce soir.

Le magistrat lança un coup d'œil à Ephraïm Mouton.

— Ces hommes, dit ce dernier, de sa voix la plus dure et la plus sévère, feront leur devoir, — et leur devoir est de loger Henri Delagrave, le plus tôt possible, dans la prison de Rennes.

Varina Delagrave, qui, maintenant comme toujours, semblait regarder Mouton avec une hauteur dédaigneuse, s'adressa de nouveau à l'officier.

— Je vous supplie, monsieur, dit-elle, de remettre votre départ à demain.

— Cela n'est pas en mon pouvoir, répondit celui-ci. En face du devoir, madame, un homme doit sacrifier son . .

— Assez ! dit-elle, d'un air superbe. Dois-je comprendre que vous refusez ?

— Précisément.

— Et quoiqu'il soit dans un état véritablement alarmant, vous persistez à vouloir l'emmener, pour le jeter dans une prison, au milieu d'assassins et de misérables !

— Pas du tout, répliqua le magistrat poliment. Une chambre très-convenable sera mise à la disposition de M. Delagrave, et tant qu'il ne sera que prévenu, on aura pour lui tous les soins.

— Tous les soins ! Le luxe d'un prince ne saurait faire qu'une prison soit autre chose qu'une prison.

Le magistrat haussa de nouveau les épaules.

Ephraïm Mouton se frotta les mains d'un air de triomphe.

Delagrave, avec une énergie aussi soudaine qu'elle était surprenante, se dressa sur ses pieds.

— Je n'irai pas ! dit-il avec une sorte d'excitation furieuse, je n'irai pas ! Tuez-moi si vous voulez, mais on ne m'arrachera pas ainsi de ma maison !

— Silence ! calmez-vous, Henri, dit l'Italienne en posant sa main, avec un geste d'avertissement, sur le bras de Delagrave.

Mais celui-ci, avec une exaltation croissante, la repoussa et se tourna vers Mouton et les gendarmes.

— Qui sont ces hommes qui se sont ainsi introduits dans mon intérieur ? s'écria-il. Qu'est-que ces accusations dont on me parle ?—Ils sont fous.— Je vous dis qu'ils sont fous !— Ils m'enveloppent dans un réseau de mensonges, qui, si je ne le brise pas tout de suite, me rendra aussi fou qu'eux.

Le magistrat regarda Varina Delagrave d'un air significatif.

— Je dois vous répéter, madame, dit-il, que j'ai un devoir à remplir, un devoir bien désagréable, j'en conviens, mais c'est un devoir ; et, quelque désagrément qui puisse en résulter pour moi, et, ajouta-t-il en appuyant sur ces mots, pour les autres, je l'accomplirai.

— Je vous dis, cria Delagrave, les yeux flamboyants et avec une agitation de plus en plus effrayante, je vous dis que je ne sortirai pas volontairement de cette maison ; et que celui qui voudrait m'y contraindre prenne garde à lui. Arrière ! Je suis armé. Arrière ! vous dis-je, où vous pourriez avoir un autre meurtre à ajouter à votre catalogue.

Il s'arrêta, et ouvrant rapidement un tiroir, il en tira une paire de pistolets ; et, avec un rire qui fit frissonner les assistants, tant il était plein de folie, il les arma et les leur présenta.

Il y eut un mouvement de surprise et d'alarme.

Alors, l'un des gendarmes, sans s'inquiéter de sa personne, du moment où il se trouvait en face de son devoir, se disposait à s'avancer, lorsqu'il se produisit un changement encore plus extraordinaire chez Delagrave.

Sa voix, qui toute à l'heure était si retentissante, prit un accent d'effroi, et la menace qui brillait dans ses yeux fit place à une fixité et à une dilatation singulière.

— Que vois-je ! murmura-t-il ; qui sont ces gens que vous avez amenés avec vous ? Et pourquoi se tiennent-ils là dans l'ombre, me montrant du doigt, et se moquant de moi, avec leurs regards froids et vitreux ! Je les connais maintenant, tous, tous ! Celui-ci est mon ancien camarade de collège, qui m'a volé l'affection d'une jeune fille que j'aimais, et je me suis vengé en leur volant leur fils ! Oui, froncez les sourcils, si vous voulez ; j'avais juré de me venger, et je me suis vengé. A présent, je me moque de vous, et je vous défie.

Il abaissa légèrement ses pistolets, mais ses doigts touchaient toujours la détente.

— Oui, dit-il, les voilà qu'ils viennent tous, formant une procession lugubre. Mais c'est vous que je crains le plus, mon père ! mon père ! murmura-t-il. Vous m'aimiez autrefois ! Ne me regardez pas comme cela !

Détournez les yeux, ils me brûlent le cerveau : oui, mon cerveau est en feu, et les flammes de l'enfer le consomment !

Les pistolets lui échappèrent des mains, et il tomba épuisé et tremblant dans un fauteuil.

Le magistrat, qui avait ramassé les pistolets, fit un signe à ses hommes, qui se placèrent de chaque côté de Delagrave.

Tandis que s'opérait ce mouvement, l'Italienne avait vivement tiré de petites tablettes d'ivoire, et avait tracé dessus quelques lignes.

Puis, les tenant cachées dans sa main, elle se tourna vers le magistrat.

— Je désirerais accompagner mon mari, dit-elle.

— Tels étaient mes ordres, répliqua le magistrat avec calme.

— Comment, monsieur ! Est-ce à dire que je suis prisonnière ?

— Prisonnière, non pas exactement, madame ; mais on m'a enjoint d'exercer la plus stricte surveillance sur vos mouvements. Le fait est, ajouta-t-il avec une sorte d'embarras, que je ne dois pas vous perdre de vue avant que nous soyons arrivés à Rennes. Nous avons une chaise de poste à la porte, et vous pouvez être assurée qu'on vous témoignera tous les égards possibles.

— Je vous remercie, répondit-elle avec ce sourire dédaigneux qui lui était habituel. Peut-être vos instructions s'étendent-elles jusqu'à ma fille ? — C'est, sans doute, toute la maison que vous voulez emmener ?

L'officier secoua la tête d'un air de bonne humeur.

— Non, non, dit-il ; mademoiselle Delagrave est libre d'aller et de venir comme bon lui semblera. Je voudrais que les ordres qui vous concernent fussent aussi favorables.

L'Italienne s'inclina.

— Mes préparatifs seront bientôt faits, dit-elle avec une sorte de résignation dédaigneuse. Permettez-moi seulement d'appeler le valet de mon mari, et ma femme de chambre. Ou, plutôt, Varina va se charger de cela. La moindre chose pour cette nuit, est tout ce dont nous aurons besoin, jusqu'à ce que tu viennes nous voir demain. Jusque-là, mon enfant, ma chère enfant, ajouta-t-elle, bon courage. Et, approchant ses lèvres de la joue de sa fille, elle lui murmura à l'oreille, en l'embrassant : " Souviens-toi d'Emma Keradec ! "

Au même moment elle glissa dans la main de Varina les tablettes sur lesquelles elle avait tracé quelques mots.

Une demi-heure après, Henri Delagrave et sa femme prirent place dans la chaise de poste qui devait les conduire à Rennes.

On fut obligé de porter Delagrave, dont toutes les facultés semblaient être momentanément paralysées.

L'Italienne, elle, marcha d'un pas ferme, et s'assit à côté de lui.

Quant à l'officier, en s'excusant, comme à l'ordinaire, et en prétextant

son devoir, il se plaça sur le siège en face, et donna l'ordre aux postillons de partir.

La voiture, alors, s'ébranla et s'enfonça dans l'obscurité.

Au moment où Varina se retirait de la chaise de poste, après avoir embrassé sa mère, elle se trouva face à face avec Ephraïm Mouton, qui se préparait à monter à cheval et à suivre la voiture, qui, pensa-t-il, contenait l'assassin de son père.

Varina, dont les regards s'étaient fixés sur son visage qu'illuminait un infernal triomphe, se détourna avec dégoût. Mais Ephraïm s'avancant vivement, posa la main sur son bras.

Elle le repoussa avec horreur, et lui demanda avec fierté ce qu'il voulait.

— Oh ! rien de particulier, répondit-il, rien qui me concerne personnellement. Seulement j'ai pensé que, comme il y a aux propriétés de Moidrey un héritier aussi bien qu'une héritière, il vous serait peut-être agréable de savoir son nom.

Elle lui lança un regard de mépris, et monta les marches de l'escalier.

Mais Ephraïm Mouton n'était pas disposé à laisser sa vengeance lui échapper ainsi.

— Ce n'est pas drôle, hein ? Ou, peut-être n'osez-vous pas laisser voir votre curiosité ! Eh bien ! pour une fois, je vous dirai mes nouvelles sans que vous me les demandiez. Cet héritier, c'est un de vos amis, George France, oui. . . ha ! ha !

Il s'arrêta en voyant Varina chanceler et saisir la balustrade pour se soutenir, sans que, toutefois, elle se retournât.

— J'avais pensé, reprit-il, que ces nouvelles vous offriraient de l'intérêt, quoiqu'elles ne doivent pas vous être aussi profitables qu'à Emma Keradeuc !

Tout en parlant, il avait sauté en selle, et restait la tête et le cou tendus vers elle.

— Vous me méprisiez, mademoiselle Varina, dit-il ; je n'étais que poussière, qu'un misérable insecte qui ne valait pas la peine d'être écrasé sous vos pieds. Sans votre orgueil, mon père vivrait encore, et ce serait vous, et non une autre, qui posséderiez Moidrey.

Puis, faisant entendre un rire moqueur, il fit un signe de la main, éperonna son cheval et galopa après la voiture qui était déjà bien loin.

Quand Varina fut entrée dans son appartement, elle ordonna à sa femme de chambre de se retirer, en disant qu'elle se passerait de ses soins.

Celle-ci ne fut pas plus tôt sortie, que, fermant la porte, elle ouvrit en tremblant les tablettes d'ivoire que sa mère lui avait glissées.

Voici ce qu'elle lut, tracé d'une manière à peine visible :

“ Le testament qui fait Emma Keradeuc maîtresse de Moidrey, et héritière de la fortune d'Isaac Delagrave, tu le trouveras derrière le vase de

chêne, dans mon boudoir. Son nom et sa fortune sont dans tes mains.'

— Dans mes mains ! murmura-t-elle.

Les tablettes glissèrent de ses doigts, et elle fit entendre un rire, un rire terrible dans son amertume.

— Son nom et sa fortune sont dans mes mains ! répéta-elle ; dans mes mains ! Avant qu'une heure se soit écoulée, le feu aura consumé l'un, et le vent aura emporté les cendres de l'autre.

LII.

UNE ERREUR DE MATTEO LE BANDIT.

La nuit, cette mère des songes aux sombres ailes, avait étendu son noir manteau sur toutes choses. Pas une lumière n'apparaissait aux fenêtres du château de Moidrey. Nous nous trompons,—il y en avait une, qui brillait au milieu de la sombre obscurité. Elle brillait faiblement, bien faiblement, comme l'espérance dans un cœur au désespoir. Le vent, qui s'était élevé, mugissait tristement, et les arbres, en agitant leurs bras sombres, faisaient entendre des gémissements plaintifs.

Tout était silencieux au dehors, lorsqu'une clef tourna dans une petite porte dont on n'usait que rarement, et un homme entra dans les jardins particuliers du château. Il marchait lentement et lourdement, s'arrêtant parfois,—quoique la nuit fût presque froide,—pour essayer la sueur qui couvrait son front, ou s'appuyer contre un arbre ou une statue. Il était évident qu'il marchait avec difficulté, comme quelqu'un qui est en proie à une grande souffrance physique. Il était aisé de voir, toutefois, que le terrain lui était connu, car il s'avança directement sous le boudoir de Varina Delagrave.

Là, il s'arrêta quelques moments, et réfléchit ; puis, saisissant d'une main ferme le balcon, et s'aidant des pieds, il monta lentement et péniblement. Quand il fut en haut, quelque chose qu'il tenait en travers, entre ses dents, brilla dans l'obscurité. C'était un poignard. Se couchant comme un animal sauvage, il se glissa jusqu'à la fenêtre, et posant la main sur un des boutons, il le tourna tout doucement. A son grand étonnement, la fenêtre, qui était de plein pied, s'ouvrit.

—C'est étrange ! murmura-t-il, les volets ne sont pas fermés cette nuit ! Folle ! Elle s'imagine que le péril est passé !

Il avança en tâtonnant et en étendant avec précaution les mains devant lui, jusqu'au moment où il rencontra la porte d'une chambre intérieure. Cette porte était fermée.

—Bon ! murmura-t-il, elle est là. Et il retourna tout de suite près de la table. Tirant de sa poche une petite fiole, il inséra dedans une allumette, qui immédiatement prit feu.

Il prit une petite lampe sur un coin de la table, tira un peu la mèche, l'alluma, ensuite, tenant la lampe dans la main gauche et son poignard dans la main droite, il glissa de nouveau vers la porte.

Posant la lampe, un moment, sur une chaise, il tourna le bouton. La porte s'ouvrit.

—Diavolo ! murmura-t-il, il faut avoir une fameuse conscience pour dormir ainsi, sans plus de précautions ! Je savais qu'elle était brave ; mais c'est là de la folie !

Il entra. Mais il revint presque immédiatement. La chambre était vide. Le bandit, jetant la dague sur la table, poussa une malédiction et se laissa tomber dans une chaise.

—Partie ! dit-il ; mais où ?... où ? Le lit n'est pas défait ; pas un meuble n'est dérangé de sa place ; il est clair qu'on n'a pas touché à cette chambre, cette nuit.

Il s'arrêta, réfléchit, et puis reprit avec un accent de désespoir : Ce testament, il faut que je le trouve : il me le faut ! il est ici ! il doit y être. Je connais trop bien cette diablesse pour croire qu'elle l'ait remis à Henri Delagrave. J'étais le seul ennemi qu'elle craignît,—et cet ennemi une fois disparu, comme elle le pense, elle croyait avec raison n'avoir pas d'autre sujet de crainte.

Il ferma les poings et les agita avec violence.

—Mais me voici, cria-t-il, et ma vengeance sera aussi grande que ma haine.

Lorsque nous avons quitté Varina Delagrave, après une entrevue avec Matteo Cordiani, son père, elle s'acheminait au château de Moidrey,

Lorsque nous la retrouvons, elle est debout près de la table, un flambeau à la main.

Son visage est pâle, et ses joues portent encore la trace de ses larmes ; mais elle a les lèvres serrées, l'œil froid et dur, les sourcils froncés et l'air résolu.

—Cette nuit, dit-elle d'une voix si étrangement altérée, qu'elle-même ne put s'empêcher de tressaillir, cette nuit décidera du sort d'Emma Kéradenc, ma rivale. Et, d'un pas ferme, elle sortit de sa chambre et referma la porte derrière elle.

Puis, silencieuse comme l'ombre que sa bougie projetait sur les murs, elle traversa les longs corridors, descendit les escaliers, et se dirigea vers les appartements de sa mère.

Au moment où sa main toucha la serrure de la porte, Matteo était debout devant un meuble sculpté, dont il avait forcé les tiroirs les uns après les autres. Un grand désordre régnait partout dans l'appartement. Les tiroirs étaient ouverts, et leur contenu était répandu sur le plancher. Le bandit avait tout fouillé, mais en vain. Le bruit des pas de Varina, si légers qu'ils fussent, frappa l'oreille de l'Italien. Une sombre lumière brilla dans son œil, une lumière effrayante où apparaissait la mort dans toute sa laideur.

—Elle vient ! murmura-t-il. Et d'un bond rapide comme celui d'un tigre, il saisit le poignard qui était sur la table. Au même moment il éteignit la lampe.

—Elle vient, la traîtresse ! elle vient au-devant de son destin ! Il se jeta derrière la porte, qui tournait lentement sur ses gonds, et, la tête droite et rigide, il leva le bras pour frapper. La porte s'ouvrit. La jeune Varina entra. Son premier regard tomba sur le meuble bouleversé et sur les objets dont était couvert le plancher. Un voleur était venu là... peut-être même y était-il encore. Dans une glace placée presque en face d'elle, elle aperçut vaguement et indistinctement la figure d'un homme derrière la porte. Un homme, avec une dague levée, et dont les yeux brillaient dans l'obscurité.

Le flambeau lui échappa des mains. Elle ouvrit la bouche pour crier, —pour appeler au secours. Trop tard ! Elle n'eut pas le temps de pro-

férer un cri,—de faire un pas en arrière. La dague descendit promptement comme l'éclair. Horreur ! elle disparut jusqu'au manche dans son sein. Au même moment, elle vit la figure de l'assassin.

—Mon père...

Ce mot, qui parut être étouffé dans le sang, monta jusqu'à ses lèvres, et elle tomba sur le plancher. Comme le peintre des temps passés, qui, désespérant de représenter l'agonie d'un père pleurant sur le corps de son enfant, tira un voile sur le visage d'Agamemnon, de même nous tirons le rideau sur la scène qui suivit. Nous n'essayerons pas de peindre le désespoir de cet homme, l'agonie de ces heures effroyables que, dans l'obscurité de la nuit, il passa auprès du corps de sa fille. C'est durant des heures comme celles-là que l'âme semble réaliser une éternité de tourments, et que l'amère angoisse du cœur blanchit les cheveux, ride la peau, laissant la vieillesse à la place de la jeunesse, une ruine enfin à la place d'un homme.

Quand le jour parut, Varina était toujours dans cette chambre fatale, sa belle tête appuyée sur des coussins, et couchée sur un lit dont la couverture de satin était rongie de son sang.

Mais Matteo Cordiani n'était plus là. Il était à peine parti qu'un changement étrange et effrayant s'opéra chez Varina. Le sang avait cessé de couler, et pendant quelques instants, la vie, qui avait paru éteinte, revint au cœur. Ses yeux s'ouvrirent lentement, et chose merveilleuse, son cerveau reprit son activité. L'esprit confus, d'abord, comme quelqu'un qui s'éveille d'un songe pénible, elle reprit peu à peu confiance ; ses idées devinrent de plus en plus claires ; et, aidée par les objets qui l'entouraient, elle se rappela la scène qui s'était passée. Se soulevant avec une extrême difficulté, elle regarda autour d'elle.

—Ce n'est pas un songe, dit-elle. Je me meurs, et c'est lui qui m'a frappée ! Hélas ! malheureuse que je suis,—jusqu'à la main de mon père qui s'est levée contre moi ! moi qui étais née pour aimer et être aimée !

A ce moment, une pensée soudaine traversa son esprit, et, par un effort désespéré, elle se leva sur ses pieds. Le testament ! dit-elle ; le testament ! je meurs,—je meurs si vite que même, tandis que je parle, les ombres de la mort m'enveloppent. Cependant, je veux tenir le serment que j'ai fait. La destinée de cette fille, de mon ennemie mortelle, est dans mes mains, et je mourrai vengée ! Elle s'approcha en chancelant de la cheminée sur laquelle était le vase de Chine auquel on n'avait pas touché. Lorsqu'elle arriva près de la cheminée, la mort était dans chacune des lignes de son visage frémissant ; la mort était dans son pas chancelant, dans sa main presque inerte ; mais son âme fière luttait encore. Avec une énergie sauvage, et un dernier effort, elle poussa le vase de Chine, et pressa un bouton qui marquait la position de la cachette.

Un ressort s'ouvrit... Le testament était là ! Un moment de plus, et elle allait le toucher de ses mains ! Mais non. La porte de la chambre s'ouvre, et Ernestine, qui avait frappé plusieurs fois sans obtenir de réponse, recule en poussant un cri. Appuyée en avant, contre le marbre de la cheminée, dont la blancheur est souillée de sang, se tient Varina Delagrave, les traits déjà raidis par la mort. Son front était chargé de menaces,—ses yeux étaient dilatés et ses doigts rigides indiquaient la cachette dans laquelle était le parchemin jauni, cause de tant de chagrins et de crimes.—Le testament du vieil Isaac Delagrave !

A continuer.

QUINZE JOURS EN IRLANDE.

Le 16 août dernier, une députation française, conduite par M. le comte de Flavigny, président de la Société de secours aux blessés, abordait en Irlande, au port de Kingstown, pour remercier les comités irlandais des subsides nombreux qu'ils avaient envoyés aux blessés de France. Cette députation, apportant des remerciements ardemment souhaités, fut aussitôt saluée par des manifestations extraordinaires. Elle rencontra partout la foule sur son passage, et reçut, au nom de la France, des témoignages spontanés de fidélité éternelle et d'admiration sans bornes. Fut-il jamais un temps où de pareils témoignages aient pu venir plus à propos, un jour plus opportun pour aimer à remercier par un sourire de reconnaissance même nos plus faibles amis ? Nous ne marchons pas la tête haute ; à l'étranger, nous trouvons l'insulte ou les soupirs d'une commisération fautive ; on dit : " La pauvre France ! " en levant les yeux au ciel. Je voudrais que tous mes compatriotes découragés eussent entendu avec moi un peuple fidèle, un peuple intelligent, acclamer comme à nos jours de victoire " la belle France, " et, ne doutant pas de notre résurrection prochaine, exalter nos gloires, au lieu de larmoyer toujours sur nos malheurs. " La belle France, " c'est ainsi qu'avec leur accent du Nord ces braves gens appellent notre patrie. Indépendante et catholique, libre dans sa nationalité et dans sa foi, elle est encore et toujours leur rêve et leur idéal sous le joug de l'Angleterre et l'oppression des protestants.

" Vive la France ! vive Mac-Mahon ! vive l'évêque d'Orléans ! vive le Pape ! "

Ces cris, répétés par des milliers de voix enthousiastes, faisaient retentir la rade de Kingstown à l'arrivée des envoyés français ; les quais, les toits des maisons, les mâts des vaisseaux, étaient chargés de monde ; le drapeau tricolore, attaché à toutes les fenêtres de la ville, à toutes les vergues du port, agitait ses joyeuses couleurs.

Quand le paquebot aborda, les heureux du premier rang, sur la marge extrême du quai, tendaient leurs bras couverts de haillons, penchaient au-dessus de l'eau leurs têtes souffrantes, et appelaient ardemment les Français.

Les Français se montrèrent : M. de Flavigny et M. Ferdinand de Lesseps, chefs de la députation, montèrent ensemble sur la plateforme qui surmonte les roues des steamers anglais, et reçurent au nom de la France une première ovation de véritable enthousiasme, sans apprêts, sans intentions politiques, sans discours.

De Kingstown à Dublin, nos voitures achevèrent à grand'peine un trajet

de deux lieues en quatre heures. Le bois des portières craquait sous la pression d'épaules et de poitrines humaines ; les chevaux, à demi renversés, ruaient pour se faire place ; on s'étouffait pour nous entrevoir, et, après des heures de luttes périlleuses, une poignée de mains du plus obscur d'entre nous était la suprême récompense. Lors de notre entrée dans les rues de Dublin, la nuit était tombée et le tumulte augmentait. Naviguant au hasard sur un véritable fleuve humain, nous apercevions, à la lueur des illuminations, les maisons pavoisées de drapeaux tricolores et des rameaux verts de l'Irlande.

Devant et derrière nous marchaient les grandes voitures des corporations, portant chacune leur étendard et un orchestre très-discordant. La musique irlandaise se compose principalement de sifflets et de tambours ; les chefs d'orchestre montrent l'esprit le plus libéral dans l'exercice de leur gouvernement : ils ne se préoccupent jamais de modérer l'ardeur des artistes qui jouent trop vite ou trop haut. Malheureusement, ces indépendants artistes ont une prédilection marquée pour *la Marseillaise*, le plus difficile des airs nationaux, et je ne sais par quel hasard ils en sont toujours au cri célèbre de : " Aux armes, citoyens ! "

Au milieu de la foule, des cris, des lumières, des drapeaux des hommes et même des mouchoirs des dames, chaque membre de la députation française a pu être justement étonné de se retrouver lui-même, saluant d'un air tout à fait royal. Qui de nous eût pensé, le matin de cet illustre jour, qu'il y avait tant de gloire à être né de l'autre côté du détroit ?

Devant l'hôtel Shelbourne, où l'on nous conduisit, tant de monde s'était aggloméré pour nous souhaiter la bienvenue, qu'il ne nous restait plus de place. Entre les voitures et la porte, continuant le rôle d'idoles du peuple, nous risquâmes, pendant un quart d'heure de luttes, d'être broyés par nos adorateurs. C'est en vain qu'on appelait à son aide les policemen de Dublin ; une douzaine de ces gardiens de la prudence étaient assis dans le vestibule de l'hôtel, dissimulant de leur mieux leur couvre-chef, en forme de bombe verdâtre, que le peuple aime tant à défoncer.

Arrivés au port après une seconde traversée beaucoup plus émouvante que celle du canal Saint-George, les Français n'eurent pas le loisir de s'abandonner à un long repos. La foule les rappelait, comme elle rappelle de bons acteurs quand la toile est tombée trop tôt pour son plaisir. Il fallut reparaitre au balcon, au-dessus d'un océan de figures brillantes de joie et rougies par la lueur incertaine des torches. M. de Flavigny remercia la foule ; M. John Martin la congédia.

M. John Martin, député de Cork, est certainement l'un des plus curieux personnages de la Chambre des communes. Il est l'homme le plus populaire d'Irlande et peut-être d'Europe, car je ne crois pas qu'aucun autre

peuple monte à un pareil degré d'enthousiasme envers ses idées ou ses chefs. Les parisiens sont de glace comparés aux Irlandais.

Cependant, quand on voit M. John Martin seul, on ne s'explique guère que tant d'adorations viennent échouer à ses pieds. Il est réellement bossu, mais on ne s'en aperçoit pas d'abord, car le devant de sa personne n'en souffre pas. Il y a quelque affectation dans la simplicité de ses vêtements, et surtout dans son grand chapeau de feutre mou, qu'il a, dit-on, porté à la Chambre des communes, malgré les représentations des huissiers. Sa barbe grise, un peu inculte, couvre sa poitrine et une bonne partie de sa figure laissant peu de place sous le chapeau pour un nez crochu et deux petits yeux des plus brillants. Quand il ôte son chapeau, ce qui est rare, il découvre un front élevé et chauve ; alors j'ai entendu dire qu'il ressemblait à Socrate, mais je ne voudrais pas garantir la ressemblance de cette changeante physionomie.

M. John Martin cause peu ; en public il a ce genre de parole qu'on est convenu d'appeler *filandreuse* ; il ne ménage ni les phrases ni les parenthèses ; mais, à travers ces ambages, il poursuit son but avec une étonnante fermeté. Chacun s'étonne qu'il ait tant dit, sous une apparence de pesanteur un peu paysanne qui est admirablement jouée, sinon naturelle. Il aime beaucoup parler de l'indulgence qu'on a pour son humble mérite et sa médiocre situation : il affirme souvent qu'il n'est pas digne du respect qu'on lui montre, mais il accepte les démentis avec bienveillance. Il saisit volontiers l'occasion de s'excuser de sa religion presbytérienne, et assure que, pour être protestant, il n'en est pas moins bon irlandais ; mais alors ses adorateurs paraissent moins convaincus, le froid se répand, et, sur cet effet manqué, M. John Martin montre qu'à la rigueur il sait sauter sans phrases à un autre sujet.

Le bras droit, l'aide-de-camp de M. John Martin ou de "Honest John," comme dit le peuple, est M. O'Sullivan, le rédacteur en chef du journal *the Nation*. Ce n'est pas un ami de l'Angleterre, tant s'en faut ; il a déjà fréquenté les prisons publiques, qui sont, en Irlande, le chemin du Parlement ; personne ne doute que M. O'Sullivan n'arrive l'année prochaine à la Chambre des communes, s'il n'est pas en prison. Le gouvernement le redoute à bon droit, car sa vie est irréprochable et son éloquence entraînée. La justice, les principes, les droits méconnus, sont le thème de ses improvisations chaleureuses et chimériques. Sa parole ardente s'emporte sans cesse, même en conversation. Il ne sera jamais chef de parti au Parlement anglais ; car on y sépare communément la politique et la justice, et M. O'Sullivan ne paraît pas comprendre que le juste soit jamais impraticable. Mais il pourra rester un merveilleux instrument de M. John Martin, s'il veut mettre son cœur enflammé au service d'une raison froide. Ces deux hommes réunis formeraient un homme trop parfait pour cette terre, un homme éloquent et logique, bouillant et sensé. Je souhaite pour leur parti qu'ils restent toujours amis.

La députation française les accepta pour guides et se présenta partout sous leurs auspices, au grand déplaisir du parti plus aristocratique et plus anglais qui prétendait avoir également contribué à envoyer des secours en France, également mérité les remerciements que nous apportions. Je ne me fais pas juge de ces réclamations. Il y a beaucoup de bons Français en Irlande ; il y en a dans tous les partis politiques, même parmi les rares amis de l'Angleterre.

Les Irlandais adorent la France ; il lui ont envoyé de l'argent, malgré leurs misères ; des hommes, malgré la surveillance anglaise. Ils souhaitent ardemment d'être remerciés de leurs services ; ils nous ont témoigné leur joie avec un naïf enthousiasme. Si quelques meneurs ont conçu le dessein caché de faire servir cet enthousiasme à la très-respectable utopie de l'indépendance nationale, c'est peut-être à "Honest John," mais ce n'est pas au peuple d'Irlande qu'il en faut demander compte.

Après une nuit longtemps troublée par les cris de la foule que les volets fermés ne découragent pas, la députation française retrouva au réveil ses bruyants amis. Le grand jour ne leur était pas favorable : jamais cœurs plus ardents ne battirent sous des haillons plus sales ; jamais pavés boueux ne portèrent plus de monde et moins de souliers. Les voitures, quelque peu disloquées par le triomphe de la veille, réparurent ; M. de Flavigny obtint à grand'peine un étroit passage pour ses compagnons ; et nous nous précipitâmes à nos places respectives, entre deux haies de peuple et au milieu d'innombrables "Vive la France !" Un quart d'heure après, nous étions très-gracieusement reçus à un premier banquet, chez M. Lombard, président du comité irlandais de secours aux blessés de France. Ce banquet fut sans discours, et n'en fut que plus agréable. Il est vrai qu'on nous destinait, un quart d'heure après, à une séance de discours sans banquet.

Certes, aucun acrobate illustre, aucune écuyère de galante renommée ne fit jamais affluer tant de monde au grand cirque de Dublin. L'arène, les banquettes, les fenêtres étaient encombrées ; malheureusement, l'estrade réservée ne l'était pas moins. A toutes les portes on distinguait nettement la pression croissante et convergente des curieux du dehors, qui ne désespéraient pas, pour se faire place, de diminuer le volume des heureux du dedans. Je ne sais où ceux du centre trouvaient la place et la force de crier à gorge déployée. Mais rien ne ralentit ni ne retient l'enthousiasme irlandais.

Quand M. de Flavigny et M. de Lesseps parurent, les cris et les trépiglements durent produire dans les parois de l'édifice des craquements horribles ; mais, par un tel ouragan de bruit, on n'eût pas entendu le toit s'écrouler. C'était un vrai meeting à l'irlandaise.

Cependant, malgré la confusion de mes souvenirs, je crois vraiment avoir reconnu un *crescendo* distinct dans ce que j'avais cru d'abord le

superlatif du tumulte ; je crois que les cris redoublèrent, que plus de rubans vorts s'agitèrent, que plus de mains applaudirent quand M. O'Sullivan, amenant par la main un homme à la figure modeste et reconnaissante, présenta au peuple M. O'Neill de Tyrone.

C'était le dernier descendant de l'un de ces valeureux chefs de clans irlandais que la conquête de Cromwell dépouilla de leur populaire royauté et de leurs biens héréditaires. Jadis ces rois patriarches donnaient leur nom à leurs sujets : beaucoup de paysans du comté de Tyrone s'appellent encore O'Neill ; Dublin est peuplé de Mac-Mahon ; les O'Brien remplissent Limerick ; les O'Donoghue, le comté de Kerry. Les seigneurs, respectés par piété filiale, étaient des chefs de famille plus que des maîtres, et laissaient partager à leurs sujets leur juste fierté de race. J'ai entendu dans un hôtel, à Killarney, un cocher et un valet discuter ardemment les gloires des O'Sullivan et des O'Donoghue, leurs clans respectifs. Cromwell remplaça cette aristocratie populaire et catholique par une aristocratie anglaise et protestante à laquelle il livra toutes les terres confisquées, ayant soin de les déclarer, pour l'avenir, inaliénables. Les nouveaux maîtres durent bâtir des forteresses ; on voit encore partout, au milieu des champs, des tours isolées, appuis de la domination anglaise, et semblables, par leur forme et leur usage, à de gros clous retenant sur un mur les lambeaux d'une draperie déchirée. Cette nouvelle aristocratie possède encore presque tous les biens fonciers ; les paysans habitent de misérables huttes pour lesquelles ils payent rente au seigneur, sans devenir jamais propriétaires. Longtemps le seigneur a pu, à son gré, les jeter dehors ; depuis trois ans seulement, il doit une faible indemnité au "tenant" qu'il congédie. Depuis trois ans aussi les paysans n'ont plus à entretenir le pasteur protestant, qui vivait grasement dans des villages où il ne trouvait pas un seul adepte et prêchait, de par la loi, dans un temple vide. Depuis vingt ans, ils ont la permission de bâtir des églises ; malgré la misère, malgré les frais inutiles du culte protestant, ces gens, qui ne possèdent pas de maisons, ont élevé dans tous les hameaux des chapelles, dans toutes les villes des cathédrales magnifiques. Les abus de la domination anglaise diminuent ; je le crois, mais je ne puis accuser le ressentiment d'un pauvre peuple conquis violemment, qui depuis deux cents ans n'a pas cessé de pratiquer ce conseil sublime d'une femme du peuple à son mari qui tremblait de voter pour O'Connell : "*Remember thy soul and liberty.*" Nous n'avons pas le droit de blâmer leur persistant patriotisme, nous qui savons bien que l'Alsace fera comme eux.

Ces souvenirs de patriotisme et de fidélité se réveillèrent tumultueusement dans le peuple à la vue du chef des O'Neill. Au temps de la conquête de Cromwell, quelques seigneurs se laissèrent séduire par les Anglais, et regagnèrent leurs biens en sacrifiant leur religion et leur popularité : un O'Brien, devenu protestant, se fit rendre son château d'Inchi-

quin et celui de Garrick O'Gonell, dont les ruines grandioses dominent Limerick. Mais les O'Neill, fidèles à leur patrie et à leur foi, furent exilés et durent profiter de l'hospitalité française. Depuis deux cents ans on ne les vit plus en Irlande ; l'enthousiasme du peuple à la venue de leur descendant prouva que leur renommée n'était pas oubliée.

Le meeting dura près d'une heure, dont trois quarts d'heure au moins de bravos et de cris. Cependant M. de Flavigny eut le temps de parler en excellents termes, remerciant et encourageant chaudement la foule sans compromettre le caractère de sa mission.

Le soir, nous sortîmes de notre hôtel à travers la même foule ; notre faveur n'avait pas baissé. On nous transporta au palais de l'Exposition, où nous attendait un banquet homérique avec musique et discours assortis. Au bout d'une très-vaste salle rectangulaire, s'élevait une très-longue estrade, et sur cette estrade une table magnifique destinée aux visiteurs français et présidée par le lord mayor. Derrière la table étaient les gradins de l'orchestre ; devant, un vaste parterre de mangeurs irlandais, et, plus haut, des balcons suspendus aux murailles, encombrés d'un triple rang de curieux qui avaient payé leurs places, sans doute, pour voir comment des Français faisaient honneur aux vins de France. Chacun de nous dut se montrer chauvin et boire par fierté patriotique. Vers le dessert, les toasts commencèrent ; ils étaient annoncés d'avance, et nous avions reçu le menu des discours avec le menu du dîner.

L'usage anglais veut qu'à tout banquet la santé de la reine soit portée la première. Le personnage qui préside se lève, verre en main ; chacun se lève comme lui, et, après quelques paroles et quelques applaudissements respectueux, on boit au son du *God save the Queen* entonné par l'orchestre. Le lord mayor de Dublin était forcé, par son rang, d'entreprendre cette tâche difficile ; il se leva résolûment, et je ne suis pas bien sûr qu'un ou deux sifflets n'aient pas troublé son exorde ; mais il se boucha les oreilles et continua sans faiblir. Tout allait bien, et le nom de la reine, clairement prononcé, n'avait excité aucun trouble sérieux, quand un bruit soudain, si puissant que le pauvre mayor fut bien forcé de l'entendre, surprit l'assistance. Par une double erreur, l'orchestre commença avant la fin du discours, et entonna *God save Ireland* au lieu de *God save the Queen*, l'air national au lieu du cantique anglais. Un geste impérieux du pauvre orateur arrêta dès les premières notes cette séditeuse mélodie, mais les unanimes applaudissements du public prouvèrent qu'on l'avait reconnue. Je suppose que le lord mayor prit pour lui ses applaudissements, car il se rassit tout satisfait d'avoir accompli un devoir pénible. C'est ainsi que fut portée la santé de la reine au grand banquet de Dublin, le 17 août.

M. O'Sullivan, pendant une demi-heure, prononça un vrai cours d'histoire, mais ne fatigua personne, car il énumérait les gloires de la France

avec un enthousiasme tout français. Parmi nos gloires militaires, l'expulsion des Anglais au temps de Jeanne d'Arc ne fut pas oubliée. M. de Flavigny répondit en très bon anglais, avec son tact habituel et sa modération de bonne compagnie.

Je suis forcé, comme don Ruy Gomez, de dire : "J'en passe, et des meilleurs," car à minuit on parlait, on écoutait encore. Si jamais les soldats de l'Irlande indépendante égalent en nombre les phrases qu'on débite en sa faveur, ils seront assez nombreux pour investir Londres ; je leur souhaite pourtant de marcher plus droit que certains orateurs de banquets.

A une heure du matin, la foule attendait notre retour ; à dix heures, elle attendait notre lever ; mais on s'habitue à tout, même à se voir acclamé en anglais ; ce n'était plus une surprise. Une aventure bien plus singulière nous était réservée au salon ; ce fut la plus extraordinaire de nos aventures, car l'enthousiasme populaire, les triomphes, les banquets, ne sont pas sans exemple à Paris : les cris de la foule, quoique moins aigus qu'en Irlande, ne laissent pas de s'y faire entendre quelquefois. Au contraire, est-il un Parisien qui, prenant son café après un repas confortable, ait vu soudain, par la porte ouverte à deux battants, entrer la tête en avant une masse dorée et un sabre colossal, puis des perruques, des bonnets de fourrure, des robes rouges à foison, le tout si grand, si gros, si long, qu'on n'en puisse pas distinguer d'abord les porteurs écrasés ? D'abord l'étonnement craintif, puis une attaque de fou rire, puis un retour au moyen âge, où l'imagination rejette volontiers tout ce qui lui semble trop bizarre pour notre siècle ; ne serait-ce pas là les sentiments du spectateur ?

Ce furent les miens, que je cachai de mon mieux, car tout ce bizarre équipage s'étalait bien réellement devant moi et ne couvrait rien moins que la municipalité de Dublin. Sous une perruque plus avenante que les autres, je reconnus le lord mayor, vrai irlandais remuant, et gêné par la roideur de son costume. Des profondeurs de sa robe il tira une proclamation toute enluminée qu'il déchiffra et offrit à M. de Flavigny. Ce fut le premier échantillon d'une collection de louanges qui doit être aujourd'hui bien riche. M. de Flavigny, qui n'est jamais pris au dépourvu, remercia gracieusement. La visite fut trop courte pour une si solennelle entrée ; car, un instant après, la municipalité distribuait ses poignées de mains d'adieu et disparaissait, nous laissant rêver de robes rouges et de bonnets de renards. Je me frottai les yeux et me précipitai à la fenêtre. Le cortège des voitures municipales s'ébranlait. Par les fenêtres de la première sortaient le sabre à droite et la masse à gauche. La foule, toujours attentive, n'avait garde de manquer une si belle occasion de crier "du plus haut de de sa tête."

Le soir de cette visite mémorable, un dîner chez le lord lieutenant d'Irlande termina dignement le cours de nos aventures à Dublin.

Le lord lieutenant, ou lord vice-roi, est le représentant de la reine en Irlande, le gouverneur du pays conquis. La loi veut qu'il soit Anglais et protestant. Il a des troupes nombreuses, avec le plein pouvoir de réprimer les émeutes à sa guise. Il est traité d'après les règles les plus strictes de l'étiquette royale.

Lord Spencer, qui occupe maintenant cette suprême dignité, n'a que trente-huit ans. Il est haut de six pieds et porte une longue barbe rousse. Il a le front élevé et les yeux bienveillants, l'apparence d'un grand seigneur intelligent. Cependant sa haute taille ne manque pas d'une certaine roideur qui conviendrait mieux aux armures de fer d'autrefois qu'à nos vulgaires habits noirs. Aussi lord Spencer est-il condamné à habiter l'hiver Dublin-Castle, le plus froid et le plus sombre des donjons féodaux, flanqué de tours sans ogives, et d'autant plus morose qu'il est entouré de rues sales, au lieu de dominer quelque seigneurial rocher. J'ai vu depuis le trône du vice-roi dans la plus solennelle des salles de ce triste palais, et j'ai trouvé le vice-roi tout à fait prédestiné par sa tournure à occuper ce trône.

La maison d'été de Phoenix-Park, où nous fûmes reçus, présente un aspect moins sévère. Phoenix-Park, à la fois le bois de Boulogne des découvreurs, le lieu de réunion des agitateurs politiques, le siège de l'autorité anglaise, offre, dès les portes de Dublin, de magnifiques ombrages ; jamais pare plus naturel ne s'étendit devant une grande ville : on n'y reconnaît pas d'arbres transplantés, de lacs creusés, de mamelons entassés par des ouvriers humains ; ses chênes puissants, ses eaux profondes, ses abondants gazons, ne rappellent pas la brouette et l'arrosoir. D'un côté s'élève une pyramide en l'honneur de je ne sais quel héros inconnu, devant laquelle, huit jours plus tôt, nos amis, MM. O'Sullivan et John Martin, à la tête des fidèles qui n'avaient pas voulu rester témoins de l'entrée du prince de Galles dans les rues de Dublin, recevaient de la main des policemen, et, je le crains, par ordre du lord lieutenant, une grêle de coups de bâtons ; de l'autre côté se cache sous les chênes la demeure de notre hôte tout-puissant, vers laquelle nous nous dirigeâmes en toute impartialité politique, non sans jeter un regard d'adieu à la pyramide, le mont Sacré des vaincus irlandais.

Dans le vestibule, un grand tableau représente au milieu des champs, sous une ombrelle, lady Spencer, dont la beauté est célébrée par toute l'Angleterre, enviée de toute l'Irlande. A ses pieds, en costume de chasse, est couché tout de son long lord Spencer, qui a l'air fort satisfait, malgré son attitude si peu royale.

Le dîner se passe en musique, éclairé par de magnifiques lustres en verres de Venise, servi par des gens en habit rouge avec des épauettes de colonel. Au fond de la salle, en face du vice-roi, se dresse une gigantesque pièce d'argenterie, héritage maternel, aux armes de Marlborough,

qui a, dit-on, appartenu au général que ses hauts faits et les chansons du peuple ont rendu si fameux.

Au dessert, le lord lieutenant se lève le verre en main, et dit simplement : *The Queen!* Chacun l'imite en silence, et l'orchestre commence : *God save the Queen.*

Après cette cérémonie, les dames sont poliment conduites à la porte, suivant l'usage anglais, et les hommes restent seuls, comme au bon vieux temps où l'on buvait, usage sans aucune raison en des jours plus civilisés.

Lord Spencer montra à M. de Flavigny la plus déférente politesse, paraissant ignorer toute la part anti-anglaise des manifestations récentes. M. de Flavigny n'avait rien fait pour exciter les explosions de haine, et le vice-roi d'Irlande savait que pour les éviter il n'avait rien à faire. Je ne suppose pas qu'il se flatte d'être populaire à Dublin : des querelles si anciennes ne s'apaisent pas devant l'équité et la modération d'un seul homme.

Ces premiers jours de fêtes un peu trop officielles furent suivis par deux jours de vrai plaisir. Au sud de Dublin, à une demi-heure de chemin de fer, la petite ville de Bray et sa magnifique plage reçoivent tout l'été les baigneurs élégants. La marée monte jusqu'au pied des hôtels, rangés en amphithéâtre autour de la baie, comme des loges d'opéra devant la plus magnifique de toutes les scènes. Les montagnes du comté de Wicklow enveloppent cette oasis de leurs masses arrondies et grisonnantes comme celles des gros nuages, et s'avancent à droite et à gauche dans la mer. Le 19 août, nos quatre voitures gravissaient gaiement les premières côtes de ces montagnes, et nous tournions le dos aux jardins, aux maisons blanches, à la charmante baie de Bray.

A mesure qu'on s'élève, en Irlande, on assiste à une rapide décroissance de la végétation. Les rares rayons de soleil ne profitent qu'aux champs bien abrités que les montagnes protègent et que le *Gulf-stream* fertilise par sa chaleur humide. Là, le jour est doux et la température uniforme. Les chênes verts, les magnolias, les tulipiers, poussent en pleine terre ; les pêches et les raisins ne mûrissent qu'en serre. Plus loin de la mer et plus près des cimes, on arrive à la région des prairies et des chênes ; plus haut encore, à celle des bruyères. Je n'ai pas vu en Irlande de région de neiges ; leur éclat conviendrait mal à ce pays de lumière terne et de couleurs grises. Les neiges étalent à bon droit leur blancheur entre le bleu des lacs et le bleu du ciel ; elles sont la parure des Alpes italiennes, comme les moissons dorées sont l'ornement des plaines de France, sous la lourde et éblouissante chaleur d'août. L'Irlande ne réjouit pas la vue par ces teintes brillantes ; elle plaît et elle repose par des aspects un peu sombres, des paysages nuageux et vagues, des nuances infiniment délicates dans leur uniformité.

Au fond de l'oasis de Bray, l'amphithéâtre des montagnes est rigoureu-

sement fermé, et laisse à peine une étroite issue à la route qui monte péniblement avec mille détours, et au lit d'un torrent tout enroulé autour des rochers et des flots chargés de grands arbres. En haut, s'ouvre une large et vaste vallée très-verte sous le ciel gris. C'est le domaine de lord Powescourt. Un mille plus loin, on découvre son château, orné de créneaux guerriers et de tourelles féodales. La route traverse son parc, immense enceinte remplie d'arbres magnifiques, de pièce d'eau, de cascades, et peuplée de daims. Deux heures de voiture mènent d'une grille à l'autre.

Les villas ont depuis longtemps disparu ; les chaumières, les arbres même, deviennent rares ; cependant, au milieu d'une belle vallée sauvage, on rencontre encore le travail merveilleux des hommes. C'est un lac artificiel qui recueille les eaux perdues de la montagne, et les envoie aux fontaines de Dublin. Au bord du lac se dresse une seule maison, d'aspect très-moderne et très-confortable, qui semble tout étonnée de se trouver bâtie dans un lieu si sauvage. Nous y fûmes introduits et invités à un excellent dîner par M. Robinson, l'ingénieur en chef des travaux du lac. M. de Lesseps entama la série réglementaire des toasts, décrivit les travaux avec une lucidité dont les convives ignorants lui surent gré, et accorda des éloges mérités aux ingénieurs, qui rougissaient de plaisir. Il nous quitta ensuite, et retourna à Dublin avec le lord mayor, qui nous avait fait l'honneur de nous accompagner si loin.

Le reste de notre course se fit la nuit, et fut assez fantastique. Plusieurs fois, tandis que le roulement monotone de la voiture commençait à nous jeter dans un demi-sommeil, des cris soudains nous réveillèrent brusquement, des feux de paille, des torches, des lanternes agitées en tous sens éblouirent nos yeux et effrayèrent nos chevaux, puis nous retombions dans la nuit et le bruit endormant des roues. C'était la traversée des hameaux. Les pauvres paysans avaient veillé et illuminé pour nous crier au passage : Vive la France ! Vive le Pape ! et nous rappeler que parmi les bruyères perdues de l'Anglais Powescourt, la France catholique avait encore d'ardents amis.

Nous arrivâmes à minuit à la meilleure auberge du village de Seven-Churches, ou les Sept-Eglises. Toute la population était sur pied, et criait en se pressant autour de nous son joli mot de " Well come ! "

Le lendemain matin, par une pluie battante, la pauvre chaumière avait vu ses habitants quitter leurs haillons ordinaires, et partir proprement vêtus pour la messe du dimanche. Le village des Sept-Eglises ne possède plus maintenant qu'une très-humble chapelle, bien belle, si l'on considère le misérable état des huttes éparpillées autour d'elle, bien belle aussi par le nombre et la ferveur des fidèles.

Près du hameau est un petit lac d'un violet sombre, bariolé par les crêtes blanches des vagues, que le vent soulève en longues bandes régulières,

enserré dans de hautes et sévères montagnes dont les cimes arrondies et grises se confondent de forme et de couleur avec les nuages pluvieux. Au bord du lac, dans un lugubre isolement, se dresse un monument sans grâce, mais bâti de façon à garder à travers les siècles sa rudesse toujours jeune quoique antérieure à tous les styles du moyen âge. C'est une très-petite chapelle que les antiquaires font remonter au troisième siècle, temps de la première évangélisation de l'Irlande, deux cents ans avant saint Patrick. Les quatre murs, la grosse colonne qui figure le clocher, le toit même sont faits de larges pierres juxtaposées, et si dures que le temps ne les ébrèche pas ; la mousse même se dessèche, et le lierre qui, partout ailleurs, enveloppe les ruines irlandaises de touffes si abondantes, n'a pu y trouver prise. Tout autour sont couchées d'antiques dalles tumulaires ; une haute croix de pierre porte bonheur, dit-on, à ceux qui l'embrassent ; et tout près de l'eau une sorte de tourelle étroite ou de large cheminée s'élève à perte de vue ; monument mystérieux, dont les voyageurs se demandent en vain l'usage et que les savants prétendent avoir servi, avant le christianisme, aux adorateurs du feu. Mais cette pile oubliée n'a même plus de légende. La vieille chapelle est restée vivante par les traditions et les souvenirs de respect, malgré l'abandon de cette vallée perdue, malgré des siècles écoulés et des persécutions souffertes, elle est demeurée le monument d'une foi plus durable que les dures pierres de ses murailles, elle a été renouvelée dans la jeune église du village ; elle se tient debout, abritant son autel informe, au bord du Glendalaugh, le vieux lac au nom celtique, pour rappeler aux arrière-neveux la sainte foi des ancêtres.

Au retour, la route de Dublin traverse des contrées absolument désertes. Quittant les maisons et les champs, elle monte vers les bruyères, puis tourne brusquement, et suit en serpentant le flanc de la montagne, dominant à une hauteur prodigieuse une large et profonde vallée.

A la sortie de ce désert, les premiers champs fertiles sont cultivés par une colonie d'enfants détenus. Le respectable Father Fox, qui la dirige, conduisit au-devant de nous sa jeune troupe, musique en tête et bannières au vent, en costumes bleus, rouges et verts. Au dîner qu'il nous offrit, assistait M. Smith, membre du Parlement. Father Fox porta un toast à M. de Metz, le généreux fondateur de Mettray, dont il s'efforce de suivre les traces.

Après ces deux jours de promenades recommença la série des triomphes annoncés et officiels. Descendant un chemin de fer vers le sud de l'Irlande, M. le comte de Flavigny ne traversa pas une station sans recevoir des adresses enthousiastes au milieu des cris, de poussées furieuses jusqu'aux roues des wagons, de poignées de main implorées comme des faveurs spéciales. A Tipperary, des mains suppliantes passèrent, par le trou des lampes, à travers le toit des wagons. M. O'Neill de Tyrone vit s'agiter devant lui les drapeaux verts et croître comme une nuée montante les

souhaits pour la renaissance de la vieille Irlande. A Mallow, nous n'atteignîmes l'hôtel qu'après avoir passé au moins sous trois arcs de triomphe ornés de drapeaux et de tableaux pleins d'à-propos : l'Irlande en robe verte, appuyée sur sa harpe, saluait l'arrivée de notre paquebot. A Cork, notre entrée dura deux heures, rappelant absolument celle de Dublin. Depuis deux jours, les paysans des environs affluaient dans la ville pour témoigner leur attachement à la France et à John Martin. Ces deux puissances reçurent leur part égale des acclamations populaires. Le peuple, comme à Dublin, marchait en files serrées autour des voitures ; les degrés des églises étaient couverts ; chaque fenêtre agitait au moins deux drapeaux ; certaines corniches étaient chargées à faire trembler la foule des passants.

A l'*Imperial Hotel*, le mayor de Cork reçut M. de Flavigny et lui remit au nom de la ville une adresse flattense. Il était revêtu de sa robe rouge fourrée de martre et portait la chaîne d'or au cou. Ensuite il conduisit ses invités au port et les embarqua, au son de la *Marseillaise*, sur un paquebot frété pour la circonstance. Le banquet offert par la ville de Cork devait se passer en mer et en musique ; c'était inquiétant pour les marins novices ; mais tout alla le mieux du monde. On ne sortit guère de l'embouchure de la rade de Cork, où dix vaisseaux cuirassés anglais montaient une garde formidable. Le brouillard gâtait les charmes de la nature, le banquet en fut d'autant plus apprécié. Arrêté dans une crique paisible, le navire dérivait lentement, tandis qu'autour de deux longues tables, à l'arrière, les vins et les discours allaient bon train et que les vagues de la marée montante balançaient et entrechoquaient gaiement une joyeuse flottille de bouteilles vides.

La nuit vint, et l'illumination avec elle. Nous laissâmes derrière nous Queenstown, et nous perdîmes dans l'ombre la vue de ses figures riantes éclairées par les lampions de fête, et le son lointain de ses "hurras" et de ses "Vive la France !" Sur les quais de Cork une foule énorme attendait notre retour, élevant et agitant des torches fantastiques qui faisaient cabrer les chevaux.

Deux jours plus tard, après avoir suivi la baie dentelée de Glengariff, traversé en voiture les montagnes du Kerry, assez semblables par leur sévère et pâle beauté à celles du comté de Wicklow, après avoir visité les populations celtiques d'Inchigeelagh, dont les habitants n'entendent pas l'anglais, de Gugane Barragh, où l'on montre, dans l'île principale d'un petit lac perdu, les restes vénérés de la cellule de saint Finbar, patron du pays, nous arrivions à Killarney, terme suprême de notre expédition. La nuit tombait quand nous y fûmes reçu par The O'Donoghue, dernier des chefs du clan. Les feux de paille sur la montagne, les feux d'artifice au bord du lac saluaient notre arrivée. Ils s'arrêtèrent et laissèrent enfin la place libre aux rayons de la lune qui répandaient sur les eaux du lac tout leur éclat argenté. Cette antique et charmante lumière vaut mieux que le jet passager des fusées modernes. Elle convient à la sombre étendue des lacs, à leur mystérieuse profondeur. A Killarney elle fait revivre mille légendes que l'imagination populaire a précieusement conservées. Au dire des vieux bateliers, le grand O'Donoghue des temps passés, celui qui bâtit le château de Ross, est toujours vivant au fond du lac ; un banc

de sable est sa table de festin ; on l'a vue chargée de vaisselle d'argent, au clair de lune. Cette masse couverte d'écume, que les ignorants prennent pour un rocher, c'est le grand cheval blanc d'O'Donoghue ; il le monte tous les sept ans ; les jeunes gens n'osent pas s'en assurer, mais les vieux l'ont vu. Un jour, il renversera l'étendard anglais qui déshonore son donjon ruiné de Ross ; il rebâtera ses murailles et rétablira son vieux clan dans la libre Irlande. Le peuple n'en doute pas. Il traite Tho O'Donoghue comme un roi et ne l'envoie que provisoirement à la Chambre des Communes. Ce curieux personnage, encore jeune, et réputé le plus beau des Irlandais, prendrait aisément la majesté d'un roi. Ses sujets de Killarney le font vivre au milieu de ses terres confisquées et de ses forteresses démantelées ; il fait penser au "Master of Ravenswood" de Walter Scott. On prétend que jadis, occupé à Paris à manger en voitures à quatre chevaux les débris de sa fortune, il reçut une sévère réprimande de la police pour avoir usurpé dans ses livrées le vert et or de l'empereur ; il répondit au commissaire ébahi que c'était à l'empereur à changer, car les O'Donoghue avaient porté ces couleurs mille ans avant qu'il fût question d'un Bonaparte.

A Killarney finit pour moi le spectacle des triomphes de la députation française, remplacé par la joie très-vive d'un séjour chez un ami de ma famille, l'un des hommes les plus justement respectés de l'Irlande et aussi de l'Angleterre. Je n'assistai pas au départ de M. le comte de Flavigny, qui fut, dit-on encore, plus magnifique que son entrée. Les journaux évaluent à cent mille le nombre des personnes qui suivirent les voitures de Dublin à Kingstown. J'ai gardé de ces jours de fête un souvenir de profonde admiration pour le peuple irlandais, si fidèle aux hommes, aux familles, aux peuples qu'il respecte, avant tout si fidèle à sa foi. Il faut voir ce peuple chez lui et se garder de le juger à travers l'Angleterre, égoïste souveraine, qui se plaît à le déshonorer parce qu'il la déteste et ne lui ressemble pas. Les Irlandais, oubliés de l'Europe, sont restés généreux, imprudents, emportés, beaux parleurs ; ils nous appellent leurs frères, et nous serions bientôt prêts à leur rendre ce titre, si l'habile et méfiante Angleterre ne veillait pas entre eux et nous. Le bruit de leurs plaintes nous arrive faussé, et l'histoire de leurs réclamations travestie. On les nomme factieux s'ils refusent de bâtir des temples pour les pasteurs et les châtelains, seuls protestants des villages ; communs, s'ils réclament la permission de racheter des terres qu'on leur a confisquées. On accuse leur paresse : or un paysan n'a jamais l'espoir de posséder la hutte que le seigneur anglais lui loue ; que lui profiterait d'épargner à la sueur de son front, quand la récompense de vivre un jour sous son toit et de cultiver son propre champ lui est refusée ?

Depuis que l'Angleterre accorde au pauvre peuple ruiné l'immense faveur de bâtir des églises, les prétendus paresseux se sont mis à l'ouvrage ; ils ont consacré des épargnes à ces œuvres chrétiennes, et, apportant l'un son travail, l'autre son obole, les corporations ouvrières offrant des colonnes, des autels, des chemins de croix, ils ont, comme les chrétiens du moyen âge, construit des cathédrales gothiques, offrandes magnifiques de l'indigence à Dieu.

Mais, sans vouloir juger l'Irlande dans le rapide passage d'une visite précipitée, je l'aime surtout parce qu'elle nous aime. Du fond de ses obscures souffrances, elle admire notre gloire, plaint nos malheurs et prie pour notre résurrection.

NOTICE SUR M. L'ABBÉ FAILLON, PRÊTRE
DE ST. SULPICE. (1)

(Suite.)

LA VIE DE M. DE LANTAGES ET DE M. DÉMIA.

Nous parlerons aujourd'hui de deux ouvrages que M. Faillon a composés dans le temps de son séjour à Lyon. La vie de M. de Lantages et la vie de M. Démia. Nous avons déjà dit quel attrait ce saint prêtre trouvait à présenter aux ecclésiastiques ces deux grands modèles ; mais d'ailleurs, il répondait ainsi aux inspirations qu'il avait reçues, pendant son séjour à la solitude.

M. Mollevant, d'après la connaissance qu'il avait du monde et de ses misères, avait été vivement frappé de l'excellence de certains livres, au point de vue du besoin des âmes de notre temps : ainsi le *Miroir du clergé*, la *Méthode de Besançon*, l'*explication des Sts. Evangiles* par le P. Duquesne ; ce qui convient à toutes les conditions dans le P. *Rodriguez*, les écrits de M. *Boudon*, enfin les ouvrages de M. Olier destinés aux paroissiens de St. Sulpice.

Il recommandait aussi la vie des Saints, d'après le principe qu'il répétait souvent "*verba movent, exempla trahunt*," et il proposait surtout l'étude de ces saints personnages qui ont eu à lutter contre l'invasion des idées protestantes, parce qu'il regardait l'irrégion et l'indifférence pratique de nos jours comme la conséquence directe de l'insurrection du XVI^e siècle.

Suivant lui, les prêtres destinés à combattre ces déplorables résultats de la Réforme, n'ont pas de meilleurs modèles à se proposer, que ces saints éminents qui ont les premiers, jeté le cri d'alarme, et su prendre des moyens si sages et si efficaces contre la contagion du mal.

M. Faillon voulait, du reste, qu'on ne se bornât pas à connaître ceux qui ont brillé par des talents hors ligne, et qui se sont trouvés dans des circonstances extraordinaires, comme les saints cardinaux et évêques du XVI^e et XVII^e siècle : ainsi le cardinal Bellarmin, le cardinal Baronius, St. Charles Borromée, St. François de Salles, et les grands fondateurs d'ordres : St. Ignace de Loyola, St. Philippe de Néri, le P. de Coudren, St. Vincent de Paul. Il pensait que pour réussir dans le saint ministère, il fallait étudier avec soin et amour, la vie de ces bons prêtres, qui ont été employés dans les fonctions les plus humbles, mais aussi les plus essentielles des paroisses ; tels que M. Le Nobletz, le P. Grignon de Montfort, le P. Maunoir, le P. Eudes, le P. Bernard dit le pauvre prêtre, le P. Yvan ; sans omettre ceux qui, dans la cure annexée au Séminaire

(1) Voir l'*Echo* 1871 pages 89-170-300-382.

de St. Sulpice, ont laissé des exemples si précieux dans la tradition paroissiale : M. Olier, M. de la Chetardie ; M. Joly, célèbre par ses prênes, depuis évêque d'Agen ; Fénelon, d'abord vicaire à St. Sulpice, avant d'être appelé à l'éducation du Dauphin ; M. de la Salle, instituteur des Frères des Ecoles Chrétiennes ; les deux MM. Languet, l'un curé de St. Sulpice, l'autre, depuis Archevêque de Sens, et auteur d'un admirable catéchisme, si bien connu en Canada sous le nom de Grand Catéchisme de Québec.

C'est dans cette pensée d'utilité pour les jeunes prêtres, que M. Faillon rédigea la vie de M. de Lantages et de M. Déniat, qui offraient de si grands et de si pratiques enseignements.

Depuis le renouvellement de l'Eglise de France, un grand nombre de jeunes gens, appartenant aux premières familles, touchés des malheurs des temps, et des grandes pertes que le clergé avait éprouvées pendant la tourmente révolutionnaire, avaient tout quitté pour se consacrer à évangéliser les âmes, privées si longtemps de tout secours religieux.

Pour soutenir leur zèle, c'était un exemple très-opportun de détachement à leur proposer, que la vie de ces deux hommes de bien qui avaient quitté les avantages que leur permettaient leur naissance et leurs biens, pour venir en aide à l'humble clergé des paroisses.

C'était aussi un exemple plein d'actualité que cette préférence qu'ils avaient donnée aux œuvres populaires, et aux classes ouvrières ; renonçant aux dignités de l'Eglise, auxquels les appelaient leur crédit et leurs talents, pour travailler à évangéliser les populations les plus abandonnées.

Enfin, il est une circonstance considérable qui mérite que nous nous y arrêtions, et que nous en fassions l'objet de notre attention.

On sait le développement extraordinaire que l'industrie a pris de nos jours : ces manufactures élevées de toutes parts, ces milliers de bras qui y sont employés à un travail incessant, et la plupart des objets recherchés, mis à la portée des classes les plus pauvres ; mais on sait aussi les inconvénients qui accompagnent ces résultats, et qui les rendent si inquiétants pour la moralité et l'avenir de la société.

En présence de la dépopulation des campagnes, et des dangers de l'agglomération des classes ouvrières dans les villes, les efforts les plus multipliés ont été tentés pour arrêter ce courant ; mais en attendant qu'on y réussisse, ce qui est plus qu'incertain, les ministres du sanctuaire ont songé avant tout, à répondre aux dangers de ces déplacements.

De nos jours, des politiques, même les plus étrangers aux enseignements religieux, ont été touchés de ces maux, ont proposé divers remèdes : des mesures prohibitives, des règlements de police et de municipalité ; mais sur ce point comme en beaucoup d'autres il a fallu reconnaître que l'Eglise avait depuis longtemps, pris l'initiative et avec une efficacité qui dépasse de bien loin les résultats obtenus par les réglementations sociales.

“ Nous nous croyons des hommes de progrès, dit un politique moderne, et quand il s'agit d'améliorations morales, l'Eglise nous montre presque toujours des réalisations plus que séculaires d'idées qui chez nous, ne sont encore qu'à l'état de projets.”

C'est ce qui se rencontrera ici ; ainsi, quand il arriverait que nos Politiques trouvassent un remède aux inconvénients engendrés par ce développement excessif de *l'Industrie moderne*, il faudrait encore reconnaître qu'il y a deux cents ans, ces dangers et ces maux avaient déjà rencontré des adversaires, dans ces deux humbles enfants de St. Sulpice, que Mr. Faillon a pris la peine de faire connaître, M. de Lantages et M. Démià : le premier s'étant dévoué avec tant de zèle au bien de ces milliers de personnes employées dans le Velay, à l'industrie de la dentelle ; l'autre, dans la grande ville de Lyon, ayant pourvu aux besoins spirituels de cette immense population ouvrière, travaillant dans l'industrie de la soie ; 70,000 ouvrières sont employées à la dentelle, dans le Velay ; et la soie occupe près de 90,000 âmes, dans le Lyonnais.

M. de Lantages et M. Démià avaient étudié à St. Sulpice et exercé le ministère dans la paroisse de ce nom : ils avaient été témoins des changements prodigieux qui s'y étaient opérés de leur temps : ils avaient assisté M. Olier et son successeur, dans leurs travaux ; ils avaient vu comment, en peu d'années, un faubourg auparavant abandonné au désordre, lieu de promenade, le rendez-vous des duels des grands seigneurs de la cour, le séjour des étudiants des Universités, le refuge des hérétiques, de bohémien, des cabaretiers et des magiciens, chassés par la police du centre de la ville, était devenu un lieu de régularité et de ferveur, enfin un modèle pour toutes les paroisses, grâce à l'application faite par M. Olier, des règlements paroissiaux, suggérés par le St. Concile de Trente et le grand Cardinal Borromée.

Mr. de Lantages et M. Démià avaient vu cette admirable organisation paroissiale qui est le chef-d'œuvre du génie de M. Olier et la marque si éclatante de son dévouement aux prescriptions de l'Eglise ; ils avaient donc pu contempler ces Institutions qui s'adressaient à toutes les âges, à toutes les conditions et à tous les besoins ; les plus riches réunis en associations pour secourir les plus pauvres ; les plus capables, instruits à des examens de controverse, pour éclairer les ignorants ou ceux qui étaient séduits par la sophistique perfide des Réformés ; les enfants et les jeunes gens excités non seulement à s'instruire des vérités de la foi, mais à devenir de vrais apôtres qui après s'être nourris, le Dimanche, de la substance de la parole divine, se rendaient ensuite dans tout le quartier, et s'appliquaient pendant la semaine, à répandre dans leurs familles, dans leurs relations ou dans les boutiques et les ateliers, la lumière qu'ils avaient reçue, allant ainsi atteindre partout la brebis qui négligeait le berceuil.

... Ils avaient vu, par suite de ces institutions, de simples ouvriers qui

s'étaient fait un nom de controversistes, et s'étaient rendus redoutables aux plus subtils propagateurs des idées protestantes ; ils avaient vu de simples jeunes filles devenir de véritables missionnaires de la foi parmi leurs compagnes.

C'est de là que vint sans doute l'idée à M. de Lantages et à M. Démià de fonder des foyers d'instruction parmi les jeunes filles qui recouraient à eux, afin d'atteindre par elles les populations ouvrières, d'entourer celles-ci de toutes les ressources de la religion ; et comme elles étaient continuellement retenues loin de l'Église, d'aller les chercher là où elles étaient, c'est-à-dire dans ces foyers de l'industrie, où la population restait désormais attachée.

Or, si ces saintes industries du zèle apostolique étaient nécessaires du temps de M. Olier et de M. Lantages, combien sont-elles devenues encore plus indispensables à notre époque, qui voit un si grand développement de *l'industrialisme*, avec son triste cortège de misères et de dangers.

C'est ce qui dut frapper tout particulièrement l'esprit de M. Faillon, fixé vers 1830, dans la ville la plus laborieuse de France, où des cent milliers de bras, réunis dans un but tout matériel, pouvaient offrir un obstacle comme inexpugnable au zèle sacerdotal, et à une époque d'effervescence telle, que le gouvernement d'alors eut à lutter pendant dix ans contre ce foyer perpétuel d'insurrection, le comprimant à grand-peine quoiqu'il eut transformé la ville en une sorte de forteresse, occupée par une armée de 100,000 hommes.

Cela posé, pour bien comprendre après M. Faillon, les œuvres de ces deux humbles prêtres, voyons au moins en quelques pages ce qu'ils ont accompli ; nous commencerons par le plus ancien en date :

M. de Lantages était né à Troyes en l'année 1616 : son père était seigneur de la terre de Lantages à quelques lieues de Troyes et sa mère était fille du seigneur de Romilly. Il annonça dès l'enfance d'heureuses dispositions pour la piété et l'étude, et il eut les plus grands succès au collège des Jésuites de Nevers, où il passa quelques années.

Arrivé à l'adolescence, il se sentit appelé à l'état ecclésiastique, et son cœur, touché tout particulièrement du malheur des âmes, en ces temps de soulèvements politiques et religieux, renonça, avec une grande résolution, aux avantages qu'il pouvait trouver dans la société et dans le monde.

Comme il appartenait à l'une des familles les plus riches et les plus influentes de la Champagne, qu'il avait de grands talents rehaussés encore par des manières nobles et beaucoup d'avantages extérieurs, plusieurs personnes qui s'intéressaient à lui, voulaient le pousser aux dignités ecclésiastiques, tandis que des compagnies religieuses puissantes lui faisaient de leur côté des offres brillantes ; mais il n'écouta pas ces invitations de l'affection, qui ne répondaient pas à sa pensée ; il avait été frappé du

besoin du clergé des paroisses où il voyait tant de bien à faire, et tant de vides causés par le malheur des temps.

Il était dans ces dispositions, et songeait aux moyens d'y répondre, lorsque ayant entendu parler des desseins de M. Olier sur la formation et l'éducation du clergé, ses résolutions furent fixées et il voulut se donner tout entier, à ce maître expérimenté.

Il trouva au Séminaire toutes ces âmes d'élite, désireuses de procurer le renouvellement de l'Eglise par le renouvellement de l'esprit sacerdotal. Les M. Tronson, fils d'un secrétaire du roi, M. de Caullet, depuis Evêque de Pamiers, M. de Hurtevent, d'une grande famille du Lyonnais, M. de Bretonvilliers, le plus riche ecclésiastique de France, qui donnait tous ses revenus aux pauvres. M. du Ferrier, M. de Caylus, depuis missionnaire au Canada, M. Raguier de Poussé, proclamé par St. Vincent de Paul comme le plus excellent ecclésiastique de France, (M. de Poussé était cousin et ami de M. de Lantages,) enfin M. de Foy, M. de Bassancourt et M. d'Urfé, depuis Evêque de Limoges.

Parmi tant d'âmes d'élite, M. de Lantages devint un modèle de piété et de régularité, et en même temps il acquit tant de savoir et de doctrine, qu'à ses débuts dans la chaire chrétienne il fut regardé par les personnages es plus qualifiés dans Paris, comme un orateur du premier ordre. Il est vrai que les plus grands orateurs du XVIIe siècle n'avaient pas encore paru ; mais pour donner une idée suffisante de son mérite, nous pouvons ajouter que vingt ans après, en 1675, étant revenu à Paris après ses missions dans le Velay, et lorsque la chaire était occupé par le plus grands génies du temps, M. de Lantages attira encore autant de monde qu'auparavant et excita la plus vive admiration.

Mais entre les différentes œuvres du saint ministère, ce n'était pas précisément la prédication que M. Olier plaçait au premier rang dans l'ordre de la nécessité. Comprenant mieux les besoins de son époque, détourna entièrement M. de Lantages de la prédication, et l'appliqua tout entier aux œuvres du catéchisme qu'il trouvait, nous dit son histoire, encore plus utiles. Là encore, M. de Lantages eut les succès les plus signalés ; la foule accourait à ses instructions et les préférait à tous les sermons d'apparat.

Et par les qualités éminentes de son cœur, et par les fruits qu'il produisit, M. de Lantages était le sujet le plus précieux de St. Sulpice et le plus aimé de M. Olier ; mais cette double considération n'empêcha pas celui-ci de le désigner comme Directeur des établissements qu'il voulait fonder au Puy.

L'évêque du Puy, M. de Maupas, ressentait vivement la perte alors récente de l'admirable François Régis, de la Compagnie de Jésus, mort vers 1642 ; il pensa que, pour continuer les œuvres entreprises par ce saint missionnaire, il ne pouvait mieux faire que d'établir dans sa ville

métropolitaine, les MM. de la Compagnie de St. Sulpice, qui, avec un séminaire pour les ecclésiastiques et une paroisse dirigée par eux, pourraient subvenir aux plus urgents besoins du diocèse, et travailleraient ainsi à l'éducation des clercs, et à l'édification des Pasteurs.

M. de Lantages quitta avec courage tous les fruits de son zèle, désireux qu'il était d'aller porter ses efforts dans ces pays du centre de la France, le Velay, le Vivarais, les Cévennes et l'Auvergne, où Genève envoyait sans cesse ses principaux ministres, lesquels y avaient déjà formé un très-grand nombre d'adhérents.

L'auteur, dans une pensée pratique et qui trouve si souvent son application dans les nécessités les plus impérieuses du ministère, propose à l'édification des clercs, en cette phase de la vie de M. de Lantages, un exemple de ce détachement qui peut tant coûter, mais qui rapporte le centuple en bénédictions de toutes sortes, et en consolations ineffables.

“ M. de Lantages, nous dit M. Faillon, abandonna Paris comme il avait abandonné le monde et sa famille, c'est-à-dire d'un grand cœur, parce qu'il voyait ailleurs le bien des âmes ; il montra ce que sait faire une âme héroïque qui, loin d'épuiser dans ses sacrifices les ressources de sa générosité, y trouve sans cesse la grâce d'un nouveau dévouement.” M. Faillon, avec cette connaissance qu'il avait des voies des âmes d'élection, sait nous montrer admirablement pour notre édification, comment M. de Lantages obéit aux ordres de son supérieur ; sans hésiter un instant, il renonça, dit-il, à ces relations qu'il avait dans une grande paroisse, avec nombre de familles, auxquelles il avait pu être utile pendant dix ans du ministère le plus laborieux et le plus apprécié ; il renonça aussi avec le même désintéressement à cet auditoire qu'il charmait par sa parole, et qui comptait ce qu'il y avait de plus grand, à une époque qui était l'aurore, déjà si belle, du plus grand siècle que le monde ait vu, et il s'en alla vers ce pays éloigné, qu'il ne connaissait pas, mais où il savait qu'il y avait à sauver beaucoup d'âmes abandonnées et exposées à tous les efforts de l'erreur.

Or, en laissant ce centre où abondaient les ressources, il trouva une population tout à fait nécessiteuse, mais qui, grâce à ses soins et aux œuvres qu'il y a établies, est devenue une des plus grandes forces de la France, pour la foi et les intérêts de l'Église.

Étant arrivé au Puy en l'année 1653, M. de Lantages s'appliqua aussitôt à organiser les œuvres que M. Olier avait établies avec tant de zèle à Paris pour renouveler l'esprit sacerdotal.

Il ouvrit un séminaire pour l'instruction et la formation des clercs, et en même temps il prit possession de la paroisse de St. Georges qui lui fut attribuée par Mgr. de Maupas, et où il plaça comme curé M. Tronson, frère du Supérieur de St. Sulpice et abbé de St. Antoine afin de faire connaître par la pratique, au clergé du diocèse, les saintes institutions paroissiales que M. Olier avait établies dans la cure de St. Sulpice à Paris.

M. Faillon décrit d'abord avec soin les moyens que M. de Lantages prit pour assurer le succès du Séminaire.

Il s'appliqua à se montrer le père et le modèle des ecclésiastiques qui lui étaient confiés ; il les recevait avec la plus grande bonté, en leur représentant les obligations de la vie de communauté : ensuite il examinait avec soin leurs dispositions et leurs talents, et leur indiquait les moyens à prendre pour y répondre.

Ce qu'il désirait, avant tout, voir en eux, c'était la régularité, et la ferveur : estimant d'ailleurs que pour les porter à ces saintes dispositions rien n'était plus nécessaire que la charité et la douceur dans la personne du Supérieur et des Directeurs.

M. de Lantages pensait qu'en agissant ainsi on gagne les cœurs, et il assurait qu'un supérieur aurait toujours assez d'autorité sur ses inférieurs, si, par sa charité envers eux, il savait attirer leur affection. Lui-même était si fidèle à ces principes qu'il avait la confiance de tous, et que chacun le voyant si bon, si tendre, si prévenant, lui appliquait ce que St. Hilaire dit de St. Honorat d'Arles " que si la charité eut voulu se faire peindre, elle aurait emprunté son visage et ses traits."

Aux différents exercices, il était grave et recueilli, mais toujours plein du zèle le plus affectueux. En toute occasion, il était attentif à parler et à agir avec les séminaristes d'une manière insinuante, douce et aimable. Dans sa conduite générale, il évitait de surcharger ses élèves de pratiques trop assujettissantes, uniquement propres, dit M. Faillon, à les dégoûter du séminaire et à leur donner de l'éloignement pour les exercices de la maison ; il les tenait dans une sainte liberté, sans relâcher néanmoins ce qui est essentiel ; et il agissait à leur égard avec tant d'honnêteté, d'affabilité et de tendresse que les séminaristes s'attachaient de tout cœur aux saintes règles, et s'affectionnaient tellement au séminaire, que devenus prêtres ils ne le quittaient qu'avec le plus vif désir de revenir sans cesse, là où ils avaient passé de si précieux instants.

" L'expérience a bien montré, dit M. Faillon, que M. de Lantages avait trouvé justement ce qui convient au gouvernement des séminaires, la douceur et non la rigidité."

C'est surtout par là en effet que l'on porte les ecclésiastiques à conserver leurs pieuses habitudes, même au milieu du monde, et qu'on leur donne attrait pour revenir sans cesse chercher au séminaire, la direction dont ils ont besoin.

" J'ai toujours vu, disait M. de Lantages, que les jeunes prêtres affectionnés à revenir au séminaire, se maintiennent dans la pratique des instructions qu'ils y ont reçues."

Nous croyons devoir citer ces détails parce qu'ils représentent parfaitement, quel fut dès le commencement, l'esprit des séminaires, et donner par

là le secret du bien qu'ils ont pu faire. Or, combien n'était-il pas utile de rappeler ces saintes traditions de la compagnie à un moment où l'on rétablissait ses œuvres, après tant d'années d'interruption.

Ces détails, d'ailleurs, servent éminemment à nous faire connaître M. Faillon lui-même dès le commencement de son ministère ; nous découvrons quel était l'objet de ses pensées, et nous avons lieu de reconnaître qu'il ne s'est pas borné à décrire les saintes qualités qui distinguaient M. de Lantages, mais qu'il s'en était profondément pénétré lui-même.

Outre ses occupations près des jeunes ecclésiastiques, M. de Lantages, comme grand vicaire et comme conseil de l'évêque, exerça l'action la plus salutaire dans tout le diocèse.

Il détermina l'évêque à établir des visites régulières du diocèse, pendant lesquelles le prélat présidait des exercices de mission, puis allait visiter les communautés, les écoles, les hôpitaux et même les malades et les infirmes dans leurs maisons ; il résulta bientôt de ces mesures, une influence notable sur la ferveur et la régularité des populations dans le Velay.

Enfin l'auteur parle des œuvres paroissiales de M. de Lantages, et nous devons d'autant plus relever ce qu'il en dit que les effets du zèle de ce digne pasteur, lesquels se sont conservés jusqu'à présent, nous offrent le moyen le plus efficace que l'on puisse trouver pour combattre les maux si grands apportés dans nos mœurs, par le développement prodigieux de l'industrie moderne et l'état actuel des classes ouvrières.

Au XVII^e siècle, l'industrie de la dentelle, comme nous l'avons dit, occupait une grande partie de la population du Velay. De toutes parts on accourait à ce pays, à cause de l'excellence de ses fabrications. Les négociants du sud de la France, en communication avec l'Espagne, faisaient dans ce royaume des envois considérables des produits du Velay, lesquels se répandaient ensuite de là dans les immenses colonies de l'Asie et de l'Amérique.

Cependant l'administration civile, frappée des maux qui accompagnaient l'agglomération des ouvrières dans les villes, avait cherché à remédier à cet inconvénient, et sur des suggestions plus zélées que prévoyantes, n'avait pas vu d'autre moyen que l'interdiction complète de ce travail. D'un trait de plume, le souverain et les parlements, vers 1640, avaient aboli cette industrie, qui, dans le Velay seul, faisait subsister près de 80,000 âmes.

Eclairé d'une lumière supérieure, le P. François Régis avait compris qu'en essayant d'anéantir un luxe d'ailleurs innocent, on allait par là réduire à la misère une population qui, dans ces montagnes, ne pouvait recourir aux ressources de l'agriculture ; qu'on allait l'exposer aux suggestions intéressées des apôtres de la Réforme, tandis qu'on

ne pourrait réussir à empêcher l'introduction frauduleuse des fabrications étrangères.

Il n'hésita donc pas à réclamer près des autorités, tandis que aux plaintes des ouvrières désolées qui venaient l'assiéger de leurs supplications, il répondait par ces paroles restées célèbres dans le pays :

“ Mes enfants, ne craignez rien, la dentelle ne périra pas.”

Il multiplia ses démarches jusqu'à ce qu'elles fussent devenues efficaces, et en même temps il chercha à porter le vrai remède aux maux qui existaient, par ses missions, ses œuvres de zèle et les saintes industries de sa charité.

Lorsque M. l'abbé de St. Antoine eut été placé à la cure de St. Georges, il entra dans tous les sentiments du révérend Père, et il vit aussitôt les ressources que lui offraient les institutions de M. Olier ; il établit donc au Puy une congrégation de l'*instruction*, comme il en existait une à Paris ; il la composa de jeunes ouvrières qui se destinaient à évangéliser leurs compagnes de travail, et il obtint bientôt par ce moyen des prodiges de zèle et des merveilles de succès.

M. de Lantages entra dans les mêmes sentiments que M. l'abbé de St. Antoine et donna à l'œuvre, l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

Dieu qui, dans sa sainte et admirable providence, proportionne toujours les ressources aux besoins des temps, fit naître, alors, dans le cœur d'une jeune fille qui semblait cependant préparée à une autre destinée, la pensée de concourir à ces œuvres.

Elle se nommait Anne-Marie Martel et était une des meilleures familles du Puy, son père avocat et plein de piété l'avait confiée, pendant son enfance, aux Sœurs Dominicaines de la ville.

Anne-Marie donna dès son enfance les plus beaux exemples de ferveur et de zèle. Vers l'âge de seize ans, ayant été saisie d'un extrême désir de se donner aux œuvres de Dieu, on pouvait penser qu'elle entrerait dans la sainte congrégation où elle avait été élevée, et qui venait d'être illustrée par les vertus héroïques de la vénérable mère Agnès, Supérieure de la maison des Dominicaines de Langeac.

Mais Marie-Anne tourna ailleurs ses vues. Elle connaissait les maux de l'Eglise du Puy, elle voyait l'état des âmes dans cette contrée et, pensant au bien qu'il y avait à leur faire, elle se résolut de répondre au but que méditaient les MM. de St. Sulpice, but qu'elle voyait si urgent, mais qui était absolument incompatible avec les obligations de la vie cloîtrée, telle qu'elle était pratiquée alors.

Ce fut donc avec le plus grand courage, qu'elle se résolut à se consacrer à une vie nouvelle et isolée, dont elle ne pouvait prévoir le succès. Elle quitta les douceurs de la vie de famille, elle renonça aux consolations

de la communauté et elle s'avança, d'abord toute seule, dans une voie non frayée, ne tenant nulle compte des difficultés qu'elle rencontrerait, mais ne voyant que l'intérêt et le bien des âmes.

Elle soutint sans se plaindre les commencements d'une œuvre si difficile ; elle ne put d'abord recruter que quelques compagnes, mais ensuite Dieu bénit ses efforts ; un succès inespéré les couronna, et dix ans après les premiers commencements, elle avait pu réunir plusieurs centaines de jeunes filles qui rivalisaient de zèle avec elle.

Ces admirables jeunes filles allaient de maison en maison, de chambre en chambre, et tout en prenant part au travail, elles faisaient ce qu'on appelait l'instruction, lisant à haute voix de bons livres, montrant le catéchisme et les prières, et ensuite répétant les enseignements que leur Directeur leur avait donnés, à la séance du Dimanche.

Elles rendaient encore bien d'autres services spirituels dans la ville et la campagne : elles accompagnaient les jeunes enfants aux écoles, évangélicisaient les fermières au marché, et les pauvres à la porte des Églises ; lors des visites pastorales, elles précédaient la venue de l'Evêque, passant quinze jours d'avance, dans les paroisses où le Prélat devait s'arrêter ; et pendant ce temps elles préparaient les enfants et les adultes à recevoir les sacrements.

Par toutes ces saintes industries, elles eurent bientôt renouvelé le Diocèse en entier ; elles y répandirent la connaissance de la religion, y ramènèrent la pureté des mœurs, et y adoucirent les caractères. Enfin, c'est par leurs travaux, continués jusqu'à nos jours, que ce centre de la France, ayant résisté aux attaques des Réformés, est devenu l'un des foyers les plus purs et les plus ardents de la foi dans le royaume.

Il existe deux témoignages importants de leur œuvre : l'un consiste dans les renseignements que M. Faillon a pu réunir dans la vie de M. de Lantages ; l'autre est cet admirable catéchisme de la foi et des mœurs, écrit par M. de Lantages, un des ouvrages les plus remarquables qui aient été faits en ce genre ; il renferme l'ensemble de toutes les instructions que le saint Prêtre faisait à ses filles et que celles-ci allaient ensuite reproduire dans tous les centres de travail.

M. de Lantages, comme il le dit lui-même, y avait mis toute son âme ; il y avait mis cette science si profonde qu'il avait des enseignements de la religion, cette piété qui animait toutes ses paroles et ses actions, et cet accent si pénétrant de foi et d'onction qui font de son livre un des plus beaux manuels du chrétien.

Dieu a permis que tout ce qui fut ainsi établi par ce digne prêtre subsistât jusqu'à nous. Nous savons que son œuvre de l'instruction existe encore actuellement, grandissant et se développant tous les jours au centre de la France. D'autre part, son catéchisme a été réimprimé et chacun peut encore aujourd'hui prendre connaissance de la doctrine si solide et si forte contenue en cet ouvrage. Or, combien ces monuments encore subsistants des œuvres de M. de Lantages ne sont-ils pas précieux, surtout à une époque où l'industrie, étendant de plus en plus ses conquêtes, multiplie en même temps ses dangers.

C'est là ce que M. Faillon avait compris ; et l'on peut facilement imaginer quelle consolation il a trouvé à mettre en lumière ces trésors de

grâces renfermés dans la vie de M. de Lantages, aussi bien que dans celle de M. Démià, et si bien appropriés aux besoins de l'époque actuelle.

Du fond même du Séminaire de Lyon où il était en 1830, il avait pu être frappé du déchaînement des passions populaires. Dans ce grand centre d'industrie, il avait pu contempler de près cette énorme agglomération des classes ouvrières qui se déclaraient trahies par les chefs de la dernière insurrection, et à qui, pour calmer leurs plaintes, on avait promis bien autre chose qu'un gouvernement succédant à un autre gouvernement. Il voyait la société tout en feu, il entendait les rugissements du lion populaire que l'on cherchait en vain à enchaîner de nouveau ; il comprenait combien étaient vains les efforts des sages du siècle, qui s'imaginaient pouvoir fonder quelque établissement durable, sans mettre la religion comme base et pierre angulaire de leurs conceptions. Aussi reprenant alors ses méditations et ses recherches, il approfondissait les documents sur M. de Lantages et M. Démià, dont les travaux et les succès qui avaient moralisé la grande France du XVII^e siècle, étaient tout ce qui pourrait encore sauver celle du XIX^e, étant plus connus, bien mérités et bien compris.

Tels sont les premiers travaux auxquels M. Faillon se livrait au milieu de ses occupations au Séminaire de Lyon ; nous savons qu'ils ont déjà produit leur fruit dans les âmes auxquelles ils étaient particulièrement destinés, mais les circonstances dans lesquelles nous entrons nous font penser qu'ils sont loin d'avoir épuisé leur salutaire influence.

En effet la société envahie par le flot toujours croissant des agglomérations ouvrières, a pu commencer à comprendre aux appels du tocsin de la Commune, combien elle était impuissante à se protéger avec des sauvegardes purement humaines. Et si elle ne veut pas voir sa perte consommée, ne doit-elle pas enfin recourir à ces œuvres morales qui peuvent diriger et modérer les âmes ? Or, parmi ces œuvres devront paraître au premier rang les saintes industries de la charité de M. de Lantages et de M. Démià ; par où l'on voit quel gré on doit savoir à M. Faillon, de les avoir sauvées de l'oubli, et d'en avoir si complètement conservé les documents.

Nous nous abstenons d'entrer ici, analysant M. Faillon, dans le détail des œuvres de M. Démià à Lyon ; il vaut mieux en voir le récit dans le travail de son pieux biographe ; elles ont eu le même but que celui qu'avait en vue M. de Lantages. Nous nous bornerons à dire, en terminant ce chapitre, que ces deux écrits révèlent également les aptitudes de M. Faillon, pour l'histoire religieuse. On voit dans l'un comme dans l'autre, une grande connaissance des voies spirituelles et des sentiments du cœur humain ; une méthode historique, très-claire, très-suivie ; une juste appréciation des faits, mis à leur place, avec une connaissance très-nette de leur importance relative ; le tout relevé par un style clair, suffisamment orné, plein de vie et de couleur. Il y a des descriptions de lieux, des expositions et des tableaux, des portraits de personnages principaux, des narrations émouvantes qui dénotent un vrai talent d'historien ; enfin tout cela est joint à des recherches immenses qui révèlent déjà cette puissance d'érudition et de critique qui n'ont fait que s'accroître dans les autres travaux de M. Faillon.

On voit donc là déjà, avec un vif intérêt, percer à un degré remarquable les grandes qualités que le travail devait encore beaucoup accroître dans l'auteur, comme il nous reste à le montrer dans l'étude de ses autres œuvres.

ROME ET PIE IX.

—Le culte de la sainte Famille de Nazareth, culte vivant du temps des apôtres, dont Marie fut d'abord le conseil, en même temps qu'elle fut la lumière du premier concile célébré à Jérusalem, a pris dans nos temps difficiles une grande extension. A ce propos, ces belles paroles de sainte Marie-Madeleine de Pazzi ont ici justement leur place : " O Dieu, quelle part le glorieux saint Joseph n'a-t-il pas eue au calice de la Passion de Jésus, par les services qu'il a rendus à son humanité. La pureté de Joseph sert dans le Paradis de pendant à la pureté de Marie. Dans cet échange de splendeurs qu'ils se renvoient mutuellement, la pureté de Joseph semble donner, pour ainsi dire, un nouvel éclat à celle de Marie. Joseph, uni à Jésus, et à Marie, paraît comme une étoile resplendissante ; il accorde une protection toute spéciale aux âmes qui combattent sous l'étendard de Marie.

—A cette heure, il circule en France une pétition adressée aux membres de l'Assemblée nationale en faveur des droits du Pape. Déjà plus de 70,000 signatures ont été réunies. Cette pièce se termine par les vœux suivants : " Obtenez seulement que le Chef du pouvoir exécutif déclare en votre nom que la France n'aura jamais de représentant auprès de Victor-Emmanuel, dans la ville que les Papes tiennent anciennement d'un titre incontestable et dont nos traités récents avec l'Italie leur assuraient au moins la constante possession. Nous attendrons ensuite avec moins de douleur que la France régénérée serve d'une autre manière les desseins de la Providence pour la restauration du pouvoir temporel des Papes.

—A la voix de Pie IX convoquant le dix-neuvième Concile œcuménique et rappelant les hommes aux vérités qui sauvent les nations et les rendent heureuses, répondait une voix de l'abîme, celle de Mazzini : elle disait : " Les Papes sont les vicaires du génie du mal qu'il faut exterminer à jamais. L'abolition du pouvoir temporel entraîne nécessairement l'émancipation du genre humain et de la puissance spirituelle. Le peuple italien est appelé à détruire le catholicisme."

—Il nous semble que Dieu devrait se venger de si épouvantables blasphèmes ; mais Dieu est patient, parce qu'il est éternel. Il respecte la liberté humaine, et, dans sa sagesse infinie, il donne au coupable le temps du retour, le temps du repentir. Cependant, quand la mesure de mansuétudes est comble, il ne contient plus les foudres de sa justice, et alors les pervers sont écrasés, anéantis ; demandez à l'histoire quelle a été la fin des impies célèbres et des grands scélérats.

La mort de ces misérables est toujours terrible, bien que leur châti-

ment doit s'accomplir dans l'autre vie. Pour les nations, c'est ici-bas qu'elles expient ; et pour avoir été criminelle, la France a été envahie par de nouveaux barbares, puis épouvantée et meurtrie par l'athéisme de la Commune. Une religieuse du Sacré-Cœur, Marie Lataste, morte en odeur de sainteté en 1847, a été favorisée de visions où Jésus-Christ lui parlait directement. Notre-Seigneur lui dit un jour ces paroles pleines de leçons sur notre patrie : " Le premier roi, le premier souverain de la France, c'est moi. Je suis le maître de tous les peuples, de toutes les nations, de tous les royaumes, de tous les empires, de toutes les dominations ; je suis particulièrement le maître de la France. Je lui donne prospérité, grandeur et puissance au-dessus de toutes les autres nations quand elle est fidèle à écouter ma voix. J'élève ses princes au-dessus de tous les autres princes quand ils sont fidèles à écouter ma voix. Je bénis ses populations plus que toutes les autres populations de la terre, quand elles sont fidèles à écouter ma voix. J'ai choisi la France pour la donner à mon Eglise comme sa fille de prédilection. A peine avait-elle plié la tête sous mon joug, qui est suave et léger, à peine avait-elle senti le sang de mon cœur tomber sur son cœur pour la régénérer, pour la dépouiller de sa barbarie et lui communiquer ma douceur et ma charité, qu'elle devint l'espoir de mes Pontifes, et bientôt après leur défense et leur soutien. Ils lui donnèrent le nom bien mérité de fille aînée de l'Eglise. Or, vous le savez, tout ce qu'on fait à mon Eglise, je le regarde comme fait à moi-même. Si on l'honore, je suis honoré en elle ; si on la défend, je suis défendu en elle ; si on la trahit, je suis trahi en elle ; si on répand son sang, c'est mon sang qui coule de ses veines. Hé bien, je le dis à l'honneur, à la gloire de votre patrie, pendant des siècles, la France a défendu, protégé mon Eglise ; elle a été mon instrument plein de vie, le rempart indestructible et visible que je lui donnais pour la protéger contre ses ennemis... Mais, quel esprit de folle liberté a remplacé dans son cœur l'esprit de la seule liberté véritable descendue du ciel, qui est la soumission à la volonté de Dieu ! Quel esprit d'égoïsme sec et plein de froideur a remplacé dans son cœur l'esprit ardent de la charité descendue du ciel qui est l'amour de Dieu et du prochain ! Quel esprit de manœuvres injustes et de politique mensongère à la droiture de sa parole, conduite et parole autrefois dirigées par la vérité descendue du ciel, qui est Dieu lui-même... Il te sera donné, ô France, de voir les jugements de ma justice irritée, dans un temps qui te sera manifesté et que tu connaîtras sans crainte d'erreur ; mais tu connaîtras aussi les jugements de ma compassion et de ma miséricorde, et tu diras : Louange et remerciement, amour et reconnaissance à Dieu à jamais dans les siècles et dans l'éternité... Ce qui a été pris sera rejeté, ce qui a été rejeté sera pris de nouveau ; ce qui a été méprisé et détesté sera de nouveau estimé et aimé. "

Ainsi, l'avenir est aux bons, parce que Dieu l'a dit.

On écrit de Rome à la *France Nouvelle*.

“ On s’imagine trop généralement en France que les plaintes des catholiques sur l’état actuel des choses, à Rome, sont exagérées. Vous jugerez par les quelques faits suivants :

“ Il y a quelques semaines, des personnes attachées à la cour du Pape se rendaient au Vatican, dans un carrosse du Palais ; elles ont été assaillies à coups de pierre, non loin du pont Saint-Ange, et n’ont dû de n’être point blessés qu’à la rapidité des chevaux.

“ Le même jour, un marchand d’estampes passait sur la place de la Consolation, avec un paquet d’images de la Madone ; un des mécréants entrés à Rome à la suite de l’armée italienne, s’est jeté sur lui, l’a frappé à coups de bâtons et lui a déchiré les estampes, en lui criant : “ Ne sais-tu pas, vilain vieux, que le temps des madones est passé, et que nous ne les voulons plus souffrir.”

On lit dans l’*Osservatore romano* :

“ La journée du 20 septembre dernier devait être, pour tout digne citoyen de cette ville capitale du monde catholique, une journée de douleur. Il en a été ainsi. Un immense voile de tristesse recouvrait en ce jour les rues et les maisons de Rome : rien n’a pu cacher ce deuil, ni les cris odieux de la populace, ni les applaudissements des bandes soudoyées dont il était facile d’apprécier le nombre, ni les quelques drapeaux que la peur de la canaille fit mettre à quelques balcons.

“ Le 2 octobre devait à son tour être une journée de protestation. Il en a été ainsi. Tout ce qu’il y a de plus élevé dans le cercle aristocratique de la société romaine était réuni vers midi dans la salle du consistoire au Vatican. Le souverain pontife daigna s’y rendre, écouter la lecture d’une adresse et y répondre en développant les points qui suivent :

“ Nous voyons dit le St. Père, le monde partagé en deux : d’un côté les catholiques, et de l’autre les hommes plongés dans l’indifférence ou inspirés par la haine de la religion.

“ La société moderne veut que la science suffise à tout, et elle regarde comme étranger à la science tout ce qui tient à la religion et à l’Eglise.

“ Il faut s’opposer avec force aux maximes présentes du siècle, et surtout prier toujours. Les murs de Jéricho tombèrent d’eux-mêmes par la volonté du Seigneur, lorsque le peuple de Dieu en eut fait le tour sept jours de suite, sous la protection de l’arche d’alliance. Ne nous laissons pas de prier en invoquant cette arche d’alliance qui est la reine du ciel, et nous pouvons espérer la joie de lui rendre grâces un jour parcequ’elle

aura sauvé Rome, la Rome de Pierre et de Paul, le siège du vicaire de Jésus-Christ.”

L'assemblée, profondément émue par la parole du saint-père, eut ensuite la consolation de recevoir sa bénédiction apostolique.

—Le Souverain Pontife, vient de constituer les Missions sauvages de l'Amérique du Nord en province ecclésiastique. L'évêché de Saint-Boniface est érigé en archevêché ; un diocèse nouvellement créé, celui de Saint-Albert, et les Vicariats apostoliques de Mackenzie et de la Colombie britannique, sont les diocèses suffragants. L'administration de ces diocèses et de ces missions est confiée à la Société des Oblats de Marie.

Il y a vingt-cinq ans, deux religieux de cette Société arrivaient à Saint-Boniface, colonie naissante de métis canadiens, assise sur les bords de la *Rivière Rouge*.

Quinze cents lieues de terres à conquérir se déroulaient devant les soldats du Christ. Il fallait faire pénétrer la lumière au milieu des tribus indiennes encore plongées dans les ombres de la mort.

Aux premiers évangélistes d'autres vinrent se joindre. Les tribus furent visitées successivement ; le nom du Christ retentit dans les forêts et sur les lacs glacés ; l'eau du baptême coula sur les fronts. D'étapes en étapes, les conquérants arrivèrent aux limites du monde habité ; la terre manqua plutôt que le zèle.

L'immense plaine, peut-être la plus vaste du globe, l'immense plaine qui s'étend du haut des États-Unis jusqu'à la mer Glaciale, et du Pacifique jusqu'à la baie d'Hudson, était conquise à Jésus-Christ ; les nations dispersées vers le pôle étaient amenées dans les bras de leur Père. Dans cette partie du monde l'Évangile n'avait plus de frontières.

ADRESSE AU SOUVERAIN PONTIFE PIE IX.

M. de Belcastel, député de la Haute Garonne, a présenté à notre St. Père le Pape l'adresse suivantes au nom de quarante-six députés de l'Assemblée nationale.

Versailles, 16 septembre 1871.

Très Saint-Père,

Les membres soussignés de l'Assemblée nationale de France, au moment de se séparer pour quelques semaines, en face d'un avenir inconnu, tiennent à honneur de venir déposer aux pieds de Votre Sainteté, avec l'hommage de leur profond respect, l'expression vivement émue de leurs sentiments de fidélité, de dévouement et de foi catholique.

Ils protestent de toutes les forces de leur âme, et ils voudraient que le gouvernement de leur pays protestât, par une démonstration diplomatique persévérante, contre les usurpations sacrilèges de l'Italie à l'égard du saint-siège. A leurs yeux, la protection de toutes les puissances intéressées à la sainte indépendance de l'Eglise est le commun devoir de ces puissances, comme elle serait la garantie pacifique de leurs concours.

Ils affirment, plus haut que jamais, le droit inviolable de Votre Sainteté à la royauté pontificale, œuvre de Dieu, par la main des Francs, qui n'a point cessé d'être aujourd'hui, comme hier, le symbole de la royauté spirituelle de Jésus-Christ et le gage nécessaire de la liberté des consciences catholiques.

Ils croient fermement au privilège d'infailibilité qui n'a jamais cessé d'appartenir à Pierre dans la personne de ses successeurs, et dont l'Eglise universelle, par la voix des Pères du Vatican, vient de faire la glorieuse proclamation. Ils professent, par suite, une adhésion absolue à l'autorité doctrinale des encycliques, sur les rapports essentiels de la société civile avec la société religieuse.

Ils sont convaincus que la révolution, sous des formes diverses, est la grande ennemie de l'Eglise et de l'humanité. Ils sont résolus à la combattre, avec l'aide de Dieu, partout et toujours, de toute l'énergie de leur intelligence et de leur volonté.

Ils espèrent, comme le seul salut de l'avenir, la reconnaissance, par la société civile, de la pleine liberté de l'enseignement de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, mère et bienfaitrice des peuples.

Ils supplient Votre Sainteté de répandre ses bénédictions sur eux, sur leurs pensées, leurs travaux, leurs résolutions, et de continuer la charité paternelle de ses apostoliques prières pour la France, leur chère et infortunée patrie, afin qu'elle revienne à la lumière divine, à la concorde, à la paix.

Ils aiment à se dire, en terminant, Très Saint-Père,

De Votre Sainteté,

Les fils très-humbles, très-dévoués, très-soumis.

(Suivent 46 signatures.)

RÉPONSE DU PAPE.

*A nos chers fils de Belcastel et ses collègues représentants du peuple dans
l'Assemblée Nationale de France.*

PIE IX, PAPE.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous vous félicitons, fils bien-aimés qui, chargés de la redoutable fonction de restaurer et de reconstituer l'ordre public troublé par une guerre longue et cruelle, par le renversement des institutions, par une épouvantable insurrection d'hommes très-criminels, avez pensé que, dans une œuvre aussi difficile, il fallait tourner vos regards, par-dessus tout vers Dieu, et commencer par affirmer ses droits et ceux de l'Eglise, afin de puiser pour vous-mêmes le don de conseil, et, pour votre infortunée patrie, un secours efficace à la vraie source des lumières, de la justice et de l'autorité.

Comme vos maux ont été le fruit des doctrines perverses qui avaient affaibli la foi, corrompu la science et les mœurs, et comme par suite il importe de bien mettre en lumière que le remède consiste dans le rejet de ces doctrines. Nous regardons comme très-heureux votre acte de pleine soumission aux définitions du concile du Vatican, et le dévouement absolu que vous proclamez pour la chaire de vérité qui a reçu du Ciel la mission d'écraser l'erreur et d'arracher avec elle la racine des maux. Toutefois, cela est manifeste, elle ne peut remplir librement et efficacement cette mission de même que les autres charges de son ministère suprême, que si elle-même d'une liberté souveraine, hors de l'empire de tout autre pouvoir. A cette fin, la divine Providence l'a dotée d'un principat civil lui appartenant en propre. C'est pourquoi l'oppression sacrilège qui pèse sur elle et l'usurpation de ce domaine ont soulevé dans tout l'univers les cœurs des fidèles dont on foulait aux pieds les droits sacrés, et enflamment également votre zèle pour stigmatiser un pareil forfait et pour exciter les conducteurs des peuples, surtout votre patrie, à redresser une aussi grave iniquité.

Ce zèle religieux est une preuve irrécusable de votre foi et de votre piété ; il témoigne de l'indépendance et de la fermeté avec lesquelles vous accomplirez votre mandat. Il donne aussi l'espoir que le plus grand nombre de vos collègues, touchés du désir du bien solide et vrai de l'Eglise et de la patrie, arriveront à partager vos convictions et vous donneront le concours de leurs forces. C'est assurément ce que Nous demandons Dieu avec ardeur, Nous qui voyons le salut de la France et de tout l'univers dans le rétablissement de la religion, de la vérité et de la justice, et Nous le supplions de toute notre âme de venir en aide à votre dur labeur.

En attendant, comme signe de la faveur d'en haut et comme gage de notre affection paternelle, Nous vous donnons du fond du cœur Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome le 5 du mois d'octobre 1871, la vingt-sixième année de Notre pontificat.

PIE IX, Pape.

—M. de Belcastel a reçu un autre bref daté du 5 octobre et relatif à son livre *Ce qui garde le Vatican*. Notre vaillant député démontre dans ce volume que la liberté des peuples, l'ordre social, l'honneur du monde sont indissolublement liés à l'indépendance du Saint-Siège. Le Pape lui parle en ces termes :

“ Puissent ces vérités être comprises par ceux qui y sont le plus intéressés, avant qu'ils ne soient engloutis par le flot grandissant tous les jours de la coalition des hommes de mal ! Mais quoi qu'il arrive, ce n'est pas à l'Eglise, appuyée avec certitude sur la vertu de Dieu, que sera fatal l'oubli de ce devoir ; c'est à ceux qui l'auront déserté. Pour vous, votre travail vous créera un titre devant Dieu pour la cause duquel vous combattez, et devant les hommes de bien, soit en les confirmant dans leur doctrine, soit en les poussant à un examen plus approfondi d'un si grave sujet...”

DUEL D'UN NOUVEAU GENRE OFFERT PAR UN FRÈRE IGNORANTIN.

On sait avec quel acharnement inepte et impie certains journaux et certains gens se ruent contre les Frères des Ecoles chrétiennes et leur enseignement. *L'Eclaireur*, journal de Saint-Etienne, est de ce nombre.

La provocation suivante a été adressée au rédacteur en chef de cette feuille :

“ A M. Rolland, rédacteur en chef de *L'Eclaireur*.

“ Il vous plaît de nous traiter à tout propos de Frères *ignorantins*.

“ Peut-être êtes-vous quelque grand génie incompris, autorisé à jeter l'épithète d'âne aux autres.

“ Mais comme le fait n'est pas encore établi par démonstration suffisante, je prends la liberté de vous soumettre une proposition :

“ Plusieurs des nôtres ont subi, il y a quelque temps, devant le jury *ad hoc* l'examen de capacité pour l'obtention du brevet complet. Soumettez votre éminent savoir à semblable épreuve. Si vous vous en tirez de la même façon que votre serviteur, il passera volontiers condamnation sur vos dédains.

“ Est-ce trop exiger d'un homme si sûr de son mérite ?

“ Dans ce cas voici un duel moins périlleux :

“ Présentez-vous dans nos écoles ; entrez en lice contre celui de nos élèves que nous vous indiquerons ; interrogez-le, et répondez à ses questions sur l'orthographe, la grammaire, le dessin, l'arithmétique, la géométrie, les arts industriels et le reste : s'il ne vous bat pas à plate couture, *Frères ignorantins* s'inclineront avec humilité devant vos jugements.

“ Est-ce convenu ?

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Frère RÉGIS.

Nous apprenons qu'à la suite de ce défi adressé par un *ignorantin* à M. de Rolland, *L'Eclaireur* a changé de Rédacteur en chef.

VICTOR-EMMANUEL.

—Voici une curieuse et grotesque péripétie du transfert à Rome des Excellences italiennes.

Le général Ricotti, ministre de la guerre, finit par trouver un logement convenable. Il fait ses conditions, paie le premier mois par anticipation et dépose, comme c'est l'usage à Rome pour les appartements non garnis, la somme relative pour la caution exigée.

Il faut savoir que M. Ricotti oublia de dire à son propriétaire qu'il était une des Excellences qui ont fait le coup de main de la porte Pic. Cette modestie lui a valu une triste surprise.

Son mobilier arrive enfin à Rome et il charge un huissier de son ministère de l'accompagner dans son logement. Le maître de la maison, à la vue de l'uniforme que porte l'huissier, lui demande :

—A qui sont les meubles ?

—A S. Exc. le ministre de la guerre.

—Emportez-les immédiatement. J'ai loué au général Ricotti Magnani et non au ministre de la guerre.

—Mais . . .

—Allez vous-en, et que le ministre fasse valoir ses raisons devant le tribunal.

On a recours à l'autorité, mais il ne lui est pas possible d'obliger le propriétaire à maintenir le contrat de location pour plus d'un mois, et, encore, parce qu'il avait reçu par avance le prix du premier mois.

Voilà le ministre obligé de se mettre en campagne pour chercher un autre appartement. Le bonheur veut que l'un de ses subalternes, lui offre, avec une grande abnégation, de lui céder son appartement, bien entendu avec le consentement du propriétaire. La réponse de ce dernier fut celle-ci :

—J'ai loué mon appartement au chevalier X . . . pour 2,500 francs. Au ministre de la guerre du royaume de Sardaigne je ne le donnerai même pas pour cent mille.

Voilà un échantillon entre mille des dispositions des Romains.

—M. Thiers écrivait, il y a quelque temps à M. Poujade, notre consul à Turin :

“ Il y a des maux qu'on ne peut plus arrêter, et qui ne guérissent qu'en finissant avec le malade lui-même. Je crains bien que telle ne soit la fin de la prétendue grande création italienne.

“ Je m'en consolerais étant Français et point Italien, si je ne voyais de grands malheurs pour la France et pour l'Italie elle-même, que je ne confonds point avec les fous qui ont entrepris sa régénération.

“ Pour le présent, je n'entrevois pas une solution possible entre la maison de Savoie se prétendant l'unité italienne, et le Pape se fondant sur son double droit de souverain très-légitime et de chef de l'Eglise catholique, respecté, désiré, *voulu absolument* par le monde catholique.

“ Toutes les conférences du monde ne trouveront pas la solution, pas plus que toutes les académies de l'univers ne trouveraient la quadrature du cercle.

TABLE DES MATIERES PAR ORDRE ALPHABETIQUE, 1871.

	Pages		Pages
A.			
Annuaire de Villemarie.....	387	Dupanloup, lettre sur le devoir des hon-	
Assemblée Nationale de Versailles, séance		nêtes gens aux élections.....	247
du 2 juillet sur le pouvoir temporel		— Lettre sur les derniers malheurs	
du Pape: Rapport de M. Pajot....	625	de Paris.....	514
Discours de M. Thiers, chef du pouvoir		— Discours sur le pouvoir temporel	
exécutif.....	2	du Pape, à l'assemblée nationale	
Discours de Mgr. Dupanloup.....	685	de Versailles.....	685
B.			
Beaudry, Louis, notice sur M.....	548	E.	
Bailleul, Louis, (voir la <i>Fille du Banquier.</i>)		Entrée à Rome de Saint Pierre et de Vic-	
Ballon, le départ du.....	306	tor Emmanuel.....	848
Belcastel, M. de, adresse au Souverain		F.	
Pontife.....	949	Faillon, prêtre de St. Sulpice, (notice sur M.)	
Bourget, Mrg., évêque de Montréal, assiste		par M. Desmazures, prêtre S.S.	89
à la démonstration funèbre en		— Énumération de ses ouvrages...	90
l'honneur des Zouaves Pontificaux,		— Naissance et premières années de	
morts pour la défense de la France.	276	M. Faillon.....	92
— Préside la démonstration en faveur		— Ses premières études à Avignon. 95-170	
du Pape.....	379	— Il entre au grand séminaire d'Aix	
— Lettre pour encourager la collecte en		dirigé par les Messieurs de St.	
faveur des blessés Français.....	397	Sulpice.....	174
Bourgeois, Marguerite, poésie à la véné-		— Il est envoyé au Séminaire de St.	
érable. Par Martineau.....	397	Sulpice, à Paris.....	176
C.			
Chambord, le duc de.....	287	— Court aperçu du Séminaire de St.	
Charette et les Volontaires de l'Ouest.....	288	Sulpice à cette époque.....	309
— Adresse des Zouaves Pontificaux du		— Mr. Faillon est nommé chef du	
Canada.....	287	catéchisme de 1re communion.	311
Cherrier, C. S., C. R., prononce un discours		— Il entre à la Solitude d'Issy pour	
en faveur du Pape.....	380	faire son noviciat.....	382
Chicago, incendie de.....	875	— Vertus et qualités éminentes de	
Chronique:—Mois de mars.....	286	M. Mottevant, supérieur de la	
Octobre.....	795	Solitude.....	388
Novembre.....	878	— La vie de M. de Lantages et de	
Cochin, à propos du siège de Paris.....	302	M. Déniat.....	934
Colin, prêtre de St. Sulpice, prononce l'orai-		Fête-Dieu, description de la procession à	
son funèbre des Zouaves Pontifi-		Montréal.....	457
caux morts en France.....	275	Flavigny, M. le comte de, président de la	
Conférences du Carême prêchées à N. D. de		société de secours aux blessés,	
Paris par le P. Ollivier, Domini-		quinze jours en Irlande.....	921
cain:—		FILLE DU BANQUIER (La), Extraits de	
1ère Conférence: Les convictions reli-		Louis Bailleul.— <i>Suite.</i> (1)	
gieuses dans la société Française.	591	La panthère noire.....	65
2ème: L'absence de vertus dans la so-		VII. Delagrave mesure le danger qui	
ciété Française.....	592	le menace et se prépare à le	
3ème: La déchéance de l'esprit de		combattre.....	70
famille.....	594	VIII. Une tentative criminelle.—Un	
4ème: La mauvaise éducation des en-		sauveur inattendu.....	74
fants.....	595	IX. Un nouveau personnage dont	
5ème: L'indifférence devant les doc-		le rôle sera considérable dans	
trines.....	597	notre histoire.....	77-145
Conclave de 1846, historique du.....	703	X. Les souterrains de l'abbaye de	
D.			
Darboy, archev. de Paris, lettre à son cler-		Beauchamp.....	148
gé quelques jours avant son ar-		XI. Comment Mortagne exécute un	
restation.....	478	projet qu'il avait formé de-	
— Reçoit à Mazas la visite d'un jour-		puis longtemps.....	157
naliste.....	480	XII. Le réveil dans le tombeau.....	257
— Reçoit la visite du ministre des		XIII. Une explication entre Dela-	
Etats-Unis.....	520	grave et sa femme.....	160-225
Desbarats, G. E., prime offerte à ses abon-		XIV. Une expédition nocturne.—La	
nés.....	671	fuite.—Efforts inutiles.....	228
Desmazures, prêtre S.S. (voir Mr. l'abbé		XV. Comment Georges France et	
Faillon)		son ami Charlot sont intro-	
		duits auprès d'un person-	
		nage qui leur semble étrange	233-253
		XVI. Une surprise.—Tout est perdu	259

(1) Voir l'année 1870.

	Pages		Pages
XVII. Il n'est pas mort.—Un secours inattendu.....	263	XXIV. Prétentions injustes de M. de Lauzon à l'égard des associés et des colons de Montréal...	1
XVIII. Le départ—La séparation....	265	XXV. Lettre du roi pour faire cesser les prétentions de M. de Lauzon à l'égard des associés et des colons de Montréal.....	2
XIX. Une rencontre.—Un service rendu n'est jamais perdu... 271-330	271-330	XXVI. M. de Lauzon inquiète les associés de Montréal sur la propriété de leur magasin de Québec.....	2
XX. Un conseil d'ami.—Un serpent sous les feuilles.....	332	XXVII. M. de Lauzon en affaiblissant Villemarie, nuisit au reste de la colonie française.....	3
XXI. Le château noir.—Un verre de vin.....	337	XXVIII. Les Iroquois veulent qu'on fasse une habitation française chez eux, pour y attirer les Hurons et les détruire.....	4
XXII. Comment notre héros fit face au danger et vit un portrait descendre de son cadre.... 344-414	344-414	XXIX. Après leur guerre contre la nation du Chat, les Iroquois présentent M. de Lauzon de former chez eux cet établissement.....	4
XXIII. Pourquoi Betsy consentit à ne pas retourner dans le château noir.....	416	XXX. Les Iroquois menacent de rompre la paix, si M. de Lauzon n'accomplit pas ses promesses	5
XXIV. Le docteur noir réparait....	419	XXXI. Embarras de M. de Lauzon, qui consent à former l'établissement exigé.....	5
XXV. Comment Georges France pénétra dans la Tour du Phare.....	420-493	XXXII. Concession de terres au pays des Iroquois faite par M. de Lauzon.....	6
XXVI. Comment trop de bonheur fait oublier la prudence.....	494	XXXIII. Des Français partent enfin de Québec avec des Iroquois Onnontagués et d'autres Sou-nontouans.....	6
XXVII. Georges France au milieu de la mer.—Un ennemi sur lequel il ne comptait pas.....	499	XXXIV. Les Agniers, pour empêcher cet établissement, vont tomber sur les Hurons de l'Isle d'Orléans.....	7
XXVIII. L'entrevue de la victime et du bourreau.....	501	XXXV. Les Agniers, chemin faisant, tombent sur le convoi.....	7
XXIX. La haine de Kalu.—Une découverte inespérée.....	508	XXXVI. Dans l'Isle d'Orléans les Agniers enlèvent quatre-vingt-cinq Hurons et en tuent six autres.....	8
XXX. Le retour.—Huit jours de grâce.....	572	XXXVII. Les Agniers passent victorieux devant Québec, sans que M. de Lauzon leur dispute le passage.....	9
XXXI. Le prix du sang.—La femme au deux maris.....	580	XXXVIII. Les Agniers font périr par le feu six des Hurons chrétiens	9
XXXII. Mattéo dans l'autre du lion..	583	XXXIX. Des Français qui allaient hiverner chez les Outawas se désistent par la crainte des Agniers.....	9
XXXIII. Comment Mattéo mit à exécution le premier de ses projets	585	XL. Un convoi d'Outawas est défilé par les Agniers. Le P. Garneau blessé mortellement	10
XXXIV. Le second projet de Mattéo....	586	XLI. Mort de P. Garneau à Villemarie.....	11
XXXV. Le paquet de lettres.....	603	XLII. M. de Lauzon quitte le Canada et meurt en France.....	11
XXXVI. L'accusation.—Une alliance offensive et défensive.....	669	XLIII. M. de Lauzon-Charny occupe provisoirement la place de Gouverneur.....	12
XXXVII. Une révélation inattendue....	673	XLIV. Les Agniers somment M. de Lauzon-Charny de leur livrer les Hurons.....	12
XXXVIII. Le nid de l'hirondelle et la panthère de Java.....	738	XLV. M. de Lauzon-Charny consent à laisser conduire les Hurons chez les Agniers.....	13
XL. Les derniers moments d'un bandit.....	744	XLV bis. Les Hurons du Rocher massacrés par les Onnontagués qui les conduisaient.....	14
XLI. La confession de Jacques Bernier.....	749	XLVI. Autres Hurons conduits à Aguié. Onnontagués qui hivernent à Québec pour enlever le reste des Hurons...	14
XLII. Une consultation entre mari et femme.....	854	XLVII. M. de Lauzon-Charny quitte le Canada; M. d'Ailleboust le remplace.....	15
XLIII. Comment Varina Rosati mit ses plans à exécution.....	857	XLVIII. Insolence des Onnontagués restés à Québec.....	16
XLIV. Le commencement de la catastrophe.....	862-913		
XLV. Une erreur de Matteo le bandit Franco' S.S., le p. J. J., Simon Pierre et Simon le magicien, traduction. 611	918		
Frères des Ecoles Chrétiennes..... 296-433-780	296-433-780		
G.			
Garneau, maire de Québec.....	377		
Guerre (la) Chants en prose.....	586		
Guibert, archevêque de Paris, courte notice de Mgr.....	774		
— Entretien avec les membres des conférences de St. Vincent de Paul.....	778		
H.			
Hamon, curé de St. Sulpice, à Paris, prêche la retraite pastorale à Clermont.....	790		
Hartman, M. l'abbé, aumônier de l'Hôtel-Dieu, et les Communards.....	792		
Huguet Latour, Annuaire de Villemarie... 337	337		
HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA, PAR M. FAILLON, PRÊTRE S. S. *			
CHAPITRE XI.—Suite de la Troisième guerre; paix conclue. A la faveur de cette paix, les Iroquois exigent que les Français aillent s'établir à Annonciation; ils s'efforcent de détruire les Hurons de l'Isle d'Orléans,			

* Voir les années 1867, 1868, 1869, 1870.

	Pages		Pages
XLIX. M. d'Ailleboust prend des moyens pour protéger les Hurons et les Français.....	16	XXXIV. L'armée Iroquoise arrêtée en chemin par dix-sept Montréalais.....	246
CHAPITRE XII.— <i>Quatrième guerre des Iroquois, depuis 1657 jusqu'à 1660.</i>		CHAP. XIII.— <i>Fait d'armes du Long-Saut et ses suites, de 1660 à 1661.</i>	
I. Nouvelle déclaration de guerre par les Iroquois, dans la mort de Saint-Père et autres.....	81	I. Résolution héroïque de Dollard et de ses compagnons d'armes.....	321
II. La tête de Saint-Père reprochée aux Iroquois leur perfidie....	82	II. L'empressement de Dollard à partir sauve la colonie et plusieurs braves.....	322
III. M. de Maisonneuve retient prisonniers tous les Iroquois qu'il peut saisir.....	83	III. Dollard perd trois de ses compagnons d'armes, qui sont remplacés par trois autres....	322
IV. M. d'Ailleboust ordonne d'arrêter tous les Iroquois qu'on peut saisir.....	84	IV. Dollard cantonne sa petite troupe dans un réduit de pieux.....	323
V. Ambassadeurs Agniers qui demandent avec insolence la liberté de leurs détenus dans les lers.....	84	V. Quatre Algonquins et quarante Hurons se joignent à Dollard.	323
VI. Réponse de M. d'Ailleboust aux ambassadeurs.....	85	VI. Dollard attaque et défait l'avant-garde des Iroquois.....	324
VII. Coalition de toutes les nations Iroquoises pour détruire les Français.....	86	VII. Dollard fortifie à la hâte son réduit.....	325
VIII. Les missionnaires et les Français d'Onnontagué se disposent à s'enfuir secrètement	87	VIII. Les Iroquois, battus, cessent leurs attaques et envoient chercher des renforts.....	325
IX. Festin à tout manger pour surprendre la vigilance des Iroquois.....	87	IX. Lâcheté des Hurons, qui passent à l'ennemi; leur perfidie	326
X. Les missionnaires et les Français s'enfuient à petit bruit..	88	X. Malgré l'arrivée du renfort Iroquois, Dollard repousse toutes les attaques.....	327
XIV. Les Agniers ramènent le P. Le Moyne et demandent la liberté des prisonniers de leur nation.....	161	XI. Sur le point de lever le siège, les Iroquois résolus de vaincre ou de périr au pied du réduit.....	327
XV. Hostilité des Iroquois à Québec	162	XII. Les Iroquois attaquent de nouveau le réduit.....	328
XVI. M. d'Argenson manque d'hommes pour repousser les Iroquois.....	163	XIII. Courage invincible de Dollard et des siens. Leur mort héroïque.....	328
XVII. Défricheurs nécessaires pour procurer la sûreté de Québec.—Pauvreté du pays.....	163	XIV. Fureur cruelle des Iroquois après cette action.....	329
XVIII. Faiblesse où M. d'Argenson se voit réduit.....	164	XV. Relations fautivee de ce combat faites par des Hurons transfuges.....	401
XIX. État de Villemarie au milieu de ces hostilités.....	164	XVI. Les Iroquois, épouvantés, reprennent le chemin de leurs bourgades.....	402
XX. Prisonniers Iroquois qui s'échappent de Villemarie et de Québec.....	165	XVII. Ces dix-sept braves sauvèrent le Canada par leur mort.....	402
XXI. Pendant deux ans et demi, Villemarie ne perd qu'un seul homme.....	165	XVIII. Dans les histoires des Grecs et des Romains, rien n'est comparable à l'action de ces braves.....	404
XXII. Ordonnance de M. de Maisonneuve pour la sûreté des colons et du pays.....	166	XIV. Les dix-sept braves ont sacrifié leur vie par les motifs purs de la foi.....	404
XXIII. Autre ordonnance de M. de Maisonneuve concernant les lieux de chasse.....	167	XX. Dans la mort des dix-sept braves, nul motif humain.....	405
XXIV. M. de Maisonneuve fait construire la redoute du coteau de Saint-Louis.....	167	XXI. Noms des dix-sept braves, nul motif humain.....	405
XXV. Pour protéger Villemarie, on construit les maisons fortifiées de Sainte-Marie et de Saint-Gabriel.....	168	XXII. Inventaire des biens mobiliers de plusieurs des dix-sept braves.	407
XXVI. Etablissement du chef Closso pour la défense de Villemarie	169	XXIII. M. de Maisonneuve se fortifie et écrit aux Trois-Rivières et à Québec le dessein des Iroquois	408
XXVII. Officiers de mérite attachés à la garnison de Villemarie.....	241	XXIV. A Québec on cesse la garde On chante le <i>Te Deum</i>	408
XXVIII. Premiers puits à Villemarie creusés pour l'utilité des colons en cas de siège.....	242	XXV. Convoi de pelletteries très-utile à la colonie dans ces circonstances.....	409
XXIX. Armée Iroquoise en campagne pour détruire la colonie.....	243	XXVI. Ordre aux habitants de la campagne de se renfermer dans des réduits communs.....	409
XXX. Juste terreur que l'armée Iroquoise inspire aux colons des environs de Québec.....	244	XXVII. M. de Maisonneuve fait saisir des Iroquois, et arrête par là l'armée de ces barbares.....	410
XXXI. Crainte des colons de Québec à l'approche des Iroquois....	244	XXVIII. Dessein des Iroquois contre Villemarie. Ils retournent dans leurs pays.....	411
XXXII. Précautions prises à l'égard des Religieuses.....	245	XXIX. Nécessité d'envoyer des troupes de France pour détruire les Iroquois.....	412
XXXIII. Perfidies des Hurons renégats. Nouvelles alarmes à Québec..	245	XXX. Projet d'aller attaquer les Iroquois. Lettres et ambassade du Roi.....	413

	Pages		Pages
CHAPITRE XIV.—Suite de la quatrième guerre, hostilités des Agniers depuis Villemarie jusqu'à Tadoussac, 1661.			
I. Les Agniers ravagent la colonie..	481	III. M. Vignal blessé par les Iroquois; ses travailleurs prennent la fuite.....	648
II. Irruption d'Iroquois qui enlèvent treize Montréalistes. Intrépidité de madame du Clos.	481	IV. Intrépidité du sieur de Brégeac, qui fait fuir trente-cinq Iroquois.....	643
III. La plupart de ces captifs furent ensuite ramenés à Villemarie.	482	V. Défaite des colons. De Brégeac blessé et pris avec plusieurs autres.....	644
IV. Vigoureuse défense de travailleurs de Villemarie, investis par des Iroquois.....	483	VI. M. Vignal, blessé et pris, exhorte ses compagnons d'infortune.....	644
V. Autres hostilités à Villemarie..	483	VII. Les Iroquois tuent M. Vignal et mangent sa chair.....	645
VI. Quatre Montréalistes horriblement massacrés.....	484	VIII. De Brégeac, Dufresne et Cuillerier emmenés captifs.....	645
VII. Hostilités aux Trois-Rivières..	485	IX. Regrets causés par la perte de M. Vignal.....	646
VIII. Hostilités près de Québec. Résolution du sénéchal pour secourir son beau-frère.....	486	X. De Brégeac et Cuillerier conduits à Onchemout.....	646
IX. Vigoureuse résistance du sénéchal et des siens. Leur mort.	486	XI. Lettre que de Brégeac écrit avant son supplice.....	647
X. Québécois tués dans cette action.....	487	XII. Horrible supplice du sieur de Brégeac. Sa charité, sa patience invincible.....	647
XI. Qualités du sénéchal.....	487	XIII. Cuillerier et deux autres prisonniers s'échappent et retournent en Canada.....	648
XII. Impression que laisse à Québec la perte du sénéchal.....	48	XIV. Mort du Major Closse.....	649
XIII. Quatre prisonniers ramenés à Villemarie par les Iroquois..	489	XV. Eloge du Major Closse.....	650
XIV. Propositions des ambassadeurs Iroquois.....	490	XVI. La veuve Closse. Autres colons tués avec le Major.....	651
XV. M. de Maisonneuve renvoie les ambassadeurs au Gouverneur général.....	490	XVII. M. Du Puis, Major. M. de Bélestre, commandant à Sainte-Marie.....	651
XVI. M. d'Argenson, dans l'état de faiblesse où il était, accorde aux ambassadeurs ce qu'ils demandent.....	491	XVIII. Embuscade des Iroquois à Sainte-Marie.....	652
XVII. Nouvelles hostilités à Villemarie.....	492	XIX. Quatre colons assiégés par cinquante Iroquois.....	652
XVIII. M. Lemaitre, économe du séminaire de Villemarie.....	561	XX. M. de Bélestre délivre les assiégés avec perte pour les Iroquois.....	653
XIX. Mort de M. Lemaitre.....	562	XXI. M. de Maisonneuve considéré comme juge de Villemarie..	653
XX. Autres circonstances de la mort de M. Lemaitre.....	562	XXII. Funestes effets des jeux de hasard, et de la boisson.....	654
XXI. Scène bouffonne des Iroquois en dérision des cérémonies de l'Église.....	563	XXIII. Ordonnance contre les jeux de hasard, la boisson et le blasphème.....	655
XXII. Meurtres de M. Lemaitre....	563	XXIV. Blasphémateurs punis par M. de Maisonneuve.....	655
XXIII. Circonstance miraculeuse touchant la mort de M. Lemaitre	564	XXV. Adresse de M. de Maisonneuve pour rétablir l'union entre les parties divisées...	656
XXIV. Témoin oculaire de cette circonstance.....	567	XXVI. Ordonnance pour prévenir les paroles injurieuses.....	657
XXV. Vérité de ce témoignage.....	565	XXVII. Jugements de M. de Maisonneuve à l'occasion de batteries.....	657
XXVI. Nouvelles hostilités à Villemarie.....	566	XXVIII. Sagesse et équité de M. de Maisonneuve dans ses sentences	658
XXVII. Garaconté part pour Villemarie, où il ramène neuf prisonniers.....	566	XXIX. Sentences de bannissement pour procurer les bonnes mœurs dans la colonie.....	658
XXVIII. Malgré les instances des siens qu'il rencontre, Garaconté poursuit sa route.....	567		
XXIX. Arrivée des prisonniers à Villemarie. Accueil fait à Garaconté.....	567	CHAPITRE XVI.—Suite des hostilités de la quatrième guerre. Le Roi n'envoyant pas le secours promis, M. de Maisonneuve s'efforce de pourvoir à la subsistance et à la conservation de Villemarie. De 1662 à 1663.	
XXX. M. de Laval envoie à Rome la relation des événements de cette année.....	568	I. Malgré leurs promesses, les Iroquois ne ramènèrent pas le P. Le Moyne, ni les autres prisonniers.....	721
XXXI. Précautions prises par les Iroquois à l'égard de leurs prisonniers.....	569	II. Garaconté ramène le P. Le Moyne et dix-huit autres captifs.....	722
XXXII. Un colon, après avoir été pris et repris, arrive enfin à Villemarie.....	570	III. Arrivée des captifs à Villemarie	722
XXXIII. Malgré la reddition des prisonniers, on doute des sentiments des Iroquois pour la paix.....	571	IV. Les Iroquois ne cessent de dresser des embuscades aux colons.....	723
CHAPITRE XV.—Suite de la quatrième guerre. Nouvelles hostilités. M. de Maisonneuve considéré comme juge. De 1661 à 1662.		V. Embuscades à l'Hôtel-Dieu et à la Congrégation.....	723
I. Nouvelles hostilités à Villemarie. Contagion.....	641	VI. Colon assassiné la nuit sur le seuil de sa porte. Autres pertes.....	724
II. M. Vignal conduit des travailleurs à l'Île-à-la-Pierre.....	641		

	Pages
VII. La Sœur Morin entre à l'Hôtel-Dieu de Villemarie.....	725
VIII. Combats fréquents. Frayeur des Hospitalières.....	725
IX. Difficultés extrêmes pour cultiver les champs et éviter la famine.....	726
X. Secours de blé procuré à Villemarie par Québec.....	727
XI. M. de Maisonneuve excite efficacement les colons à la culture des terres.....	727
XII. Dessin de construire une chapelle sur la montagne.....	729
XIII. Les Iroquois résolus de s'emparer de Villemarie.....	729
XIV. Pour conserver Villemarie, M. de Maisonneuve établit la milice de la Sainte-Famille....	730
XV. Invitation de M. de Maisonneuve aux colons.....	731
Rôle des Escouades de soldats en 1663.....	732
XVI. M. de Maisonneuve fait garder nuit et jour les redoutes établies dans les champs.....	732
XVII. L'un des miliciens de la Sainte-Famille pris par les Agniers.....	734
XVIII. Les Agniers attaqués et pris par les Algonquins.....	735
XIX. Délivrance du milicien. Sa reconnaissance envers Marie..	736
XX. Legs en faveur de l'église paroissiale.....	736
CHAPITRE XVII.—<i>Désordres et division occasionnés par la traite des liqueurs fortes aux sauvages. Tremblement de terre. De 1662 à 1663.</i>	
I. Sauvages passionnés pour les liqueurs enivrantes.....	801
II. Par avarice, les Européens procurent des liqueurs fortes aux sauvages.....	802
III. Commencement de ce commerce à Villemarie.....	803
IV. M. d'Argenson n'avait pas défendu la vente des boissons aux sauvages.....	803
V. Désordres des sauvages adonnés aux boissons fortes.....	804
VI. M. d'Avaujour et M. de Laval défendent la vente des boissons.....	804
VII. M. d'Avaujour permet de vendre des liqueurs fortes aux sauvages.....	805
VIII. M. de Maisonneuve proteste contre la permission donnée par M. d'Avaujour.....	806
IX. Ordonnance de M. de Maisonneuve contre la vente des boissons aux sauvages.....	806
X. M. d'Avaujour se plaint à humilier M. de Maisonneuve.....	807
XI. M. d'Avaujour peu bienveillant envers les Prêtres de Villemarie et la Compagnie de Montréal.....	808
XII. M. de Laval va se plaindre à la Cour de la conduite du Gouverneur.....	809
XIII. M. de Maisonneuve veut faire un voyage en France.....	809
XIV. M. d'Avaujour empêche M. de Maisonneuve de passer en France.....	810
XV. Désordres dans la colonie.....	811
XVI. Tremblement de terre, avertissement du ciel: sa durée, son étendue.....	811
XVII. Protection de Dieu sur les colons dans ce tremblement de terre.....	812
XVIII. Signes qui parurent dans le ciel avant le tremblement....	812
XIX. Connaissance du tremblement de terre avant qu'il arrivât..	813

	Pages
XX. Effets du tremblement de terre à Québec.....	814
XXI. Autres effets du tremblement dans les forêts et dans les rivières.....	815
XXII. Effets de ce tremblement attribués aux malins esprits.....	816
XXIII. Effroi qu'excite dans les cœurs ce tremblement de terre.....	817
XXIV. Ces frayeurs sont l'occasion d'un grand nombre de conversions.....	817
XXV. Effets de ce tremblement de terre à Villemarie.....	818
XXVI. Dispositions des colons de Villemarie avant le tremblement de terre.....	819
XXVII. Durée de ce tremblement; il ne nuit ni aux récoltes, ni à la santé des colons.....	820
XXVIII. Origine des Confréries de la Sainte-Famille. Le P. Chaumonot.....	820
XXIX. Madame d'Ailleboust propose la dévotion à la Sainte-Famille.....	821
XXX. Etablissement de la Sainte-Famille. Elle se répand dans toute la colonie.....	822
XXXI. Sainte-Famille à Québec, pour les colons et les Hurons de ce lieu.....	823
XXXII. Dessin de la Providence dans cette institution.....	823
CHAPITRE XVIII.—<i>Suppression de la Compagnie des Cent-Associés et de celle de Montréal. Etablissement d'un Conseil Souverain à Québec.</i>	
I. La Compagnie des Cent-Associés supprimée; le Roi reprend le Canada.....	881
II. La Compagnie de Montréal songe à se dissoudre.....	882
III. Le Séminaire de Saint-Sulpice se charge de l'œuvre de Montréal.....	883
IV. Conditions auxquelles le Séminaire est soumis par les Associés de Montréal.....	883
V. Le Séminaire met en délibération s'il n'abandonnera pas l'œuvre de Montréal.....	885
VI. Le Séminaire se détermine à continuer l'œuvre de Montréal.....	885
VII. Faveur de M. de Laval à la Cour.....	886
VIII. Rappel de M. d'Avaujour; M. de Mézy.....	886
IX. Conseil souverain; autorité donnée à M. de Laval.....	887
X. Le Roi envoie M. Gaudais et cinq cents personnes en Canada.....	888
XI. Arrêts contre les traiteurs de boissons aux sauvages.....	889
XII. Ordre établi pour le temporel et le spirituel.....	890
XIII. Réclamations contre la dime; M. de Laval la met au vingtième.....	890
XIV. Saint-Sulpice prend possession de l'île de Montréal. Prétention du Conseil.....	891
XV. Le Conseil ôte la justice de l'île de Montréal au Séminaire..	892
XVI. M. d'Ailleboust établi juge par le Séminaire.....	893
XVII. M. de Mézy entreprend de nommer le Gouverneur de Montréal.....	893
XVIII. Protestations du Séminaire de Saint-Sulpice.....	894

	Pages		
XIX. Saint-Sulpice veut conserver la justice, pour l'avantage des colons.	895		
XX. Le Conseil enrégistre les titres du Séminaire.	895		
XXI. Le Séminaire fait toujours exercer la justice en son nom.	896		
I.			
Insectes, lecture de M. Labelle sur les.....	535		
Institut des Artisans Canadiens Français: Causerie sur la famille, par M. Martineau, prêtre de St. Sulpice.	300		
— Jacques Cartier. Lectures sur les Insectes par M. Labelle.	535		
Institution des Jeunes Aveugles du Canada: Soirée annuelle en faveur de cette Institution, préparée par M. Martineau, prêtre de St. Sulpice.	316		
Irlande, quinze jours en.....	921		
L.			
Labelle, lecture sur les Insectes.	535		
Lasserre, Henri, histoire de N.-D. de Lourdes. (Voir N.-D. de Lourdes)			
Léon de Catéchisme: La révolution n'en veut qu'à la religion catholique.	813		
Légouvé, à propos du siège de Paris.	392		
M.			
Maître, les prévisions de M. de.....	816		
Martineau, prêche le mois de Marie à N. D. de Montréal.	294		
— Donne une soirée en faveur des Jeunes Aveugles de Montréal.	316		
— Clôture du mois de Marie.	455		
— Petite poésie en l'honneur de la vénérable Mère Marguerite Bourgeoise.	397		
— Entretien sur la Famille, à l'Institut des Artisans Canadiens-Français.	300		
— 25ème anniversaire de l'élection de Pie IX, (poésie).	477		
Mission du Prêtre dans l'enseignement catholique.	894		
Mois de Marie prêché à Notre Dame de Montréal par M. Martineau, prêtre S. S.	391		
Clôture.	455		
N.			
Nation Prussienne, par M. Chandordy. (La)	367		
Notice sur le Diocèse de Chatham, N. B.	440		
— Mgr. Jacques Roger, 1er évêque de Chatham.	441		
NOTRE-DAME DE LOURDES, PAR M. HENRI LASSERRE.			
LIVRE CINQUIÈME.—Le ministre Rouland.—Prudence de l'Évêque.—Apparition du Lundi de Pâques.—Le cierge.—Les ex-voto.—Henri Basquet.—Tentative de séquestration.—Dépouillement de la Grotte.	17		
LIVRE SIXIÈME.—Nouvelle attitude des incroyants.—L'enfant Lasbarelles.—Dénys Bouchet, etc.—Les explications médicales.—Latour de Trie.—Catherine Latapie-Chouat.—Marianne Garrot.—Marie Lanoue-Domengé.—Foi persévérante et tranquillité des multitudes.—Protestation contre l'analyse Latour.—La ville de Lourdes s'adresse à M. Filhol.—Première communion de Bernadette.—Marche irrésistible des événements.—Violences administratives.—Arrêté du 8 Juin: interdiction de boire à la Source et d'aller à la Grotte.—Le maire Lacadé.—Le Jugo Duprat.	38		
LIVRE SEPTIÈME.—Réserve de l'Évêque.—Murmures des multitudes.—Procès, condamnation et acquittement.—Férentation populaire.—La saison des			
eaux.—Le public européen.—Dernière apparition.—Faits étranges.—Visions illustres.—Analyse définitive du professeur Filhol.—Ordonnance de l'Évêque, constituant une Commission.—Lettre du Ministre des cultes à l'Évêque de Tarbes.—Réponse de ce dernier.	96		
LIVRE HUITIÈME.—La presse de France et de l'étranger.—Polémique.—Le chef de l'Etat.—Jean-Marie Tambourné; Marie Massot-Bordenave; Marie Caydevielle.—Ambassade à Biarritz.—Ordre impérial.—L'arrêté de 8 Juin est rapporté.	119		
LIVRE NEUVIÈME.—Le préfet Massy et le commissaire Jacomet appelés à d'autres fonctions.—La commission d'enquête.—Sa méthode.—Mme veuve Madeleine Ryzan.—Mlle Marie Moreau de Sazanay.—Rapport des médecins.—Rapport de la commission d'Enquête.—Mandement de l'Évêque.—Construction d'une Eglise à Massabielle.	135-177		
LIVRE DIXIÈME.—Guérison de M. Henri Lassère et de Jules Lacassagne.	194		
LIVRE ONZIÈME.—Transformation de la Grotte.—Le curé Peyranole. La statue de la Vierge, l'église et la crypte souterraine.—Inauguration.—Lourdes aujourd'hui.—Les processions, les pélerinages, les guérisons.—Les morts et les survivants.—La sœur Marie-Bernard.	213		
Appréciation du livre de M. Lassère par plusieurs Prélats de la Puissance.	240		
(Les articles suivants sur Notre Dame de Lourdes ne se trouvent pas dans le livre de M. Lassère; on les réunira plus tard pour faire un second volume.)			
Notre Dame de Lourdes et (ses miracles récents:			
— Une mère, guérison de 10 Mars 1867.	289		
— L'enfant de Marie, ou Françoise Gaillès.	353		
— Préface du second volume à paraître.	422		
— Prologue du second volume.	425		
— Guérison d'une migraine, ou d'Anne Rousse.	427		
— Guérison instantanée de M. Hanquet.	522		
— Diffusion de N. D. de Lourdes.—Correspondance.—Envois d'eau de la Grotte.	529		
— L'Eglise de l'Immaculée Conception à la Grotte de Lourdes.	530		
— L'Immaculée Conception au milieu de nos épreuves.	533		
— Chapelle de N. D. de Lourdes au bas de l'Eglise St. Jacques à Montréal.	537		
— Notre responsabilité dans le recit des guérisons attribuées à N. D. de Lourdes.	599		
— Bernadette après les apparitions.	600		
— Quelques mots sur les parents de Bernadette.	607		
— Guérison du P. Hermann, carmo déchaussé.	608		
— Guérison de Jean Pucheou.	676		
— Aperçu général de l'état de l'œuvre de N. D. de Lourdes en 1868.	681		
— Guérison de Jean Fosses, ancien gendarme.	753		
— Guérison de Guillaume Jaffard.	824		
O.			
Ollivier, dominicain, prêche les conférences du carême à N. D. de Paris, (10 P.).	59		
P.			
Pajot, son rapport à l'assemblée nationale de Versailles, relatif à la pétition des évêques de France sur l'occupation de Rome.	825		

	Pages
Pape-roi et le Roi-pape (Le).....	850
Paris, siège et bombardement.....	235
— Les fidèles et les clubistes à l'Eglise de St. Sulpice.....	555
— Les Petites Sœurs des Pauvres et les Communens.....	789
— Paroles remarquables de M. Vitet....	300
— De M. Legouvé.....	301
— De M. Cochin.....	302
— Les Frères des Ecoles Chrétiennes et le Siège de.....	296-433-434-436
— Le clergé, les religieuses et le Siège de.....	432
— Le souterrain et la tête de Lapin du Séminaire de St. Sulpice à.....	542
Parlement de Québec, 1ère session du second Pie IX, réponse à l'académie de la jeunesse catholique de Naples.....	980
— Réponse à la députation de la province de Viterbe.....	695
— Belle réponse à une députation de 100 jeunes filles d'un pensionnat romain.....	696
— Générosité envers un prêtre pauvre....	696
— Bénéit et encourage les anciens officiers de l'armée pontificale.....	697
— Réponse à la députation de l'académie de la religion catholique.....	698-788
— Lettre à Marie Adélaïde, duchesse de Savoie, le 1er novembre 1847.....	702
— Conclave de 1846.....	703
— Petits faits divers relatifs à Pie IX.....	708
— Réponse à ceux qui veulent lui dérocher le titre de grand et lui offrir un trône d'or.....	786
— Le Pape-roi et le roi-pape.....	850
— Adresse à l'académie de théologie.....	867
— Pie IX et un ouvrier octogénaire qu'il avait connu dans sa jeunesse.....	868
— 23 août, jour où Pie IX a vu les années de St. Pierre.....	886
— Adresse au Souverain Pontife, par M. de Belcastel, député de la Haute-Garonne.....	949
— Réponse du, à M. de Belcastel.....	950
— Rome et.....	945
Pierre, entrée à Rome de Victor-Emanuel et de St.....	848
Pigeon de la Poste (le).....	303
Pinsonnant, Evêque de Bithua, prononce un discours en faveur du Pape.....	381
Poésies:—La Prière de l'Eglise.—La Barque de St. Pierre.—La Ste. Vierge, protectrice de l'Eglise.—L'Eglise invincible, par M. l'abbé F. M.....	319
— Larmes sur pleurs (Elegie).....	325
— A la vénérable Mère Marguerite Bourgeoise, par M. Martineau.....	327
— 25ème anniversaire de l'élection de Pie IX, par M. Martineau.....	477
— Un ange du ciel à sa mère de la terre. Prêtre, sa mission dans l'enseignement catholique.....	872
— Politique de Dieu, politique d'ordre.....	846
— Pontmain, l'événement de, ou apparition de la Ste. Vierge.....	784
— Lettre de l'évêque de Laval au clergé de son Diocèse.....	461
— Relation de l'apparition.....	465
Prière au nouveau Protecteur de l'Eglise, St. Joseph.....	371
Protestation contre l'envahissement du St. Siège, (à Québec).....	372
— Discours de M. Taschereau.....	373
— Quelques paroles de M. Garneau, Maire de Québec.....	377
— A Montréal.....	379
Prud'homme, E., chronique du mois.....	795-873

R.

Requête des catholiques du diocèse de Québec à la Reine d'Angleterre pour protester contre l'envahissement des Etats du St. Siège.....	372
--	-----

	Pages
Des catholiques du diocèse de Montréal... Rome et Pie IX.....	379-945
S.	
SIMON PIERRE ET SIMON LE MAGICIEN.	
I. Les Fidèles de Rome.....	611
II. Les payens de Rome.....	617
III. La piété Romaine au temps de Pierre et de Paul.....	711
IV. La lutte.....	761
V. L'accusation devant Néron.....	767
VI. Craintes.....	826
VII. Le vol et la chute.....	836
VIII. Le testament dans la prison Maumertine.....	859
T.	
Taschereau, consécration de Mgr. Elz. Alex. Archevêque de Québec: Cérémonial.....	346
— Analyse du discours de Mgr. Langevin.....	355
— Adresse des Elèves du Petit-Séminaire et Réponse.....	358-359
— De la Société St. Jean-Baptiste et Réponse.....	360-361
— De l'Institut Canadien et Réponse.....	362
— Du clergé et Réponse.....	364-365
— Des anciens élèves de l'Université et Réponse.....	378-379
— Discours de Mgr. pour protester contre l'envahissement du St. Siège.....	373
— Arrivée de Sa Grâce à Montréal.....	450
— Adresse de l'hon. Gédéon Ouellet, président de la Société St. Jean-Baptiste et Réponse.....	450-451
— De l'hon. Ryan au nom de la population anglaise catholique.....	452
— Du Rév. Messire Baile, Supérieur de St. Sulpice et Réponse.....	453-454
Thiers, discours à l'occasion de la pétition des évêques de France sur l'occupation de Rome.....	632
Trochu, protestation du général.....	236
— Discours sur les désastres de Paris	545
Traits:—les Bretons.....	436
— Le comte de Quatrebarbes.....	438
— Dévouement admirable d'un médecin.....	438
— Dévouement de plus de soixante douze Sœurs hospitalières.....	439
— Courage héroïque d'André Sabou.....	791
— Dévouement de l'abbé Hartman.....	792
— Traits de la justice à Rome et à Paris.....	853
— Le frère Neomède Justin.....	680
V.	
Vitet, à propos du siège de Paris.....	300
Victor-Emanuel.....	952
W.	
Washburne, ministre des Etats-Unis, visite Mgr. Darboy.....	520
Z.	
Zouaves Pontificaux du Canada à leurs compagnons de France. Démonstration Funèbre. Discours de M. Colin, prêtre de St. Sulpice.....	273
— Adresse du colonel Caron de Charrette, etc.....	287
— Union Allet.....	227
— Testament d'un zouave pontifical.....	545
— Testament d'un zouave pontifical breton.....	439